



Rapport de développement durable 2022



BEKB

BCBE



**Rapport de développement
durable 2022**

Rapports de la BCBE

Le Rapport de gestion et le Rapport de développement durable sont publiés une fois par an, le Rapport sur les comptabilités séparées deux fois par an. À défaut d'indication contraire, les informations qu'ils renferment se rapportent à la maison mère de la Banque Cantonale Bernoise SA (BCBE) et à l'engagement de la banque en 2022.

Rapport de gestion

Le Rapport de gestion comprend le bilan, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie, l'état des capitaux propres et l'annexe ; il présente la situation économique de la banque. Il livre en outre des informations sur la structure de l'entreprise, les activités, la gouvernance d'entreprise, les rémunérations du Conseil d'administration et de la Direction générale de même que la Gestion des risques.

La comptabilité ainsi que les principes d'évaluation et d'inscription au bilan, conformes aux prescriptions comptables suisses pour les banques et au règlement de cotation de la Bourse suisse, sont indiqués en francs suisses. La clôture individuelle présente la situation économique de façon à en refléter l'état réel selon le principe de l'image fidèle (comptes individuels statutaires conformes au principe de l'image fidèle ; cf. art. 25, al. 1, let. b, OB).

Rapport de développement durable

Le Rapport de développement durable contient des informations sur l'empreinte écologique ainsi que les objectifs et les activités de la BCBE sous l'angle du développement durable. Il tend à donner conjointement avec le Rapport de gestion une image globale des dimensions financière, sociale et écologique des activités de la banque.

La BCBE aborde tous les principaux thèmes en rapport avec le développement durable. Les normes GRI (*Global Reporting Initiative*) lui servent ici de lignes directrices : le rapport de la BCBE porte sur la période allant du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 et a été établi conformément aux normes GRI. Les données standard du présent rapport n'ont pas fait l'objet d'un audit externe ; cependant, tous les processus sont certifiés ISO 9001 et l'écologie d'entreprise ISO 14001.

Rapport sur les comptabilités séparées

En publiant le Rapport sur les comptabilités séparées, la BCBE remplit les exigences de publication liées aux fonds propres et à la liquidité qui sont définies dans l'ordonnance sur les fonds propres (OFR) et dans la Circulaire FINMA 2016/1 « Publication - banques ».

Impressum

Banque Cantonale Bernoise SA
Place Fédérale 8
Case postale
3001 Berne
www.bcbe.ch

Contact

031 666 18 85
bcbe@bcbe.ch

Rédaction du Rapport de gestion

Barbara Nyfeler, Eveline Wittwer, textatelier.ch

Rédaction du Rapport de développement durable

Andreas Baumann

Rédaction du Rapport sur les comptabilités séparées

Siegfried Michel, Eveline Wittwer

Traduction

Christelle Mathys, Isabelle Montavon, Christine Murbach

Concept et design

NeidhartSchön SA

Photographie

Lea Moser, Rahel Nyffeler

© Mars 2023

Banque Cantonale Bernoise SA

Publié le 16 mars 2023

Portraits



La BCBE accompagne les clients à chaque étape de leur vie. Ainsi, elle est en mesure de répondre à leurs questions et à leurs besoins financiers quels qu'ils soient. La diversité fait le monde. Chacun a son parcours de vie et son histoire. Mais quelles sont les questions qui préoccupent actuellement les clients et les collaborateurs ?



Partez à la rencontre de nos clients et de nos collaborateurs
report.bekb.ch/2022/fr/portraits

Sommaire

Généralités

Avant propos	8
Développement durable : les points forts	10
Politique à long terme	14
Gestion du développement durable	20
Thèmes pertinents	26
Objectifs et perspectives	32

Produits et prestations

Pratiques de vente responsables	41
Placements : investissements responsables	45
Crédits : critères sociaux et environnementaux	54

Employeur

Principes de base en tant qu'employeur	60
Politique salariale raisonnable	63
Responsabilité en tant qu'employeur et gestion des changements	65
Santé et équilibre vie privée / vie professionnelle	68
Formation initiale et continue	72
Diversité et égalité des chances	77

Société

Engagement social	82
Approvisionnement régional à caractère durable	90

Environnement

Climat et énergie	93
Écologie d'entreprise	97

Index-GRI

Index-GRI	108
-----------	-----

Généralités

Avant propos	8
Développement durable : les points forts	10
Politique à long terme	14
Gestion du développement durable	20
Thèmes pertinents	26
Objectifs et perspectives	32

Le développement durable : partie intégrante de la politique d'affaires



Antoinette Hunziker-Ebnetter (présidente du Conseil d'administration) et Armin Brun (CEO)

Chère lectrice, cher lecteur,

La politique à long terme de la BCBE a un impact sur les activités et l'état d'esprit des membres de notre personnel depuis de nombreuses années. Entreprise responsable, la BCBE s'appuie sur ses valeurs : l'engagement, le développement durable et la confiance. Le code de conduite et la Charte de développement durable nous guident aussi dans nos actions.

La BCBE a continué à se développer de manière réjouissante l'année dernière sans perdre de vue des pratiques commerciales équitables, des canaux de distribution proches de la clientèle et une politique d'achat et de vente responsable. Par ailleurs, nous avons à cœur de former notre personnel en l'invitant à suivre des modules sur le développement durable.

Début 2022, la BCBE a été l'une des premières banques suisses à rejoindre l'alliance bancaire Net Zéro (*Net-Zero Banking Alliance*, NZBA) des Nations Unies. Nous nous engageons ainsi à aligner nos portefeuilles de crédits et de placements sur un objectif de zéro émission nette d'ici à 2050 au plus tard et à contribuer à une économie plus respectueuse du climat avec tous les acteurs impliqués. Vous découvrirez les autres objectifs que la BCBE poursuit dans le cadre de son engagement en faveur du développement durable sous la rubrique Objectifs et perspectives.

Notre engagement en faveur d'une économie durable est reconnu : la BCBE a figuré pour la septième fois consécutive dans la catégorie « leadership » du classement « Climate Change 2022 » de l'organisation internationale CDP. De plus, l'agence de notation de développement durable ISS ESG décerne le label de qualité « Prime » à la BCBE depuis 2010.

Dans les rapports annuels de 2022, nous vous présentons des personnes qui collaborent étroitement avec la BCBE afin de concrétiser leur projet. Comme d'autres parties prenantes, elles accordent jour après jour leur confiance à notre établissement. Nous voulons être un partenaire bancaire fiable pour elles et entendons leur proposer à l'avenir également des prestations financières durables qui les séduisent.

Avec nos salutations les meilleures,



Antoinette Hunziker-Ebnetter
Présidente du Conseil d'administration



Armin Brun
CEO

Développement durable : les points forts



Fonds de placement à caractère durable

Consciente de ses responsabilités, la BCBE a continué d'accroître ses compétences et son engagement de longue date dans le domaine des placements responsables. La banque propose dans toutes les catégories de placement des fonds qui sont construits selon son approche en matière de développement durable. Elle tient également compte des critères de développement durable pour ses fonds de placement traditionnels (cf. [Placements](#)).



Financements à caractère durable

La BCBE finance des entreprises et des initiatives qui contribuent positivement au développement durable. En proposant l'hypothèque Rénovation éco et l'hypothèque CECB®/Minergie®, elle encourage des projets viables sur le plan énergétique. De plus, la banque met à disposition « myky », une plateforme consacrée à la propriété du logement durable, et poursuit son concept BCBE focus@pme, qui lui permet d'être aux côtés des PME à chaque phase de leur développement (cf. [Crédits](#)).



Diversité

La BCBE offre des modèles de travail et des horaires de travail modernes et flexibles. De plus, les postes sont mis au concours avec une fourchette de taux d'activité. La BCBE verse pour un même travail le même salaire, indépendamment du genre. Elle fait régulièrement vérifier le respect de ce principe par des instances externes, depuis 2022, avec le certificat « Fair-ON-Pay » (cf. [Diversité et égalité des chances](#)).



Formation

La BCBE s'engage depuis de nombreuses années en faveur de la formation des jeunes. Fin 2022, elle comptait ainsi 82 places d'apprentissage. Ainsi, un poste sur onze était occupé par une personne en formation. En été, 24 apprentis diplômés ont trouvé un emploi à la BCBE. En misant sur la formation continue de son personnel, la banque assure un niveau élevé de compétence et de professionnalisme (cf. [Formation initiale et continue](#)).



Classement « Climate Change »

Dans son classement « Climate Change 2022 », l'organisation internationale CDP (auparavant Carbon Disclosure Project) a inscrit notre banque dans la catégorie « leadership ». C'est la septième année consécutive qu'elle obtient ce résultat. La BCBE figure ainsi parmi les principaux prestataires de services financiers depuis quatorze ans. La BCBE se classe également parmi les meilleures banques dans la « Notation du WWF des banques de détail suisses 2020/2021 » (cf. [Vision de la BCBE à long terme > Banque primée](#)).



Protection de l'environnement

La BCBE a réduit de plus de moitié l'empreinte de ses activités sur l'environnement au cours des vingt dernières années. Depuis 2013, elle achète uniquement de l'électricité provenant de sources d'énergie renouvelable. Les émissions de CO₂ résiduelles, soit 1153 tonnes en 2022 et 14 286 tonnes au total depuis 2011, sont entièrement compensées dans son propre espace économique. La banque contribue ainsi à la protection du climat, de même qu'au maintien de l'emploi dans la région (cf. [Écologie d'entreprise](#)).

Banque primée

Grâce à son engagement, la BCBE a obtenu de bons résultats à plusieurs notations réalisées par des organismes indépendants.

Aa2

L'évaluation de la BCBE par l'agence de notation Moody's demeure excellente, puisque la banque s'est vu attribuer la note « Aa2 » pour sa solvabilité à long terme et « Prime-1 » pour ses engagements à court terme (note maximale). La BCBE compte ainsi parmi les banques suisses les mieux notées par Moody's.



L'agence de notation de développement durable ISS ESG a décerné à la BCBE chaque année, depuis 2010, le label de qualité « Prime ». Dans son secteur d'activité, la banque compte parmi les figures de proue en offrant des prestations sociales et écologiques supérieures à la moyenne.



Le WWF évalue régulièrement la performance environnementale d'entreprises issues de branches les plus diverses. Dans le cadre de la « Notation du WWF des banques de détail suisses 2020/2021 », les activités de quinze établissements financiers ont été analysées sous l'angle du développement durable. La BCBE figure une nouvelle fois dans le peloton de tête, comme ce fut déjà le cas lors de la première édition 2016/2017.



En 2022, la BCBE a obtenu la note « A » à la notation ESG de MSCI. MSCI ESG Research évalue des entreprises en fonction de leur exposition aux risques ESG spécifiques à une branche et de leur capacité à gérer ces risques par rapport à leurs concurrents. Elle attribue des notes allant de « AAA » (note la plus élevée) à « CCC » (note la plus basse).¹

¹ The use by BEKB of any MSCI ESG Research LLC or its affiliates («MSCI») data, and the use of MSCI logos, trademarks, service marks or index names herein, do not constitute a sponsorship, endorsement, recommendation, or promotion of BEKB by MSCI. MSCI services and data are the property of MSCI or its information providers, and are provided 'as-is' and without warranty. MSCI names and logos are trademarks or service marks of MSCI.



La BCBE s'est vu décerner la note « B+ » par Inrate, ce qui la place dans le meilleur quantile du secteur des services financiers. Inrate est un prestataire indépendant de notation du développement durable domicilié en Suisse.



Dans son classement « Climate Change 2022 », l'organisation internationale CDP (auparavant Carbon Disclosure Project) a inscrit la BCBE dans la catégorie « leadership ». C'est la septième année consécutive que la banque figure dans cette catégorie. La BCBE figure ainsi parmi les principaux prestataires de services financiers depuis quatorze ans. Le CDP évalue l'engagement en faveur de la protection du climat, les réductions d'émissions réalisées ainsi que l'exhaustivité du reporting climatique de la BCBE.



Le site Internet de la BCBE s'appuie sur les exigences internationales en matière d'accessibilité des sites web. Il est donc également accessible aux personnes malvoyantes, malentendantes ou à mobilité réduite. En 2014, puis en 2019, notre banque a obtenu le label d'accessibilité niveau AA de la fondation Access for all - Accès pour tous.



La BCBE a été récompensée par le magazine économique BILANZ pour la quatorzième fois consécutive depuis l'introduction du classement Private Banking. En 2022, elle a reçu le titre de « leader de longue date en matière de qualité ».



La BCBE certifie être en conformité avec les normes GIPS® (*Global Investment Performance Standards*). Au sens des GIPS®, la société comprend la gestion de fortune institutionnelle et les fonds de placement de la BCBE.¹

¹ La liste exhaustive des *composites* et des *composites reports* peut être obtenue auprès de la BCBE. GIPS® est une marque déposée du CFA Institute. Le CFA Institute ne recommande ni ne soutient cette organisation et ne garantit pas non plus l'exactitude ou la qualité des contenus de ce document.



La gestion de la qualité et la gestion environnementale de la banque sont certifiées respectivement ISO 9001 depuis 2002 et ISO 14001 depuis 2004. Des audits externes menés chaque année confirment l'efficacité des systèmes de gestion de la BCBE.



La BCBE verse pour un même travail le même salaire, indépendamment du genre, et fait vérifier le respect de ce principe par une instance externe indépendante : la banque a été certifiée « Fair Compensation » de 2018 à 2021 et a obtenu le certificat « Fair-ON-Pay » en 2022. Ces distinctions soulignent l'engagement de la BCBE en faveur de l'égalité des chances et de conditions d'engagement justes et équitables.



Depuis 2020, la BCBE possède le label « Friendly Work Space ». Ce label de qualité est décerné aux entreprises qui assurent à tous les niveaux une excellente gestion de la santé et créent ainsi les conditions optimales pour que les membres de leur personnel restent en bonne santé.



Depuis 2003, le site de Bienne bénéficie du « Label du bilinguisme », car il promeut le bilinguisme. En 2019, la BCBE a été labellisée pour la quatrième fois et s'est ainsi vu récompensée pour son engagement en faveur du bilinguisme.

Politique à long terme

La BCBE s'engage depuis plus de vingt ans en faveur d'un développement durable. Sa stratégie est axée sur le succès à long terme : la banque table sur la création d'une plus-value durable en lieu et place d'une maximisation des bénéfices à court terme.

La BCBE assume ses **responsabilités économique, sociale et écologique** et s'emploie à améliorer continuellement ses performances en matière de développement durable. La banque met l'accent sur une approche à caractère durable dans sa région, s'engage en faveur de projets culturels et sociaux et soutient les actions écologiques, dans sa propre entreprise comme chez ses clients. La BCBE est un important pourvoyeur de places d'apprentissage et de travail.

Cette approche à long terme se manifeste notamment dans le fait que la BCBE fixe ses **objectifs sur plusieurs années** sur la base du free cash-flow (de 900 millions à 1,1 milliard de francs entre 2013 et 2022 ; de 450 millions à 550 millions de francs entre 2021 et 2025), qu'elle vise à réaliser son objectif de rentabilité en prenant des risques raisonnables et qu'elle dispose d'une structure de bilan solide ainsi que d'une dotation en fonds propres élevée.

La politique d'affaires est menée de manière responsable et conforme à la **stratégie actionnariale** de l'actionnaire majoritaire, le Canton de Berne : le Conseil-exécutif attend de la BCBE qu'elle mène une politique d'affaires et de risque prudente, durable et responsable. La banque doit prendre en compte les trois dimensions du développement durable (développement économique, compatibilité écologique et responsabilité sociale) lorsqu'elle fournit ses prestations, exerce ses activités bancaires et tient son rôle d'employeur ainsi que dans le cadre de son engagement culturel, social et sociétal.



La BCBE contribue largement au développement autonome des cantons de Berne et de Soleure et **renforce l'économie** de sa zone d'activité. Dans le canton de Berne, 33 % des PME et 36 % des particuliers entretiennent une relation bancaire avec la BCBE ; dans le canton de Soleure, c'est le cas pour environ 10 % de la population. En tant que banque universelle, la BCBE effectue toutes les opérations bancaires usuelles et soutient le canton ainsi que les communes dans l'accomplissement de leur mission.

La BCBE met l'accent sur une approche à caractère durable dans sa région.

La BCBE poursuit une stratégie de gestion des risques valable à l'échelle de la banque (cf. [Rapport de gestion > Gestion des risques](#)) : pour **réduire les risques**, elle se fonde sur les principes énoncés dans sa politique des risques ainsi que sur un système de limites pluri-dimensionnel. Les risques et les opportunités sont examinés chaque année dans le cadre de l'évaluation de la stratégie, des objectifs et des risques. Les risques environnementaux ainsi que leurs effets sur la banque et son milieu sont également pris en compte dans cette évaluation.

Éthique d'entreprise et normes de comportement

Les **principes de gouvernance d'entreprise** (cf. [Rapport de gestion > Gouvernance d'entreprise > Principes](#)) garantissent une gestion d'entreprise durable. Les explications ci-après complètent ces informations.

« **Nous suscitons l'enthousiasme de manière durable** », telle est la vision de la BCBE. Dans le cadre de sa stratégie, la banque met tout en œuvre pour que sa clientèle puisse également compter sur elle à l'avenir, en sa qualité de prestataire de services financiers de premier plan dans le domaine du développement durable. Elle a défini plusieurs objectifs en ce sens.

Valeurs de la BCBE

La BCBE a défini et consolidé des standards valables à l'échelle de la banque. L'engagement, le développement durable et la confiance sont des valeurs fondamentales pour la BCBE.

- **Engagement** : nous pensons et agissons de façon à susciter l'enthousiasme des parties prenantes et nous nous engageons en faveur d'une économie au service de l'homme.
- **Développement durable** : nous assumons notre responsabilité quant au développement durable de notre espace d'activités économiques et de vie en société.
- **Confiance** : nous attachons une grande importance à la confiance mutuelle, raison pour laquelle nous privilégions une gestion ouverte et transparente ainsi que la stabilité financière.

L'engagement, le développement durable et la confiance sont des valeurs fondamentales pour la BCBE.

Code de conduite

Le code de conduite de la BCBE régit le **comportement du personnel de la banque**, tous niveaux hiérarchiques confondus, qui se doit d'être **responsable**. Édité par le Conseil d'administration, le code peut être consulté par tous les membres du personnel sur intranet et sur le site Internet.

Plus d'informations à ce sujet dans le code de conduite de la BCBE
bcbe.ch/codedeconduite

Les détails relatifs au code de conduite sont précisés dans des **directives internes** contraignantes qui s'appliquent à tous les domaines et activités de la banque. Ces directives sont édictées par la Direction générale et mises à la disposition des membres du personnel concernés. Les directives ont notamment trait aux ressources humaines, aux procédures en cas d'atteintes à la personnalité ou d'irrégularités, à la gestion des conflits d'intérêts, à la lutte contre le blanchiment d'argent et au financement du terrorisme ainsi qu'à la Compliance.

La directive portant sur la **gestion des conflits d'intérêts** définit la ligne de conduite à observer afin d'éviter un conflit d'intérêts mais, le cas échéant, de communiquer de manière transparente et de vérifier l'application des mesures adéquates. La BCBE garantit ainsi que l'ensemble du personnel sache gérer correctement les conflits d'intérêts, grâce notamment à une formation. La banque rend compte des conflits d'intérêts confirmés dans un registre géré à l'échelle de la banque et régulièrement vérifié.

Tous les mandats et activités accessoires extérieurs à la banque sont soumis à autorisation afin d'éviter tout conflit d'intérêts. La compétence en la matière incombe à la Direction générale et au Conseil d'administration dans le cas des mandats et activités accessoires exercés par des membres de la Direction générale.

Les membres du Conseil d'administration et de la Direction générale se sont engagés explicitement, dans les principes de gouvernance d'entreprise, à agir dans l'intérêt de la banque et de ses parties prenantes ainsi qu'à éviter tout conflit d'intérêts personnel. Ils sont tenus d'annoncer immédiatement et de manière transparente toute affaire qui touche à leurs propres intérêts ou à ceux de personnes ou d'organismes qui leur sont proches et de se récuser. Il n'y a pas de mandat croisé entre membres de conseils d'administration.

Le Canton de Berne, qui détient la majorité absolue du capital et des voix, s'engage en faveur d'une banque indépendante dans sa stratégie actionnariale. En renonçant à la présence d'un de ses représentants au sein du Conseil d'administration, le Canton sépare de manière claire ses rôles de propriétaire et de directeur de la banque.

Plus d'informations sur la gestion des éventuels conflits d'intérêts à l'adresse bcbe.ch/conflitsdinterets

La BCBE reconnaît les normes internationales en matière de droits de l'homme et s'identifie aux valeurs et aspirations qu'elles véhiculent. La **Déclaration universelle des droits de l'homme** (DUDH) lui sert ici de repère. La BCBE n'a pas édicté pour l'instant de directive séparée sur les pratiques en matière de droits humains. Les principaux aspects relatifs à ce sujet sont toutefois intégrés dans les processus de gestion concernés, notamment en matière d'approvisionnement, d'opérations de crédit ou de placement et de gestion du personnel.

Les directives du personnel de la BCBE réglementent la **protection de l'intégrité** des membres du personnel : ces derniers ne doivent faire l'objet d'une discrimination directe ou indirecte en raison du genre, de l'âge, de l'origine ethnique, de l'orientation sexuelle, de la langue, du milieu social, de la religion, des convictions philosophiques ou politiques, d'un handicap physique, mental ou psychique. Les supérieurs hiérarchiques doivent veiller, dans leur domaine de compétence, à un climat de travail sain.



Les directives du personnel incluent également des règles de comportement ayant trait à la corruption et au blanchiment d'argent. Elles font partie intégrante des contrats de travail. Ces sujets sont abordés lors de la journée d'introduction des nouveaux membres du personnel. Ceux-ci confirment par écrit avoir reçu les directives et s'engagent à les respecter.

Préoccupations majeures

Les membres du personnel peuvent signaler des atteintes à la personnalité ou des irrégularités telles que des infractions aux lois, aux réglementations et aux normes en recourant aux canaux internes. Autrement dit, les supérieurs hiérarchiques, les conseillers en personnel, le bureau central de Compliance ou encore la Commission du personnel se tiennent à la disposition du personnel. Lorsqu'il n'est pas judicieux ou envisageable de s'adresser à une instance interne, les membres du personnel de la BCBE peuvent se tourner vers **l'instance externe indépendante** www.integrity24.com, qui garantit anonymat et discrétion.

Les coachs financiers de la BCBE sont les premiers interlocuteurs de la clientèle en cas de réclamations ou de problèmes. Si aucune solution à l'amiable n'est trouvée, les clients peuvent s'adresser à un interlocuteur central au sein de la banque, puis, à l'échelon supérieur, à **l'Ombudsman des banques suisses**, une instance de conciliation indépendante. Les clients sont rendus attentifs à cette possibilité sur le site Internet de la BCBE.

En cas de questions concernant la protection des données, le Service juridique de la BCBE est le premier interlocuteur. Les clients disposent en outre d'un droit de recours auprès de l'autorité de surveillance compétente en matière de protection des données.

En cas de doutes à propos des pratiques commerciales de la BCBE ou du comportement de certains membres du personnel de la banque ou en présence de cas suspects, toutes les parties prenantes de la banque peuvent se tourner vers l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA).

Les réclamations adressées à la Direction générale et au Conseil d'administration font l'objet d'un rapport trimestriel à l'intention de la Direction générale. Le Conseil d'administration est informé du nombre de réclamations adressées à l'Ombudsman des banques suisses, d'une part, dans un rapport trimestriel qui lui est destiné et, d'autre part, dans le rapport sur le contrôle des risques, publié à la fin du premier semestre. Durant l'exercice sous revue, deux cas ont été dénombrés (comme lors de l'exercice précédent).

En cas d'erreurs ou de conséquences négatives résultant de l'activité de la banque, la BCBE assume sa responsabilité et participe à la **recherche d'une solution constructive** afin de réparer le préjudice causé. La banque analyse les cas correspondants et prend des mesures au niveau de l'organisation et des processus afin d'éviter que des situations similaires ne se reproduisent.

Au cours de l'exercice sous revue (tout comme durant l'exercice précédent), la BCBE ne s'est vu infliger **ni amende ni sanction non monétaire** pour des infractions graves aux lois et aux prescriptions en vigueur. Il y a infractions graves aux lois et aux prescriptions lorsque des actes entraînent ou risquent d'entraîner un préjudice manifeste pour la société ou qu'une infraction est de nature à influencer les actionnaires quant à leur volonté de détenir, d'acheter ou de céder leur participation.

Protection des données client

Le secret bancaire protège la clientèle contre tout accès non autorisé aux informations sur sa relation bancaire. L'obligation légale de respecter le secret bancaire est également stipulée dans les contrats de travail du personnel ainsi que dans des directives. Diverses **formations internes** se penchent sur ce sujet, à l'instar de la formation « Sécurité intégrale » qui a été dispensée durant l'année sous revue, conformément au calendrier. Cette formation met notamment l'accent sur le traitement des données électroniques de la clientèle. En outre, le

personnel est régulièrement sensibilisé à l'utilisation des moyens de communication électroniques en toute sécurité.

La **gestion de la sécurité de l'information** de la BCBE se fonde sur des normes établies (série de normes ISO/IEC 2700x). La banque veille au respect des directives relatives à la protection des données client en procédant à une surveillance et à des contrôles automatiques, par exemple à l'aide de systèmes de prévention des fuites de données (*Data Leakage Prevention*, DLP). De plus, la BCBE effectue des audits de sécurité et des tests de pénétration, comme cela a été le cas en mai 2022 après le lancement de l'application TWINT en marque blanche. Les systèmes informatiques de la BCBE sont vérifiés de manière périodique et automatisés afin de détecter d'éventuels points faibles.

Par ailleurs, le secteur Gestion des risques consigne dans ses rapports les principaux résultats concernant le respect de la tolérance au risque et des indicateurs de risque en matière de sécurité de l'information et de confidentialité des données client.



La BCBE s'assure, au travers d'**audits** internes et externes, que les lois et les exigences de l'autorité de surveillance sont appliquées. Dans le cadre d'un examen prudentiel annuel, la société d'audit examine au moyen d'une couverture graduelle sur six ans, entre autres, le domaine de l'informatique, y compris le traitement des données électroniques de la clientèle. Aucun incident impliquant des données client n'a été constaté lors de ces audits. Tout élément identifié comme pouvant être amélioré l'est sans délai.

Plus d'informations à ce sujet dans la déclaration de la BCBE relative à la protection des données

[bcbe.ch/protectiondesdonnees](https://www.bcbe.ch/protectiondesdonnees)

Gestion du développement durable

La BCBE mène une politique d'affaires à long terme axée sur le développement durable et contribue ainsi au développement autonome des cantons de Berne et de Soleure ainsi qu'à la préservation de leurs ressources. Le développement durable est ancré dans l'organisation et les processus.

La gestion du développement durable vise à établir un rapport sain entre le succès économique de la BCBE et son engagement social et écologique et à **améliorer continuellement les performances de la banque en matière de développement durable**. La gestion environnementale fait partie de la gestion du développement durable et satisfait aux exigences de la norme ISO 14001. Grâce à la gestion du développement durable, la banque peut notamment intégrer les aspects environnementaux (critères ESG) dans ses produits et ses services bancaires et assumer sa responsabilité d'entreprise vis-à-vis de son personnel et de la société. Cette gestion vise à réduire au minimum les effets négatifs sur le développement durable et à renforcer les effets positifs.



Organisation et processus

Conseil d'administration

Dans le cadre de la haute direction, le Conseil d'administration définit les objectifs stratégiques et la direction à suivre s'agissant du développement durable de la BCBE. Il détermine **la stratégie et les objectifs en matière de développement durable**. Le Conseil d'administration surveille la mise en œuvre de la stratégie de développement durable et statue au moins cinq fois par an sur des thèmes en relation avec le développement durable :

- deux fois sur la gestion, la stratégie, les objectifs ou la performance en matière de développement durable,
- une fois sur les risques liés au développement durable (aspect intégré dans le reporting sur la gestion des risques),
- deux fois (dès 2023) sur le développement durable dans les opérations de crédit (aspect intégré dans le reporting sur la gestion des crédits).

D'autres thèmes en rapport avec le développement durable sont inscrits à l'ordre du jour en fonction des besoins et de l'actualité.

Le Conseil d'administration décide de l'application de règles ESG nationales ou internationales, approuve le rapport annuel externe de développement durable et le soumet au vote consultatif de l'Assemblée générale (pour la première fois pour l'exercice 2022).

Sous la direction d'Antoinette Hunziker-Ebnetter, experte reconnue en développement durable, le Conseil d'administration se penche régulièrement sur des enjeux de durabilité et consolide ainsi le savoir collectif acquis dans ce domaine. **Le développement durable a ainsi été au cœur** de l'atelier stratégique organisé à l'automne 2020 : le Conseil d'administration et la Direction générale ont, d'une part, étudié de manière approfondie la vision de la banque en matière de durabilité et la manière dont la BCBE intègre le développement durable dans ses opérations de placement et de crédit et, d'autre part, lancé une formation à large échelle sur ce thème. Depuis, le Conseil d'administration est informé chaque année de l'avancement du déploiement de la formation et réfléchit à des mesures permettant d'ancrer davantage la thématique du développement durable.

Lors de chaque séance, le Conseil d'administration est informé par les membres de la Direction générale des événements et des projets en cours dans les différents départements. Les aspects du développement durable sont régulièrement abordés et traités. Le développement durable sera de nouveau traité de manière approfondie lors de l'atelier sur la stratégie qui se tiendra en automne 2023.

Direction générale

La Direction générale est responsable de la **mise en œuvre opérationnelle** de la stratégie et des objectifs en matière de développement durable adoptés par le Conseil d'administration. Dans la Charte de développement durable, elle définit les objectifs spécifiques et les garde-fous valables au niveau de la banque. Elle évalue chaque année la gestion du développement durable quant à son utilité et à son efficacité et veille à ce que les moyens matériels et personnels nécessaires à une gestion performante du développement durable puissent être engagés.

La Direction générale contrôle le Rapport de développement durable et s'assure que les principaux aspects de cette thématique sont pris en considération.

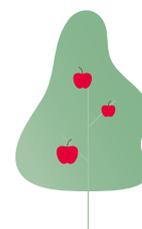
Responsable Développement durable

Sur le plan organisationnel, le responsable Développement durable est rattaché au CEO Office, lequel rend compte directement au CEO. Il assure la **coordination** à l'échelle de la banque des activités en lien avec le développement durable. Celles-ci comprennent la direction du groupe de travail Développement durable, la planification, la mise en œuvre et le pilotage de mesures et d'initiatives visant à améliorer la performance de la banque en matière de développement durable ainsi que le soutien des groupes spécialisés et du personnel pour réaliser les objectifs définis dans la Charte de développement durable. En collaboration avec la Communication d'entreprise, il veille en outre à ce que les rapports et la communication sur le développement durable soient efficaces et transparents.

Le responsable Développement durable, le CEO et la présidente du Conseil d'administration se réunissent pour un entretien en fonction des événements.

Groupe de travail Développement durable

Le groupe de travail Développement durable interne à la BCBE émet des propositions pour le développement de la durabilité (par exemple des axes stratégiques, des objectifs et des mesures). Il **coordonne la mise en œuvre** de la Charte de développement durable, évalue le degré de réalisation des objectifs et engage des mesures consécutives. Le groupe de travail est composé de responsables de processus ayant un impact important sur les plans social ou écologique – notamment les responsables des placements à caractère durable et des secteurs Gestion des crédits, Personnel, Services d'infrastructure et Direction technique – ainsi que de représentants de la distribution. Ces personnes sont chargées d'appliquer des mesures dans leur domaine respectif et rendent régulièrement compte au groupe de travail de l'avancement des travaux.



Le responsable du groupe de travail Développement durable soumet périodiquement, au moins une fois par an, à la Direction générale un rapport présentant le degré de réalisation actuel des objectifs et des mesures ainsi que leur efficacité.

Groupes spécialisés

Des groupes de spécialistes issus de divers secteurs et niveaux hiérarchiques sont chargés de gérer certains aspects du développement durable et d'**élaborer des solutions concrètes**. Il s'agit des groupes suivants :

- Groupe spécialisé Placements à caractère durable
- Groupe spécialisé Financement à caractère durable
- Groupe spécialisé Diversité

Supérieurs hiérarchiques (tous niveaux confondus)

Tous les cadres dirigeants sont responsables du **développement continu de la gestion de la durabilité** dans leur domaine de compétence et du respect, par leurs collaborateurs, des garde-fous définis dans la Charte de développement durable.

Responsables de processus

Les aspects du développement durable sont **intégrés dans les processus commerciaux** et mis en œuvre au quotidien. Les responsables de processus sont chargés d'améliorer la performance durable de leurs processus et de sensibiliser les utilisateurs desdits processus.

Dialogue avec les parties prenantes

Pour la BCBE, il est très important d'entretenir des **échanges réguliers et approfondis** avec ses parties prenantes afin d'identifier suffisamment tôt leurs besoins, leurs attentes et leurs exigences et d'y répondre. La banque a ainsi l'occasion d'observer les tendances et de définir les points forts et les points pouvant être améliorés. En maintenant un dialogue ouvert et transparent avec ses parties prenantes, la BCBE crée un climat de confiance propice à un partenariat sur le long terme. Par parties prenantes, la BCBE entend tous les acteurs économiques qui participent à la création de valeur de la banque ou qui entretiennent de manière significative des contacts avec celle-ci dans le cadre de ses activités.

Clientèle

La BCBE accorde une importance primordiale à ce que la clientèle entretienne un **rapport personnel** avec son interlocuteur auprès de la banque et possède un réel lien avec le rayon d'activité de la banque. L'intensité du suivi et la fréquence des contacts sont adaptées aux besoins de la clientèle et à la relation client. Les clients ont ainsi le choix entre différents canaux d'accès pour bénéficier de prestations : les sites, le Centre clientèle et les services numériques (cf. Rapport de gestion > Domaines d'activité diversifiés > Réseau de distribution et offres numériques).

La BCBE organise nombre d'**activités régionales destinées à la clientèle** ainsi que des manifestations destinées aux PME, aux investisseurs institutionnels et aux investisseurs particuliers. Des études de marché ou de satisfaction concernant les services proposés sont menées régulièrement auprès de la Clientèle privée et de la Clientèle entreprises. De plus amples informations concernant la satisfaction de la clientèle et les instruments permettant de recueillir et de gérer les réactions des clients de la banque figurent sous la rubrique Satisfaction de la clientèle et qualité des services.

Lors du **développement des produits** également, la clientèle et les personnes intéressées sont impliquées très tôt dans les processus, notamment au travers de la communauté de clients de la BCBE. Les besoins de la clientèle sont identifiés dans des groupes tests, des pistes sont proposées, des solutions sont mises au point, puis sont testées sur des prototypes.

En fonction de leurs besoins, les clients ont le choix entre différents canaux d'accès : les sites, le Centre clientèle ou les services numériques.

Personnel

Des **enquêtes de satisfaction** sont menées tous les trois ans auprès du personnel, la dernière ayant été réalisée à l'été 2020. Tant la satisfaction globale que l'engagement des membres du personnel ont enregistré une légère hausse par rapport à l'enquête de 2017. Les résultats de l'enquête ont été analysés dans les unités organisationnelles, puis des mesures ponctuelles ont été définies et mises en œuvre.

Depuis 2019, la BCBE mène régulièrement de **petites enquêtes** auprès des membres de son personnel. Celles-ci doivent lui permettre de se faire une idée claire de l'atmosphère qui règne en son sein et l'aider à introduire les changements qu'elle désire apporter.

Depuis 2007, la BCBE dispose d'un outil institutionnalisé de **management des idées**. Cet outil électronique permet aux membres du personnel de suggérer des améliorations. Il les encourage ainsi à faire preuve d'esprit d'entreprise et à poursuivre des actions entrepreneuriales. Les meilleures idées sont récompensées. Au cours de l'exercice sous revue, 88 idées et contributions ont été soumises.

La **Commission du personnel** (COPE) de la BCBE défend les intérêts du personnel face aux instances dirigeantes de la banque. Lors d'entretiens périodiques avec la présidente du Conseil d'administration, le CEO et des représentants de l'unité Personnel, des requêtes importantes des membres du personnel sont discutées en vue d'y répondre. Outre l'évolution des salaires, les avantages hors salaire ou les mesures de développement du personnel, elles ont avant tout trait à la satisfaction des membres du personnel et aux changements organisationnels. La composition, l'élection et le mode de fonctionnement de la COPE ainsi que la participation du personnel de la BCBE sont définis dans le Règlement de la Commission du personnel. La COPE fait office de courroie de transmission de la BCBE avec l'Association suisse des employés de banque (ASEB).



La manière dont la BCBE implique son personnel dans les **processus de changement** est décrite sous la rubrique Responsabilité en tant qu'employeur et gestion des changements.

Actionnaires

Les actionnaires de la BCBE sont informés sur les activités de la banque au moyen des rapports annuel et semestriel, du Rapport de développement durable, d'Internet ou lors de manifestations et de l'Assemblée générale. Ils peuvent en tout temps s'exprimer sur les activités et les produits de la banque. En outre, le responsable de l'unité **Investor Relations** se tient à leur écoute.

Un **dialogue régulier et institutionnalisé** est mené sur des thèmes économiques, écologiques et sociaux avec le Canton de Berne, l'actionnaire majoritaire. Il comprend deux séances d'information annuelles entre le Conseil-exécutif et la direction de la banque.

L'**Assemblée générale** de la BCBE est toujours placée sous le signe de l'une des parties prenantes. Ainsi, des thèmes tels que l'ancrage régional, le développement durable ou l'encouragement de la jeunesse ont été mis en avant. Il n'y a ni restriction du droit de vote ni transfert d'actions. Une action équivaut à une voix. Lors de l'Assemblée générale, la liberté de parole est garantie ; elle n'est pas liée à une quote-part minimale. Jusqu'ici, aucun actionnaire de la BCBE n'a exigé de vote consultatif. Le procès-verbal de l'Assemblée générale est publié sur le site Internet de la BCBE. Il présente également de manière transparente les demandes et les propositions des actionnaires et les réponses qui ont été apportées.

Après s'être tenue de manière virtuelle en 2020 et en 2021 en raison de la pandémie, l'Assemblée générale a de nouveau eu lieu en présentiel durant l'exercice sous revue, le 17 mai 2022, et a rassemblé quelque 1550 actionnaires.

L'Assemblée générale **se prononce de façon contraignante sur les rémunérations** versées au Conseil d'administration et à la Direction générale. Lors de l'Assemblée générale de 2022, le montant total affecté à la rémunération du Conseil d'administration a été approuvé avec un taux de 95 % (2021 : 96 %) et celui attribué à la rémunération de la Direction générale avec un taux de 96 % (2021 : 96 %).

Fournisseurs et partenaires

Les fournisseurs et les partenaires sont engagés suite à des appels d'offres ou à des demandes d'offres. Lors de la sélection des partenaires commerciaux et tout au long de la collaboration avec ces derniers, la banque formule des **attentes concrètes en matière de durabilité** qui font l'objet d'un suivi régulier.

Des organes institutionnalisés assurent les échanges avec les principaux partenaires, garantissant ainsi le pilotage stratégique des partenariats et le bon fonctionnement de la collaboration opérationnelle.

Représentants de la société

L'État, les autorités, les médias et le public sont informés en premier lieu sur les processus de reporting de la BCBE, notamment au travers des communiqués de presse, des publications et des rapports légaux et réglementaires. Toute demande à ce sujet peut être adressée à la banque via le Service de presse. La banque mène en outre un **dialogue avec des groupes d'intérêts spécifiques**, par exemple des organisations non gouvernementales, et profite de ces échanges pour comprendre leur point de vue et l'intégrer, le cas échéant, dans son développement.

Thèmes pertinents

La BCBE souhaite renforcer activement son engagement en faveur du développement durable. C'est pourquoi elle s'interroge régulièrement sur la façon d'y contribuer au mieux.

Définition des thèmes pertinents

Depuis l'exercice 2009, la BCBE publie un Rapport de développement durable selon les directives de la Global Reporting Initiative (GRI). Dans le cadre de la mise à jour des normes GRI, la BCBE a périodiquement remanié les thèmes pertinents relatifs à la durabilité et a ainsi fait évoluer le Rapport de développement durable.

Durant l'exercice sous revue, la BCBE a mandaté une entreprise de conseil spécialisée dans le développement durable pour réaliser une **nouvelle analyse d'impact** (*impact assessment*). Celle-ci a permis d'identifier les domaines dans lesquels la BCBE exerce la plus forte influence, que ce soit de manière directe ou indirecte, aux niveaux environnemental, social, économique et humain et, partant, en matière de croissance durable (perspective *inside-out*).

Pour commencer, 25 **thèmes potentiellement pertinents** ont été définis sur la base de normes et de référentiels en matière de durabilité. L'analyse des effets (de l'impact) sur les différents domaines thématiques a ensuite été effectuée à l'aide des quatre critères suivants : la portée, la gravité, la réversibilité et la probabilité. Cette évaluation a tenu compte de toute la chaîne de création de valeur de la BCBE. Outre les effets des processus internes de la banque, tels que l'exploitation des sites ou les processus de fourniture de prestations bancaires, les processus en amont et en aval ont également été pris en considération. Par processus en amont, on entend par exemple les processus d'acquisition de biens et de services ou la collaboration avec les fournisseurs. S'agissant des activités en aval, l'accent est mis sur les effets résultant des opérations de placement ou de crédit ou encore de l'engagement sociétal de la BCBE.

Les résultats de cette analyse d'impact ont été discutés avec la BCBE et présentés au groupe de travail Développement durable. La BCBE a finalement retenu les cinq thèmes pertinents suivants :

- placements
- crédits
- climat et énergie
- effets économiques
- diversité et égalité des chances

Les thèmes pertinents seront approfondis et complétés en 2023.

Soucieuse d'obtenir une vue d'ensemble complète des domaines liés au développement durable qui ont été retenus, la direction de la BCBE complètera l'analyse d'impact en 2023 en y ajoutant une perspective *outside-in* (impact des enjeux de développement durable sur l'entreprise sous l'angle des opportunités et des risques). Cette **double approche** permettra d'affiner et de compléter les thèmes pertinents grâce auxquels la banque définira les axes stratégiques dans le domaine du développement durable et le reporting en la matière.

C'est pourquoi la BCBE n'a pas entièrement aligné la structure de son Rapport de développement durable 2022 sur les thèmes pertinents provisoirement définis. Elle fournit néanmoins des **informations sur tous les aspects importants du développement durable**. La banque accorde une attention particulière à l'exhaustivité et à la cohérence de ses informations, en présentant par exemple des comparaisons pluriannuelles et en mettant en évidence les tendances qui s'en dégagent. Les données se veulent détaillées, précises, actuelles, intelligibles et fiables, dans l'optique d'une éventuelle confirmation externe.

Gestion des thèmes pertinents

Une description des approches managériales requises selon les normes GRI (GRI 3-3) et des renvois vers les informations correspondantes figurent ci-après.

Placements

APPROCHE MANAGÉRIALE EN MATIÈRE DE PLACEMENTS

Plus d'informations à ce sujet sous la rubrique [Placements](#)

Impact : les placements ont un impact - positif ou négatif - sur plusieurs aspects touchant au développement durable, notamment sur l'environnement, la société, l'économie et les droits de l'homme. L'impact réel est indirect, dans la mesure où il est le fait des entreprises dans lesquelles la clientèle investit (par exemple : une compagnie minière provoque des dommages écologiques, un fabricant de textiles bafoue les droits de l'homme, un fabricant de panneaux solaires contribue à accroître l'électricité issue d'énergie renouvelable). La politique de placement et les produits de placement proposés permettent de gérer cet impact.

Ambition : dans son approche en matière de développement durable, la BCBE a défini les émetteurs dans lesquels il est possible d'investir, en appliquant des critères de développement durable stricts. En adhérant aux Principes pour l'Investissement Responsable (PRI), la BCBE s'est engagée à intégrer les critères du développement durable dans toutes ses décisions de placement. En rejoignant l'alliance bancaire Net Zéro (*Net-Zero Banking Alliance*, NZBA), la BCBE s'est également engagée à atteindre pour ses émissions financées l'objectif de zéro émission nette d'ici à 2050 au plus tard. En 2023, elle définira des objectifs scientifiques correspondants, avec des trajectoires de réduction des émissions. Dans sa Charte de développement durable 2020 à 2023, la BCBE s'est fixé pour objectif d'étoffer la part des fonds de placement BCBE à caractère durable pour la porter à 30 % de tous les fonds de la BCBE et de veiller à ce que 85 % au moins de ses placements financiers soient conformes à son approche en matière de développement durable.

Mesures : lors d'un conseil, les clients se voient présenter les différentes approches de placement de la BCBE et sont sensibilisés à un investissement responsable de leur argent. Ce sont des formules de placement à caractère durable qui sont recommandées en premier lieu. La BCBE a une influence sur l'impact de ses placements au travers de l'exercice des droits de vote et de ses activités d'engagement qui permettent aux investisseurs et aux entreprises d'entamer un dialogue.

Évaluation : la mise en œuvre des mesures (par exemple la proportion de fonds de placement de la BCBE à caractère durable par rapport à l'ensemble des fonds de placement de la BCBE) est évaluée dans le cadre du reporting établi à l'intention de la Direction générale et du Conseil d'administration. Des chiffres-clés relatifs au développement durable, tels que des notes en matière de durabilité et d'impact climatique, sont communiqués aux clients concernant leurs investissements. À l'avenir, la BCBE mesurera chaque année l'évolution des émissions financées, aussi par rapport aux trajectoires de réduction des émissions fixées. En outre, la banque élaborera des plans de transition et définira des mesures pour la mise en œuvre de l'objectif zéro émission nette à l'horizon 2024.

Crédits

APPROCHE MANAGÉRIALE EN MATIÈRE DE CRÉDITS

Plus d'informations à ce sujet sous la rubrique [Crédits](#)

Impact : les opérations de crédit d'une banque ont un impact - positif ou négatif - sur l'environnement, la société, l'économie et les droits de l'homme. L'impact réel est indirect, dans la mesure où il est le fait des entreprises dans lesquelles la clientèle investit (par exemple : les émissions des biens immobiliers financés par la banque, les places de travail créées par un preneur de crédit). La BCBE gère cet impact par le biais des produits de crédit proposés et des processus de crédit mis en place. La banque concentre ses activités sur les cantons de Berne et de Soleure ainsi que sur la région économique limitrophe. Les opérations de crédit de la BCBE sont essentiellement axées sur les affaires hypothécaires : plus de 90 % des crédits octroyés à la clientèle consistent en des hypothèques servant au financement d'immeubles (par exemple des appartements en propriété, des maisons individuelles ou des immeubles commerciaux de PME). Les affaires avec l'étranger n'ont qu'une importance secondaire pour la BCBE et sont limitées à 5 % de la somme moyenne du bilan de ces trois dernières années. Les crédits d'exportations sont en général accordés dans le respect des dispositions SERV (Assurance suisse contre les risques à l'exportation), pour autant que les critères du développement durable soient remplis.

Ambition : la BCBE a défini les financements qu'elle privilégiait et ceux qu'elle excluait à l'aide d'un concept de soutien et de critères d'exclusion. En rejoignant la NZBA, la BCBE s'est engagée à réduire ses émissions financées à zéro émission nette d'ici à 2050 au plus tard. En 2023, elle définira des objectifs économiques correspondants, avec des trajectoires de réduction des émissions.

Mesures : les processus de crédit établis garantissent que les critères de réduction des effets négatifs sont respectés. Lors d'un conseil hypothécaire, la banque évalue avec les clients dans quelle mesure ceux-ci peuvent améliorer l'efficacité énergétique de leur bien. Les critères du développement durable sont aussi de plus en plus souvent abordés lors de l'octroi de crédits aux entreprises.

Évaluation : la mise en œuvre des mesures et le respect des critères définis sont évalués dans le cadre d'un reporting institutionnalisé établi à l'intention de la Direction générale et du Conseil d'administration. À l'avenir, la BCBE définira des indicateurs spécifiques supplémentaires et mesurera chaque année l'évolution des émissions financées, aussi par rapport aux trajectoires de réduction fixées. En outre, la banque élaborera des plans de transition et définira des mesures pour la mise en œuvre de l'objectif zéro émission nette à l'horizon 2024.

Climat et énergie

APPROCHE MANAGÉRIALE EN MATIÈRE DE CLIMAT ET D'ÉNERGIE

Plus d'informations à ce sujet sous les rubriques [Climat et énergie](#) et [Écologie d'entreprise](#)

Impact : les activités de la BCBE, aussi bien au niveau de l'exploitation bancaire que tout au long de la chaîne de création de valeur, ont un impact sur le climat. Cet impact se manifeste au niveau des chaînes d'approvisionnement des fournisseurs (par exemple lors de l'extraction de matières premières pour la production d'appareils électroniques, de la fabrication de produits achetés ou de la mise à disposition de services informatiques), de l'activité bancaire (par exemple au niveau de la consommation d'énergie et des émissions générées sur les sites de la BCBE, des voyages d'affaires ou de la consommation de papier) et indirectement par le biais des services financiers proposés (notamment pour les crédits et les placements).

Ambition : la BCBE entend diminuer sa consommation d'énergie, accroître son efficacité énergétique et réduire au minimum son impact négatif sur le climat. La BCBE s'est fixé pour objectif de diminuer l'impact de ses activités sur l'environnement, d'ici à fin 2023, de 5 % par rapport à 2019. En rejoignant la NZBA, la BCBE s'est engagée à réduire ses émissions financées à zéro émission nette d'ici à 2050 au plus tard. Cette démarche va de pair avec l'amélioration de l'efficacité énergétique des immeubles qu'elle finance. En 2023, elle définira des objectifs scientifiques correspondants, avec des trajectoires de réduction des émissions.

Mesures : l'engagement de longue date visant à réduire l'empreinte environnementale sera poursuivi et de nouvelles mesures d'efficacité énergétique seront mises en œuvre à deux niveaux : dans la chaîne d'approvisionnement (achat), la banque tiendra compte des critères environnementaux conformément au document « Critères de développement durable en matière d'acquisition » ; dans son exploitation, elle réduira la consommation de chaleur et d'électricité et augmentera la part d'énergie provenant de sources renouvelables (mission accomplie à 100 % pour l'électricité).

Évaluation : la BCBE établit chaque année un bilan écologique qui présente l'évolution des émissions et l'efficacité des mesures prises. À l'avenir, la BCBE mesurera chaque année l'évolution des émissions financées, aussi par rapport aux trajectoires de réduction fixées. En outre, la banque élaborera des plans de transition et définira des mesures pour la mise en œuvre de l'objectif zéro émission nette à l'horizon 2024.

Impact économique

APPROCHE MANAGÉRIALE EN MATIÈRE D'IMPACT ÉCONOMIQUE

Plus d'informations à ce sujet dans le [Rapport de gestion > Commentaires sur l'activité de la banque](#) et sous la rubrique [Responsabilité en tant qu'employeur](#)

Impact : à travers ses activités, la BCBE a un impact sur le développement économique durable, au niveau des fournisseurs (par exemple en prenant en compte des fournisseurs régionaux et en appliquant des critères de durabilité pour l'approvisionnement), de par son activité bancaire (par exemple en tant qu'employeur, pourvoyeur de places d'apprentissage ou contribuable) et indirectement par le biais des services financiers proposés (notamment pour les crédits et les placements) ou de son engagement social (par exemple le fonds de soutien de la BCBE). Elle entend continuer à exercer son influence d'une manière durable. La banque concentre ses activités sur les cantons de Berne et de Soleure ainsi que sur la région économique limitrophe.

Ambition : la BCBE poursuit une politique à long terme qui vise à éviter que ses activités n'aient un impact négatif sur le développement durable de son espace économique. Elle contribue largement au développement autonome des cantons de Berne et de Soleure. De plus, elle joue un rôle économique et social important, comme le rappellent les huit principes de sa stratégie (cf. [Rapport de gestion > Notre vision, nos valeurs et notre stratégie](#)). La BCBE a défini, dans sa Charte de développement durable 2020 à 2023 notamment, des objectifs concernant son impact économique.

Mesures : en mettant en œuvre de manière systématique sa politique axée sur le développement durable, la BCBE renforce les effets positifs sur l'économie régionale (par exemple en épaulant des PME, en confiant la majeure partie de ses mandats à des fournisseurs se trouvant dans son propre rayon d'activité, en finançant à travers son fonds de soutien des projets, des initiatives et des institutions à caractère social, d'utilité publique et aux effets durables ou en proposant des places de formation). Les différentes parties prenantes sont intégrées dans ce processus.

Évaluation : la mise en œuvre des mesures est évaluée dans le cadre du reporting financier institutionnalisé. Des chiffres-clés sont publiés chaque année dans le Rapport de gestion et le Rapport de développement durable.

Diversité et égalité des chances

APPROCHE MANAGÉRIALE EN MATIÈRE DE DIVERSITÉ ET D'ÉGALITÉ DES CHANCES

Plus d'informations à ce sujet sous les rubriques [Diversité et égalité des chances](#), [Politique à long terme](#) > [Éthique d'entreprise et normes de comportement](#) et [Engagement social](#) > [Accès à des services financiers](#)

Impact : à travers ses activités, la BCBE a une influence sur l'épanouissement des êtres humains et leur participation à la société, au niveau des fournisseurs (par exemple en prenant en considération des fournisseurs qui, en matière d'approvisionnement, tiennent compte de la diversité et de l'égalité des chances selon les critères de développement durable de la BCBE), de par son activité bancaire en tant qu'employeur (absence de discrimination, égalité des chances, égalité salariale indépendamment du genre) et indirectement, par le biais des services financiers proposés (notamment pour les crédits et les placements) ou par l'accès facilité aux services financiers (site web accessible à tous, sites accessibles en fauteuil roulant, absence de critères d'exclusion discriminatoires pour les services financiers de la banque).

Ambition : le code de conduite de la BCBE régit le comportement des membres du personnel et les directives du personnel de la banque réglementent la protection de leur intégrité. Dans sa Charte de développement durable 2020 à 2030, la BCBE a défini des objectifs qui visent à porter la proportion de femmes parmi les cadres à 25 % d'ici 2023 et à faire certifier le respect du principe « à travail égal, salaire égal » par un institut externe.

Mesures : la BCBE encourage la diversité au sein de la banque et implique le personnel de tous les niveaux hiérarchiques. Lors du choix de ses partenaires commerciaux ou de l'octroi de ses crédits, la BCBE tient compte des critères de développement durable tels que la promotion de l'égalité et la diversité au sein du personnel. Dans le domaine des placements, les entreprises qui contreviennent gravement aux principes du Pacte mondial de l'ONU (notamment les droits de l'homme et du travail) sont exclues des instruments de placement gérés par la BCBE.

Évaluation : la mise en œuvre des mesures est évaluée dans le cadre du reporting institutionnalisé sur le personnel. Des chiffres-clés sur la diversité sont publiés chaque année dans le Rapport de développement durable.

Objectifs et perspectives

Conformément à sa stratégie de développement durable, la BCBE attache une grande importance à la mise en œuvre de son objectif stratégique d'être un prestataire de services financiers de premier plan dans le domaine du développement durable ainsi qu'aux objectifs définis dans sa Charte de développement durable 2020 à 2023. La banque continuera à l'avenir à faire preuve d'un engagement sans relâche afin de réaliser ses objectifs et de relever les défis y afférents.

La mise en œuvre de l'objectif stratégique d'être un prestataire de services financiers de premier plan dans le domaine du développement durable influence la rémunération variable de la Direction générale (cf. [Rapport de gestion > Système de rémunération > Direction générale > Rémunération variable](#)). Les notations de durabilité ISS ESG permettent d'évaluer à quel point l'objectif est atteint : fin 2022, la BCBE s'est vu décerner le label de qualité « Prime » et s'est classée parmi les dix meilleurs établissements bancaires de la branche. La banque est ainsi **sur la bonne voie**.

Les objectifs que la BCBE s'est fixés dans sa Charte de développement durable 2020 à 2023 ainsi que leur degré de réalisation figurent ci-après.

Pour la période à partir de 2023, la BCBE définira de nouveau des objectifs conformes à sa stratégie et à ceux fixés en matière de développement durable. Afin de réaliser son objectif à long terme de **réduire à zéro net les émissions** de ses portefeuilles de crédits et de placement d'ici 2050 au plus tard, la BCBE définira d'ici la mi-2023 des objectifs scientifiques et des trajectoires de réduction d'émissions pour les secteurs à forte intensité carbone ainsi que des objectifs intermédiaires pour 2030. Des plans de transition seront ensuite élaborés avec un catalogue de mesures et d'actions.



Comme pour tous les prestataires de services financiers, la qualité et la disponibilité des données représentent un défi pour la BCBE. Plus les données sur le développement durable provenant de l'ensemble de l'économie sont fiables, plus il est facile de mesurer, de gérer et de comparer les émissions financées ainsi que leur évolution. La BCBE entend **poursuivre son engagement** dans ce domaine, notamment dans le cadre du partenariat mondial PCAF (*Partnership for Carbon Accounting Financials*), dont elle est membre depuis 2020.

À moyen et à long terme, l'**impact du changement climatique et du déclin de la biodiversité** jouera un rôle croissant dans les décisions de politique d'entreprise ainsi que dans l'évaluation des risques et des opportunités. Il s'agira ici aussi de définir et de développer des paramètres de mesure et de pilotage correspondants.



En 2023, la BCBE poursuivra son engagement de longue date dans le domaine des produits et des services à caractère durable ainsi que dans le conseil et continuera à développer son offre.

Charte de développement durable

La Charte de développement durable 2020 à 2023 est le fruit de plusieurs années d'évolution : en 1995 déjà, la BCBE avait élaboré un concept portant sur une utilisation rationnelle de l'énergie. Celui-ci a progressivement été étendu. Aujourd'hui, la Charte de développement durable comprend, outre des aspects écologiques, des **principes** et des **objectifs concrets** ayant trait aux produits et aux prestations ainsi qu'à la responsabilité de la banque vis-à-vis de son personnel et de la société. Elle indique par ailleurs de quelle manière la BCBE contribue à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD).

Plus d'informations à ce sujet dans la Charte de développement durable de la BCBE
bcbe.ch/chartededevveloppementdurable

Degré de réalisation des objectifs définis dans la Charte de développement durable

Objectif	État ¹	Commentaire	Informations complémentaires
La BCBE en tant qu'employeur			
Nous mettons au concours les postes à pourvoir - fonctions dirigeantes comprises - en indiquant une fourchette pour le taux d'occupation.	●	Respecté fin 2022	Diversité et égalité des chances
Nous favorisons la formation : sur dix places de travail proposées, une est une place de formation.	●	82 places d'apprentissage à fin 2022 (un poste de travail sur 11)	Formation des apprentis
Nous proposerons à 350 jeunes une formation qualifiée dans notre banque entre les années 2020 et 2023.	●	État fin 2022 : 244 personnes en formation	Formation des apprentis
Nous encourageons notre personnel à suivre des formations continues et assurons leur employabilité en établissant régulièrement avec eux un plan de développement.	●	En bonne voie. Partie intégrante du processus de gestion de la performance, élaboration en 2022 d'un concept pour la planification de la relève et du développement	Développement du personnel
Nous augmentons la proportion de femmes parmi les cadres et la portons à 25 % d'ici 2023.		Le nombre de femmes parmi les cadres ne peut plus être recensé, car la BCBE a supprimé les positions hiérarchiques en 2022.	Diversité et égalité des chances Tableau Diversité et égalité des chances
Nous veillons à ce que la rémunération globale la plus élevée ne dépasse pas vingt fois la rémunération la plus basse.	●	Respecté fin 2022 : la rémunération la plus élevée est 15 fois plus importante que la rémunération la plus basse.	
Nous versons pour un même travail le même salaire et faisons vérifier le respect de l'équité salariale par un institut externe (certificat « Fair Compensation »).	●	Respecté fin 2022 - Certificat « Fair-ON-Pay » obtenu	Égalité des salaires certifiée
Nous visons l'obtention à l'horizon 2020 du label suisse de qualité « Friendly Work Space » pour notre gestion de la santé en entreprise.	✓	Objectif atteint	Gestion de la santé en entreprise
Nous réduisons le nombre de jours d'absence de notre personnel pour cause de maladie ou d'accident de 10 % d'ici 2023, par rapport à 2019.	●	Pas respecté fin 2022 : 9,1 jours de maladie par membre du personnel contre 8,3 fin 2019	Gestion de la santé en entreprise
Produits et prestations durables			
Nous identifions les principaux impacts écologiques et sociaux de nos portefeuilles et de nos prestations et définissons des indicateurs de pilotage, lorsque cela se révèle pertinent et possible.	●	Dans le domaine des placements, intégration de chiffres-clés relatifs au développement durable dans les factsheets, principes fondamentaux établis pour les étapes suivantes : adhésion au PCAF et à la NZBA	Mesure des effets des instruments de placement Affiliations et initiatives Objectifs et perspectives
Nous considérons le développement durable comme une composante essentielle du dialogue avec notre clientèle.	●	Formation sur le développement durable pour tous les membres du personnel, mise en œuvre de divers instruments et lancement de plateformes de sensibilisation	Formation sur le développement durable Sensibilisation au développement durable
Nous intégrons d'ici 2020 les aspects du développement durable dans toutes nos analyses et décisions d'investissement.	✓	Objectif atteint, réalisé le 1 ^{er} janvier 2022	Placements
Nous étoffons d'ici 2023 la part des fonds de placement à caractère durable de la BCBE de manière à ce qu'elle représente 30 % de tous les fonds de la BCBE.	●	En bonne voie. Fin 2022 : 41 %	Placements à caractère durable
Nous veillons à ce que, d'ici 2023, au moins 85 % de nos placements financiers soient conformes à l'approche de la BCBE en matière de développement durable.	●	Respecté fin 2022 : 98 %	Engagement accru
Nous lançons à l'horizon 2021 un produit à caractère durable dans le segment Épargne / Paiement.	●	Aucun produit explicitement annoncé comme durable n'a été introduit, mais les aspects du développement durable sont davantage intégrés dans des produits proposés (p. ex. Family Club BCBE ou réduction de la consommation de papier [e-compte])	Familles, enfants et jeunes

Nous proposons uniquement des lingots d'or issus du commerce équitable dans la mesure du possible. ● Fin 2022, lingots jusqu'à un poids de 10 grammes, en 2023, jusqu'à un poids de 20 grammes Or Fairtrade

Engagement sociétal

Nous générons en l'espace de dix ans (2013 à 2022) un free cash-flow se situant entre 900 millions et 1,1 milliard de francs.	✓	Objectif atteint : fin 2022, le free cash-flow se situait dans le haut de la fourchette cible.	RG Notre vision, nos valeurs et notre stratégie
Nous confions la plus grande partie de nos mandats à des fournisseurs opérant dans notre espace économique.	●	Respecté fin 2022	Approvisionnement régional à caractère durable
Nous finançons avec le fonds de soutien BCBE des projets, des initiatives et des institutions à caractère social, d'utilité publique et aux effets durables jusqu'à concurrence d'un million de francs par an, en fonction du résultat de la banque.	●	Respecté fin 2022	Fonds de soutien BCBE
Nous encourageons notre personnel à s'engager personnellement pour le bien commun.	●	Nombreuses initiatives individuelles prises par des membres du personnel aucun programme spécifique de bénévolat prévu pour l'heure	Engagement social
Nous favorisons le dialogue sur le thème du développement durable et contribuons ainsi à une plus grande prise de conscience de la population dans ce domaine.	●	Respecté fin 2022	Sensibilisation au développement durable
Nous avons à cœur de sensibiliser les jeunes à une gestion responsable de l'argent.	●	Respecté fin 2022	Familles, enfants et jeunes

Écologie d'entreprise et protection du climat

D'ici 2023, nous réduisons l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre causées par nos activités de 5 % par rapport à 2019.	●	Fin 2022, les émissions étaient supérieures de 9 % à celles de 2019, avant tout en raison de pertes de liquide de refroidissement enregistrées durant l'année sous revue.	Émissions
D'ici 2022, nous augmentons notre efficacité énergétique de 12 % par rapport à 2012.	✓	Objectif dépassé (convention d'objectifs avec l'Agence de l'énergie pour l'économie [AEnEC])	Affiliations et initiatives
Nous atteignons ces objectifs en améliorant par exemple l'efficacité énergétique de nos immeubles, en réduisant la consommation des ressources, en utilisant des ressources respectueuses de l'environnement (notamment de l'électricité provenant exclusivement de sources d'énergie renouvelable) et en diminuant autant que possible les déchets liés aux activités commerciales.	●	En bonne voie	Écologie d'entreprise.
Nous définissons des objectifs climatiques fondés sur des données scientifiques (science-based targets) dès qu'une méthode ad hoc est disponible pour les prestataires de services financiers.	●	Bases jetées, mise en œuvre d'ici mi-2023	Objectifs et perspectives

¹ Légende

- ✓ Objectif atteint
- En bonne voie
- Pas en bonne voie
- ✗ Objectif non atteint

Objectifs de développement durable

La BCBE **adhère aux objectifs de développement durable** (ODD) et contribue à leur réalisation. Les ODD forment la clé de voûte de l'Agenda 2030, adopté à l'automne 2015 par les Nations Unies. Ils définissent les jalons sociaux, économiques et écologiques que le monde devrait atteindre d'ici 2030. Les entreprises peuvent contribuer de manière décisive à l'Agenda 2030. Consciente de ses responsabilités, la BCBE aligne davantage sa gestion du développement durable et son cœur de métier sur les ODD.



Les entreprises peuvent contribuer de manière décisive à l'Agenda 2030.

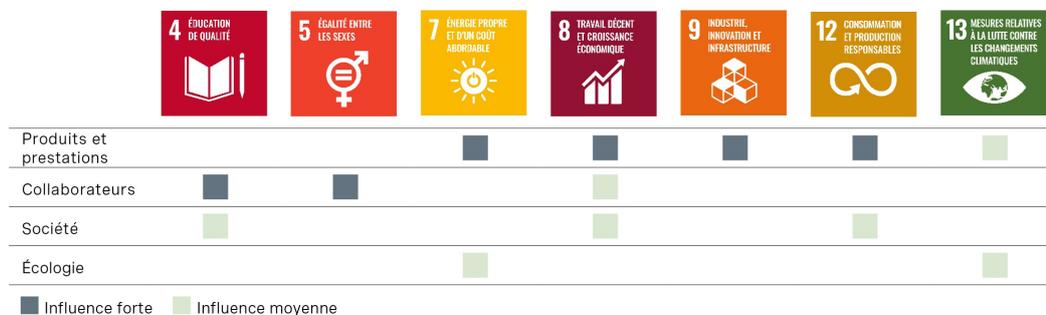
Priorisation des ODD

La BCBE adhère aux 17 ODD, qui sont tous d'une importance capitale pour la promotion d'un développement durable. Soucieux de cibler ses activités, le groupe de travail Développement durable a classé les ODD par ordre de priorité. Sur la base des principales thématiques de la BCBE (Produits et services, Personnel, Société et Écologie), des recherches ont été effectuées afin de déterminer les ODD sur lesquels la banque avait le plus d'influence à travers ses activités.

La BCBE met l'accent sur quatre ODD : Éducation de qualité (4), Énergie propre et d'un coût abordable (7), Travail décent et croissance économique (8) et Consommation et production responsables (12). C'est à ces quatre niveaux que la banque peut exercer la plus forte influence. Son impact sur les objectifs 5, 9 et 13 est également déterminant. La BCBE a une influence moins importante sur les dix objectifs restants, bien qu'elle y contribue également à travers ses opérations de crédit et de placement.

Dans le Rapport de développement durable, la BCBE montre la manière dont elle contribue aux ODD sur lesquels elle a le plus d'influence. De plus, la banque a défini, dans sa Charte de développement durable 2020 à 2023, des objectifs dont la réalisation permettra de contribuer davantage aux ODD.

ODD sur lesquels la BCBE a la plus forte influence



Principaux ODD pour la BCBE et manière dont elle y contribue



Objectif 4 :

assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

- En tant que banque formatrice, la BCBE assure un accès à une formation de qualité, elle améliore le niveau de qualification des jeunes et les sensibilise au développement durable (cf. [Formation initiale et continue](#) > [Formation des apprentis](#)).
- Grâce à sa vaste offre de formation continue, la BCBE investit dans le développement professionnel de son personnel et améliore leur employabilité (cf. [Formation initiale et continue](#) > [Développement du personnel](#)).
- La BCBE encourage les parties prenantes, par exemple les jeunes, à suivre des formations dans le domaine du développement durable (cf. [Engagement social](#) > [Culture, sport et social](#)).



Objectif 7 :

garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

- La BCBE s'engage en faveur des investissements responsables et a continué d'étendre ses compétences accumulées au fil des années dans ce domaine. Depuis le 1^{er} janvier 2022, elle exclut les entreprises spécialisées dans l'extraction et la production de combustibles fossiles au profit de celles spécialisées dans les énergies renouvelables (cf. [Placements](#)).
- Avec l'hypothèque Rénovation éco et l'hypothèque CECB®/Minergie®, la BCBE soutient des projets efficaces sur le plan énergétique. Elle évite de financer des opérations dont l'objectif est contraire à celui de l'énergie durable (cf. [Crédits](#)).
- Depuis 1995, la BCBE améliore de façon systématique son efficacité énergétique. Depuis 2013, elle consomme uniquement de l'électricité provenant de sources d'énergie renouvelable (cf. [Écologie d'entreprise](#)).

8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE



Objectif 8 :

promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

- La BCBE propose aux PME des prestations complètes dans les domaines des finances et du conseil, encourage des projets innovants et offre un accès non discriminatoire à ses services (cf. [Crédits](#)).
- La BCBE offre des conditions de travail attractives et conciliables avec la vie de famille, favorise la diversité, pratique une politique salariale raisonnable impliquant l'égalité salariale entre hommes et femmes et s'engage pour la formation et le perfectionnement de son personnel (cf. [Principes de base en tant qu'employeur](#)).
- La BCBE table sur une création de valeur durable et procure des avantages à l'économie régionale. Elle fait appel à des fournisseurs se trouvant dans son propre rayon d'activité pour s'approvisionner (cf. [Politique à long terme et Approvisionnement régional à caractère durable](#)).

12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES



Objectif 12 :

établir des modes de consommation et de production durables

- Le développement durable fait partie intégrante du processus de conseil de la BCBE. La banque favorise la vente de produits et de services durables, notamment dans le domaine des placements, et continue d'étoffer sa gamme de produits durables (cf. [Placements](#)).
- La BCBE forme et sensibilise son personnel au développement durable. Elle encourage la population à gérer de manière responsable son argent, soutient des initiatives et des projets durables et crée des plateformes dédiées aux échanges sur ce thème (cf. [Engagement social](#)).
- Ces dernières années, la BCBE a sensiblement réduit l'impact de ses activités sur l'environnement et continue à le faire. Depuis 2011, elle compense les émissions résiduelles dans son propre espace économique (cf. [Écologie d'entreprise](#)).

ODD sur lesquels la BCBE a une influence moindre



Produits et prestations

Pratiques de vente responsables	41
Placements : investissements responsables	45
Crédits : critères sociaux et environnementaux	54

Pratiques de vente responsables

La BCBE privilégie les relations de partenariat durables avec sa clientèle. Elle offre des prestations qui apportent une plus-value à sa clientèle et à l'économie réelle. La banque s'assure que le niveau de compétences de ses coachs financiers reste élevé et veille à éviter tout conflit d'intérêts dans les activités de conseil.

La BCBE offre des **services fiables** d'une qualité irréprochable, à des prix et à des conditions raisonnables. Elle veille à assurer la satisfaction à long terme de sa clientèle en lui offrant un suivi personnalisé et individuel, un conseil transparent et professionnel ainsi que des produits compréhensibles présentés dans un langage clair.

Le processus de conseil commence par une analyse approfondie et une **identification des besoins** du client et se poursuit avec la définition du produit, des explications y afférentes et des informations détaillées sur les risques éventuels.

En pratiquant une politique salariale mesurée (cf. [Politique salariale raisonnable](#)), la BCBE veille à **ne pas créer de fausses incitations** pour les coachs financiers et à éviter les conflits d'intérêts dans le conseil. Ainsi, la participation au résultat ne dépend pas des ventes de produits individuelles, mais du résultat global de la banque. La BCBE mise ainsi délibérément sur un système de rémunération durable qui n'est pas dicté par l'attrait des bonus.

En pratiquant une politique salariale mesurée, la BCBE veille à ne pas créer de fausses incitations pour les coachs financiers.

En 2020, la BCBE a introduit un **outil de conseil en placement numérique** complet qui convient à toutes les variantes de placement. La banque a ainsi pu consolider davantage ses compétences en matière de placement et offrir une plus-value à sa clientèle.

Un **monitoring de portefeuille** lui permet de s'assurer que la stratégie de placement et les prescriptions de la loi fédérale sur les services financiers (LSFin) sont respectées.

De plus amples informations sur les pratiques de vente responsables dans les opérations de placement et dans les opérations de crédit figurent sous les rubriques [Placements](#) et [Crédits](#).

Satisfaction de la clientèle et qualité des services

Fiable, engagé, compétent et à l'écoute : c'est ainsi que le personnel de la BCBE doit être perçu par la clientèle. C'est pourquoi la banque accorde une grande importance au service et à la proximité avec sa clientèle.

« Nous façonnons l'avenir aux côtés de nos clients », telle est la promesse de prestations de la BCBE. La banque aligne son suivi sur les **événements-clés qui ponctuent les différentes phases de vie de sa clientèle** et garantit ainsi une orientation globale, complète et prospective de ses prestations sur les besoins de celle-ci. La BCBE allie ses compétences, les met en réseau et réunit les bons spécialistes à l'interne comme à l'externe. Cette approche vise à instaurer des relations à long terme avec une clientèle satisfaite.

La BCBE mesure la satisfaction de sa clientèle en réalisant des enquêtes directes et des études de marché annuelles. Comme le montrent les résultats des dernières études de marché réalisées (études publiées en 2022 et en 2021), le **degré de satisfaction** de la clientèle ayant fait de la BCBE sa banque principale est élevé : 94 % pour les entreprises et 87 % pour les particuliers.



Nous façonnons l'avenir aux côtés de nos clients.

L'enquête directe réalisée en 2022 auprès de la clientèle présente des résultats comparables dans tous les secteurs d'activité : avec une note (*Customer Satisfaction Score, CSAT*) de 94 %, le degré de satisfaction de la clientèle est très élevé, sachant que les valeurs oscillent entre 89 et 97 % selon le secteur d'activité. Mesuré dans le cadre de cette enquête, le *Net Promoter Score* (NPS) atteint 48 (valeurs des secteurs d'activité : entre 24 et 66) et témoigne également de **la fidélité élevée de la clientèle vis-à-vis de la BCBE**.

La qualité des services et du conseil est aussi vérifiée lors de **visites mystères** (*mystery shopping*). Des demandes parviennent alors à la banque par téléphone ou par courriel, ou des clients tests se présentent sur nos sites.

Par ailleurs, la BCBE dispose d'instruments institutionnalisés pour recueillir et gérer les **réactions de la clientèle** : les clients peuvent donner leur avis - positif ou négatif - en utilisant très simplement « Beka » à l'issue d'un entretien-conseil ou en se rendant sur le site Internet de la banque, à la rubrique prévue à cet effet. Ces réactions sont précieuses pour la BCBE, car elles lui permettent de jeter un regard critique sur ses services et ses processus et de les améliorer continuellement. Grâce au management des idées, les membres du personnel disposent en outre d'un instrument qui leur permet de soumettre leurs idées en vue d'améliorer les relations avec la clientèle.

La gestion de la qualité constitue une priorité pour la BCBE. En 2002, la BCBE a été l'une des premières banques suisses d'envergure à obtenir le certificat ISO 9001 pour l'ensemble des processus, services et sites. Depuis, la gestion de la qualité est continuellement améliorée et soumise à des contrôles réguliers. En 2022 également, l'Association Suisse pour Systèmes de Qualité et de Management (SQS) a procédé à un audit externe. Toutes les analyses effectuées confirment l'**efficacité des systèmes de gestion** ainsi que la qualité élevée de leur mise en œuvre au sein de la BCBE. Durant l'année sous revue, plusieurs contrôles internes de la qualité ont été réalisés en plus de l'audit externe mené par la SQS.



9001

Gestion de la qualité
certifiée ISO depuis 2002

Fonds de la clientèle conformes aux prescriptions fiscales

La BCBE n'est nullement intéressée par des fonds de clientèle non déclarés et part du principe que ses clients se conforment à toutes les réglementations fiscales en vigueur. Les nouveaux clients doivent certifier par écrit qu'ils **respectent les lois fiscales de leur pays d'origine ou de domicile** et qu'ils déclarent toutes leurs valeurs patrimoniales. En cas de doute concernant l'imposition correcte des avoirs, une confirmation écrite ad hoc est également demandée aux clients suisses.

La BCBE n'est nullement intéressée par des fonds de clientèle non déclarés.

Elle n'établit pas de relations d'affaires avec des personnes domiciliées à l'étranger qui n'ont aucun lien avec l'espace économique de la banque. Parmi les conditions pour l'ouverture d'une relation d'affaires figurent un point d'ancrage clair et des séjours réguliers en Suisse. Les prestations dans le domaine des placements (limitées aux mandats de gestion de fortune et aux mandats de simple exécution) ne sont proposées plus qu'aux clients venant de **sept pays européens**. En principe, la BCBE n'entretient des relations d'affaires ni avec des personnes politiquement exposées à l'étranger (PEP à l'étranger) ni avec des personnes qui leur sont proches.

Placements : investissements responsables

En tant que prestataire de services financiers, la BCBE peut exercer une certaine influence afin que les avoirs soient utilisés de manière judicieuse et, ainsi, éviter d'éventuelles répercussions négatives sur le développement durable. La BCBE assume ce rôle. Elle prône une gestion responsable des placements financiers, développe progressivement les critères appliqués dans ce domaine et les rend transparents.

La BCBE a ratifié les **Principes pour l'Investissement Responsable (PRI)**. Ce faisant, elle s'engage à intégrer les questions environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise dans ses décisions d'investissement, en vue de rendre le système financier mondial plus durable.

La clientèle de la BCBE a accès à un large éventail de placements à caractère durable.

Cela fait plus de 25 ans que la BCBE gère des actifs, activité qu'elle exerce avec succès. Un team de gérants de portefeuille et de fonds justifiant d'une expérience de plusieurs années se charge de gérer les avoirs confiés à la banque. La BCBE propose une sélection attractive de ses propres fonds de placement. L'approche d'investissement repose sur un **processus à plusieurs niveaux** : des spécialistes analysent le marché à l'échelle macroéconomique, mais aussi par catégorie de placement, secteur, branche et titre. Le comité de placement définit chaque mois, en fonction des résultats obtenus, la tactique de la BCBE en matière de politique de placement que les gérants de portefeuille appliquent sans délai et de manière systématique.

Critères généraux d'exclusion

S'agissant des instruments de placement, la BCBE applique une procédure d'exclusion générale :

- aux fabricants et aux négociants d'**armes prohibées** (armes à sous-munitions, armes nucléaires, biologiques et chimiques ainsi que mines terrestres et antipersonnel) ;
- aux entreprises qui contreviennent gravement aux principes du **Pacte mondial de l'ONU**. Constituant l'initiative la plus importante au monde en matière de développement durable des entreprises, le Pacte mondial prend en considération de multiples aspects du développement durable, tels que les droits de l'homme et du travail, l'environnement et la lutte contre la corruption ;
- aux entreprises du secteur des **combustibles fossiles**. Sont ainsi exclus la promotion du charbon, du pétrole et du gaz naturel ainsi que le traitement et l'utilisation du charbon et du pétrole, en particulier l'exploitation de centrales et de raffineries, à partir d'une part au chiffre d'affaires de 5 % ou plus.

Les titres de telles entreprises ne sont ni détenus par la BCBE pour son propre compte, ni recommandés à l'achat. Les entreprises sont en outre exclues de tous les instruments de placement actifs de la BCBE gérés par celle-ci. Les clients qui détiennent de tels titres dans leur dépôt BCBE sont informés de cette exclusion par leur coach financier. S'agissant des produits tiers, les critères généraux d'exclusion s'appliquent par analogie, certains écarts ne pouvant toutefois être évités.

La liste des entreprises exclues figure à l'adresse bcbe.ch/approche-durable

La BCBE continue d'accroître ses compétences et son engagement de longue date dans le domaine des placements responsables.

Placements à caractère durable

La BCBE effectue une sélection soignée afin d'assurer que les placements à caractère durable ciblent uniquement des entreprises qui ont de grandes exigences sur le plan éthique et dont l'activité repose sur des facteurs d'**efficacité économique, de compatibilité écologique et de responsabilité sociale**.

La clientèle de la BCBE a accès à un large éventail de placements à caractère durable. Qui-conque confie à la banque un mandat de gestion de fortune peut choisir, depuis 2010, une variante « à caractère durable » pour chacune des stratégies de placement. À l'automne 2017, la BCBE a lancé quatre fonds de placement à caractère durable pour la prévoyance liée. Ces produits suscitent un vif intérêt auprès de la clientèle et ont fait leurs preuves depuis leur lancement, raison pour laquelle ils sont également proposés en prévoyance libre depuis 2018.



Tous les fonds de placement BCBE à caractère durable et les fonds de prévoyance BCBE sont construits selon l'**approche en matière de développement durable de la BCBE**.

- Au cours d'une première phase, la banque exclut systématiquement les entreprises impliquées dans des **secteurs d'activité controversés** tels que l'énergie nucléaire, l'armement ou le tabac. Sont exclues également les entreprises coupables de violations graves du droit du travail ou des droits de l'homme, de comportements controversés à l'égard de l'environnement et d'actes de corruption grave.

- Dans une deuxième phase, la banque détermine les entreprises qui sont les chefs de file dans leur branche sur les plans social et écologique, autrement dit les meilleures de la classe (approche « **best in class** »). À cette fin, elle se fonde sur les données des analystes de l'agence de notation de développement durable ISS ESG, organe indépendant et spécialisé en la matière.
- Lors d'une dernière phase, la banque priorise les titres retenus à l'aune de **critères économiques**, de manière à constituer des portefeuilles équilibrés et largement diversifiés.



1369

millions de francs sont investis dans des fonds de placement BCBE à caractère durable.

	Unité	2022	2021	2020	2019	2018
Mandats de gestion de fortune à caractère durable Clientèle privée	nombre	817	573	361	262	172
Mandats de gestion de fortune à caractère durable Clientèle privée	mio de CHF	407	366	221	165	106
Quote-part des mandats à caractère durable au total des mandats de gestion de fortune Clientèle privée (en termes de volume)	%	29%	24%	18%	14%	9%
Fonds de placement BCBE à caractère durable	mio de CHF	1 369	1 376	947	704	414
Quote-part des fonds de placement BCBE à caractère durable au total des fonds de placement BCBE	%	41%	36%	29%	24%	17%

Placements traditionnels : critères de développement durable

Les critères de développement durable sont systématiquement intégrés dans le processus de placement pour les instruments de placement traditionnels de la BCBE également. Outre l'analyse financière conventionnelle, des critères ESG (pour critères environnementaux, sociaux et de gouvernance) sont pris en considération. Ceux-ci permettent d'identifier les émetteurs qui affichent une mauvaise performance en matière de développement durable et ceux qui présentent des risques particulièrement élevés pour le climat. Ces émetteurs ne pourront rester dans l'univers de placement que s'ils résistent à un **examen ESG approfondi** et si la diversification le justifie.

Les retardataires en matière de développement durable font l'objet d'un examen approfondi.

Le conseil en placement suit la même logique : la BCBE fournit d'office des recommandations de placement uniquement pour les titres représentés dans cet univers de placement. Toutefois, des informations sur des titres qui n'y figurent pas peuvent être fournies à la demande de la clientèle.

Lors de la sélection de produits tiers, la BCBE applique également les critères susmentionnés (performance en matière de développement durable et risques pour le climat).

Plus d'informations sur les instruments de placement à caractère durable de la BCBE à l'adresse

bcbe.ch/approche-durable

Mesure des effets des instruments de placement

La BCBE se procure des données d'études menées sur les performances en matière de développement durable, l'impact climatique des investissements et l'influence de ceux-ci sur les ODD afin de pouvoir réaliser des **évaluations détaillées de portefeuilles client et de portefeuilles de fonds**.

Dans ses évaluations d'entreprises, la BCBE présente des **chiffres-clés détaillés relatifs au développement durable**, tels que la note de développement durable, la note climatique et la compatibilité climatique par rapport à l'Accord de Paris sur le climat. Ces informations importantes figurent également sur les fiches sur le développement durable des fonds de placement de la BCBE. La BCBE favorise en outre la transparence en publiant les noms de toutes les sociétés holding représentées dans ses fonds de placement.



Factsheets sur le développement durable des fonds de placement de la BCBE à l'adresse bcbe.ch/fonds

En 2022, l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), en collaboration avec le Secrétariat d'État aux questions financières internationales (SFI), a effectué un **test climatique du marché financier suisse** intitulé « PACTA 2022 » (*Paris Agreement Capital Transition Assessment*). La BCBE a participé de son propre chef à cette analyse, comme 122 autres établissements financiers.

Les fonds de placement de la BCBE gérés par celle-ci et les mandats de gestion de fortune de la BCBE **ne sont pas investis dans les secteurs de l'extraction de houille, de gaz ou de pétrole**, qui ont tous un impact relativement fort sur le climat. Seuls 4 % des portefeuilles d'actions et 6 % des portefeuilles d'obligations sont investis dans d'autres branches et technologies ayant une incidence sur le climat (production d'électricité, industrie automobile, industrie cimentière, sidérurgie, aéronautique). Les formules de placement de la BCBE affichent ainsi des résultats légèrement meilleurs à ceux des autres participants au test. Ces investissements représentent près de 60 % des émissions des portefeuilles, bien qu'ils y soient très faiblement représentés.

En rejoignant, fin 2020, le partenariat mondial PCAF, la BCBE a en outre affirmé sa volonté de mesurer et de publier lesdites « émissions financées », à savoir les émissions de gaz à effet de serre financées par des crédits et des investissements (cf. Affiliations et initiatives).

Sensibilisation du personnel

Depuis plus de dix ans, les coaches financiers suivent régulièrement des formations en relation avec le développement durable, par exemple des colloques intitulés « Placements à caractère durable » ou consacrés à l'approche de la BCBE en matière de développement durable. Le sujet a été approfondi en 2018 dans des modules de formation supplémentaires, puis, en 2021, la BCBE a lancé pour tout le personnel une **formation complète en matière de développement durable** (cf. [Formation initiale et continue > Formation sur le développement durable](#)) qui met également l'accent sur les placements. Tous les coaches financiers doivent suivre quatre modules de formation « La durabilité dans le secteur de l'investissement » de quatre heures d'étude chacun (principes fondamentaux, approches de placement à caractère durable, conseil en placement, notations de développement durable).

Engagement accru

La BCBE prend aussi en compte les critères du développement durable dans ses placements financiers. La banque a aussi pour objectif que **son propre portefeuille de titres** corresponde, d'ici 2023, à hauteur de 85 % au moins à son univers de placement à caractère durable. Cet objectif a déjà été atteint au cours des dernières années. Fin 2022, la part s'élevait à 98 %. La Caisse de pension de la BCBE intègre également les critères du développement durable dans ses placements.

Les **droits de vote** liés aux fonds BCBE sont exercés par Swisscanto Direction de Fonds SA. Dans son processus décisionnel, la société tient compte de standards écologiques, sociaux et de gestion d'entreprise ; elle publie aussi bien ses directives de vote que son comportement de vote. La banque exerce elle-même son droit de vote conféré par les actions de sociétés suisses figurant dans son portefeuille ainsi que dans celui de la Caisse de pension de la BCBE.

Plus d'informations sur le processus de vote de Swisscanto Direction de Fonds SA à l'adresse [swisscanto.ch/voting](https://www.swisscanto.ch/voting)

Outre l'exercice des droits de vote, la BCBE participe activement au domaine *Engagement* depuis juillet 2021. Il s'agit d'un processus à long terme qui permet aux investisseurs et aux **entreprises d'entamer un dialogue** visant à inciter ces dernières à améliorer leur gouvernance d'entreprise, à tenir davantage compte des aspects environnementaux et sociaux et à fournir des informations transparentes à ce sujet. Afin de réunir l'influence de la BCBE et celle des autres investisseurs, les activités d'*Engagement* de la banque s'effectuent par l'intermédiaire d'ISS ESG. Dans le cadre de ses activités d'*Engagement*, la BCBE a jusqu'ici participé avec 106 entreprises à 158 controverses au total.

Prestations transparentes

Les formules de placement sont vendues de manière à correspondre au profil de placement du client, qui prend en considération sa situation (revenus et fortune), son horizon de placement, sa propension au risque et sa tolérance au risque. Les produits de placement sont classés selon leur complexité. Leur vente ne peut se faire que par des coachs financiers certifiés ISO. La transparence est assurée par des **symboles de risque compréhensibles** (Terre, Eau, Air, Énergie et Feu).

La BCBE propose, dans tous ses mandats de gestion de fortune et dans ses mandats de conseil patrimonial au tarif forfaitaire, des fonds sans **indemnités de distribution** (rétrocessions). Lorsque cela s'avère impossible, lesdites indemnités sont reversées au client. S'agissant des investissements dans des placements collectifs effectués dans le cadre de ces mandats, la BCBE propose uniquement des parts de fonds sans frais de gestion, depuis janvier 2018. La banque assure ainsi une plus grande transparence au niveau des frais : hormis les frais de gestion de fortune, aucun coût indirect supplémentaire n'est prélevé. Lors de l'achat de parts de fonds de placement, le taux des rétrocessions figure sur le décompte de bourse, de même que sur l'extrait de dépôt et sur le relevé fiscal envoyé à la clientèle en fin d'année.

La gestion de fortune institutionnelle de la BCBE ainsi que les fonds de placement de la BCBE sont certifiés selon les GIPS® (*Global Investment Performance Standards*), normes d'éthique internationalement reconnues pour la **mesure de la performance**. Les investisseurs peuvent ainsi procéder à une comparaison objective de la performance des différents fonds de placement.¹

La BCBE exploite une plateforme électronique de négoce d'actions suisses non cotées : OTC-X. Ce faisant, la BCBE contribue de manière significative à la transparence et à la liquidité des **transactions hors bourse**. Outre les cours, la plateforme publie des informations relatives à l'actualité, des rapports de marché, des études, des analyses de durabilité et des chiffres-clés concernant les 238 entreprises listées. Une nouvelle étude consacrée au développement durable a été réalisée durant l'exercice sous revue : 44 entreprises y ont participé, ce qui témoigne de l'intérêt porté à la transparence dans les domaines de l'environnement, de la société et de la gouvernance d'entreprise.



238

entreprises

sont listées sur la plateforme électronique de négoce OTC-X.

Par ailleurs, la BCBE a lancé, en décembre 2021, sa nouvelle **plateforme électronique de négoce SME|X**. Cette place de négoce réservée aux actifs numérisés peut être utilisée par les PME pour accéder à des processus plus simples et plus efficaces et ouvre de nouveaux marchés aux investisseurs. Par cette formule novatrice, la BCBE élargit son offre destinée aux PME, quelle que soit leur phase de développement, et prouve sa capacité d'innovation.

Plus d'informations au sujet des plateformes de négoce aux adresses

otc-x.ch

sme-x.ch

Or Fairtrade

La BCBE propose de l'or issu du commerce équitable. Ce faisant, elle s'engage pour de meilleures conditions de travail et de vie dans l'exploitation minière artisanale de l'or. Depuis avril 2017, la BCBE - en collaboration avec la Fondation Max Havelaar (Suisse) - vend **exclusivement des lingots d'or d'un poids de 1 à 10 grammes portant la certification Fairtrade**. L'offre sera élargie en 2023 aux lingots d'or d'un poids de 20 grammes.

Ce label est synonyme de normes de **protection rigoureuses des personnes et de l'environnement**. Les standards Fairtrade interdisent notamment le travail des enfants et imposent des mesures de protection de la santé et de prévention des accidents. Les mines certifiées Fairtrade obtiennent, en sus du prix minimum garanti, une prime de 2 dollars américains par gramme d'or. Ces revenus supplémentaires sont investis dans des projets communautaires (écoles, approvisionnement en eau, centres médicaux, etc.) et dans l'amélioration du fonctionnement des exploitations.

Les ventes ont sensiblement augmenté par rapport à la période précédant l'introduction de l'or Fairtrade. Depuis le lancement de ce label, la BCBE a vendu 17 468 lingots d'or d'un poids total de quelque 83 kilos, dont plus de 24 kilos en 2022.



17 468

lingots d'or Fairtrade
ont été vendus depuis leur
lancement.

¹ La BCBE déclare être en conformité avec les normes GIPS® (*Global Investment Performance Standards*). Au sens des GIPS®, la société comprend la gestion de fortune institutionnelle et les fonds de placement de la BCBE. La liste exhaustive des *composites* et des *composites reports* peut être obtenue auprès de la BCBE. GIPS® est une marque déposée du CFA Institute. Le CFA Institute ne recommande ni ne soutient cette organisation et ne garantit pas non plus l'exactitude ou la qualité des contenus de ce document.

Crédits : critères sociaux et environnementaux

Grâce à sa politique d'octroi de crédits, la BCBE contribue sensiblement à la prospérité de son espace économique et à la stabilité de la chaîne d'approvisionnement. Les opérations de crédit jouent un rôle important dans le modèle d'affaires de la BCBE. Lors de l'octroi de crédits, la banque tient compte de critères de développement durable.

Géographiquement, les opérations de crédit de la BCBE sont principalement axées sur les cantons de Berne et de Soleure et sur la région économique limitrophe. La banque concentre ses activités sur les particuliers, les petites et moyennes entreprises (PME) et les corporations de droit public. Pour la BCBE, l'octroi de crédit va de pair avec l'**intégrité** et le **respect de principes éthiques et écologiques**. La BCBE ne soutient pas les projets susceptibles d'avoir des effets néfastes sur l'environnement. Les critères de développement durable font partie de l'analyse du crédit.

Financements et protection de l'environnement

Le **concept de soutien** vise à financer des projets, des initiatives et des entreprises qui apportent une contribution positive au développement durable de l'espace d'activités économiques et de vie en société de la banque. Ainsi, la BCBE s'engage en faveur de projets écologiques et énergétiques qui contribuent à la protection du climat. Au moyen de ses prestations bancaires et d'offres avantageuses dans le domaine hypothécaire, la BCBE incite sa clientèle à économiser les ressources.

Depuis 2018, la BCBE dispose d'une offre en trois volets pour le **financement à caractère durable** : l'hypothèque Rénovation, qui peut être utilisée pour des projets en tout genre qui préservent ou augmentent la valeur d'un bien immobilier ; l'hypothèque Rénovation éco, qui sert exclusivement à effectuer des travaux visant à moderniser un bien immobilier quant à sa dépense d'énergie (isolation thermique, système de chauffage écologique, remplacement de fenêtres et production d'électricité) ; et l'hypothèque CECB®/Minergie®, par laquelle la BCBE encourage les travaux d'assainissement énergétiques et les nouvelles constructions répondant à des standards énergétiques certifiés.



Grâce à ces offres, la BCBE perpétue une **tradition de longue date**, à savoir encourager des projets énergétiquement viables. En 2009, elle a lancé un prêt de rénovation qui a rencontré un large écho et qui a été sollicité 1750 fois pour des projets écologiques. De 2011 à 2018, la banque a proposé l'hypothèque environnement, un instrument attractif pour le financement de rénovations à caractère durable. De 2011 à 2016, elle a subventionné des projets (menés par sa clientèle) visant à réduire les émissions de CO₂ grâce au remplacement de combustibles fossiles. Pour ce faire, elle a mis en place une plateforme de compensation du CO₂ alors unique en son genre en partenariat avec la société BKW (cf. Écologie d'entreprise > Compensation des émissions résiduelles).

La BCBE aide sa clientèle à améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments.

« myky » : pour des logements en propriété à caractère durable

En collaboration avec le fournisseur d'énergie de la ville de Berne ewb (« Energie Wasser Bern ») et l'Assurance immobilière Berne (AIB), la BCBE a lancé la plateforme « myky » en décembre 2021. Celle-ci vise à réduire les émissions de CO₂ en mettant en réseau des offres portant sur **l'organisation et l'entretien des logements en propriété**.

De nombreux propriétaires se demandent comment assainir judicieusement leur logement. Lancés en 2022, les outils interactifs « **planificateur assainissement** », « **calculateur solaire** » et « **contrôleur de consommation énergétique** » aident concrètement à prendre des mesures d'assainissement. Le lancement de la première version du dossier « Maison » est prévu en 2023. La clientèle disposera ainsi de plus de détails sur l'état énergétique de son bien. Les propriétaires pourront planifier des travaux de rénovation de manière globale, optimiser les coûts et prendre contact avec des spécialistes via myky.



Plus d'informations sur ce partenaire intelligent pour votre logement durable à l'adresse myky.ch

Affaires controversées

L'application de **critères d'exclusion** à des secteurs d'activité et à des pratiques commerciales controversés doit permettre d'éviter les affaires qui ne remplissent pas les exigences minimales liées à l'environnement, à la société et à la gouvernance d'entreprise, ou qui impliquent un risque de réputation accru pour la BCBE. Dès lors, ne sont pas financées la fabrication de réacteurs atomiques, la construction de centrales nucléaires, l'extraction d'agents d'énergie fossile, l'économie forestière non durable, la pêche non durable ou les expérimentations animales de tout genre ainsi que les entreprises qui violent les droits du travail et de l'homme ou qui sont coupables d'actes de corruption.

En revanche, la BCBE souhaite entretenir des relations d'affaires avec la clientèle pour laquelle les critères suivants, entre autres, sont évalués positivement : direction d'entreprise responsable, création et maintien de places de travail, politique environnementale moderne, promotion de l'égalité et diversité au sein du personnel.

Les coachs financiers veillent à utiliser de manière judicieuse les moyens disponibles ; dans des cas importants, le client est tenu de présenter certains documents correspondants. Pour ce qui est des engagements de crédit relevant de la compétence des zones d'activité, les coachs financiers évaluent la gestion environnementale de la clientèle dans le cadre de

l'évaluation des partenaires. Il en va de même pour les apports d'argent frais ainsi que pour les revues périodiques des engagements.

Les processus de crédit pour les affaires importantes garantissent que les nouvelles demandes soient évaluées avec la sensibilité nécessaire. S'agissant des demandes de crédit potentiellement critiques, **les risques en matière de développement durable et de réputation sont systématiquement pris en compte**. Les arguments à l'appui de la décision sont documentés. Lorsque les revues périodiques de l'engagement de la clientèle révèlent des risques en matière de développement durable ou de réputation, des mesures sont prises en vue de poursuivre ou de mettre un terme à la relation d'affaires concernée.

La BCBE s'engage en faveur de formules pérennes et socialement acceptables. Lorsqu'elle octroie des hypothèques ou des crédits, elle veille à la **charge financière à moyen et à long terme**. Elle applique des principes restrictifs aux financements et aux calculs de la charge financière. La clientèle financièrement fragile ne peut bénéficier ni d'une carte de crédit ni d'une carte Maestro avec droit de découvert. En outre, la banque ne propose pas d'option d'échelonnement du crédit sur plusieurs mois pour les cartes de crédit.

Plus-value pour la société

L'activité économique de la BCBE consiste à générer un **effet positif** durable en faveur des différentes parties prenantes de la banque. La BCBE dispose d'un portefeuille substantiel de prêts à des communes, des entreprises publiques, des institutions publiques semi-privées et des organisations sociales ou d'utilité publique. Ces prêts incluent, directement ou indirectement, une composante sociale ou sont d'intérêt public.

La BCBE œuvre en faveur des **entreprises locales**, contribuant ainsi à la préservation des emplois dans la région. Le concept de soutien aux PME (cf. [Rapport de gestion > Domaines d'activité diversifiés](#)) et BCBE focus@pme (cf. [Engagement social > BCBE focus@pme](#)) permettent d'aider les petites et moyennes entreprises dans les différentes phases de leur développement.

La BCBE publie deux fois par an, au printemps et en automne, son **baromètre de l'immobilier**. La banque y recense les informations les plus récentes sur le marché immobilier du canton de Berne, montre les dernières tendances concernant la propriété du logement et retrace aussi l'évolution des prix au cours des vingt dernières années. De plus, la BCBE met en lumière un sujet d'actualité lié à l'immobilier. Au printemps 2022, la question traitée était la suivante : « À quel moment procéder à une rénovation énergétique des bâtiments ? ».



À travers son **fonds de soutien** (cf. Engagement social > Fonds de soutien BCBE), la BCBE finance des projets, des initiatives et des institutions à caractère social, d'utilité publique et aux effets durables. En outre, la BCBE propose à sa clientèle de faire don par exemple à Caritas, au WWF ou à Pro Juventute des primes collectées dans le cadre du programme bonus « surprize ».

La **pandémie de coronavirus** a aussi touché sévèrement la clientèle de la BCBE. La banque est venue en aide à sa clientèle PME à un stade précoce de la pandémie, soit avant même que la Confédération n'ait mis sur pied son programme de crédits transitoires, leur annonçant qu'elle ne les laisserait pas tomber. À la mi-mars 2020 déjà, la BCBE a mis une enveloppe financière de 50 millions de francs à la disposition des PME frappées par la crise liée au coronavirus. Celles-ci ont ainsi pu solliciter des **crédits extraordinaires** sans intérêt.

En outre, la BCBE a reçu de sa clientèle PME quelque 2500 demandes de crédit s'inscrivant dans le programme de cautionnement de la Confédération. Elle les a examinées et a approuvé un volume de crédit de plus de 345 millions de francs. À fin 2022, 208 millions de francs de crédits COVID-19 avaient déjà été remboursés.

	Unité	2022	2021	2020	2019	2018
Concept de soutien aux PME : total des projets soutenus	nombre	10	27	34	53	47
- Pilier « Création »	nombre	5	10	8	11	13
- Pilier « Croissance »	nombre	1	2	5	13	5
- Pilier « Succession »	nombre	4	15	21	29	29
Prêts aux corporations de droit public (CDP)	mio de CHF	360	353	264	531	1 044
Placements dans des fonds obligataires de la Confédération, des cantons et des communes	mio de CHF	142	94	126	178	247

Employeur

Principes de base en tant qu'employeur	60
Politique salariale raisonnable	63
Responsabilité en tant qu'employeur et gestion des changements	65
Santé et équilibre vie privée / vie professionnelle	68
Formation initiale et continue	72
Diversité et égalité des chances	77

Principes de base en tant qu'employeur

La politique d'affaires axée sur le long terme de la BCBE vise à proposer des emplois sûrs dans une entreprise performante. La banque motive son personnel par une conduite ciblée et des mesures de développement du personnel mises en œuvre à tous les échelons. Elle encourage l'esprit d'entreprise et l'action entrepreneuriale de son personnel en déléguant et en impliquant ses membres autant que possible.

La BCBE offre, à tous les échelons hiérarchiques, des conditions de **travail attractives, conciliables avec la vie de famille** : elle permet de partager des postes de travail (*job sharing*), de prendre une retraite échelonnée ou d'annualiser le temps de travail et accorde, dans la mesure où la bonne marche de l'entreprise est assurée, des congés non payés aux membres de son personnel afin qu'ils puissent réaliser des projets personnels ou s'adonner à des activités privées.

La BCBE protège l'**intégrité** de son personnel. Elle lutte contre les préjugés et toute forme de discrimination dans l'environnement de travail et promeut la diversité.

La satisfaction du personnel fait l'objet d'enquêtes périodiques (cf. Dialogue avec les parties prenantes > Personnel).



Personnel et conditions d'engagement

Durant l'exercice sous revue, l'effectif (apprentis et auxiliaires compris) est passé de 1228 à 1146 personnes ; le nombre de postes (équivalent plein temps) a diminué de 1014 à 940. Les charges de personnel se sont montées à 143,4 millions de francs ; elles ont ainsi été inférieures à celles de l'exercice précédent (144,2 millions de francs). La baisse s'explique par le transfert du personnel du secteur informatique de la BCBE vers la nouvelle société aity AG (cf. [Responsabilité en tant qu'employeur](#)).

Les **conditions d'engagement de la BCBE** sont soumises à la Convention relative aux conditions de travail du personnel bancaire (CPB). La CPB fixe notamment le temps de travail normal, les congés, les jours fériés rémunérés à accorder, les salaires minimaux, l'obligation légale minimale de poursuite du versement du salaire, les droits sociaux du personnel, les mesures visant à maintenir l'employabilité sur le marché du travail ainsi que les mesures en cas de fermeture de la banque et de licenciement. La CPB vaut pour tous les rapports de travail de la BCBE, à l'exception de ceux des membres de la Direction générale et du Conseil d'administration, c'est-à-dire pour 99 % du personnel.



49 %

occupés à temps partiel

La banque ne fait appel aux auxiliaires que de façon ciblée et non systématique, c'est-à-dire uniquement pour effectuer des activités liées à des projets ou pour faire face à des pics de travail.

Pour des travaux spécifiques (gestion de projet, conseil ou travaux techniques), la BCBE recourt à des **externes** qui ne sont pas liés à la banque par un contrat de travail. Durant l'exercice sous revue, les travaux effectués par de telles personnes pour le compte de la BCBE ont représenté, selon les estimations, près de trente postes à plein temps.

Les membres du personnel bénéficient des **prestations usuelles accordées par l'employeur**. Les mêmes réglementations s'appliquent aux personnes employées à temps partiel et à celles à temps plein. Les personnes au bénéfice d'un contrat de travail de durée déterminée ne bénéficient d'aucune condition spéciale pour financer un logement en propriété.

La **liberté d'association** est ancrée dans la Constitution fédérale (article 23). La BCBE soutient les activités syndicales des membres de son personnel et ne s'oppose aucunement à leur adhésion à un syndicat. La BCBE rend son personnel attentif à l'Association suisse des employés de banque (ASEB) sur Intranet et lors des journées d'introduction des nouveaux collaborateurs.

GRI		Unité	2022	2021	2020	2019	2018
Effectif							
2-7	Nombre de collaborateurs, apprentis et auxiliaires compris ¹	nombre	1 146	1 228	1 230	1 226	1 206
	- Quote-part de femmes	%	44%	43%	44%	44%	44%
	- Quote-part d'hommes	%	56%	57%	56%	56%	56%
2-7	Nombre de collaborateurs avec CDI ¹	nombre	1 141	1 223	1 218	1 213	1 194
	- Quote-part de femmes	%	44%	43%	n.a.	n.a.	n.a.
	- Quote-part d'hommes	%	56%	57%	n.a.	n.a.	n.a.
2-7	Nombre de collaborateurs sans CDI (auxiliaires) ¹	nombre	5	5	12	13	12
	- Quote-part de femmes	%	40%	20%	n.a.	n.a.	n.a.
	- Quote-part d'hommes	%	60%	80%	n.a.	n.a.	n.a.
2-7	Nombre d'employés à temps plein ¹	nombre	616	685	n.a.	n.a.	n.a.
	- Quote-part de femmes	%	27%	28%	n.a.	n.a.	n.a.
	- Quote-part d'hommes	%	73%	72%	n.a.	n.a.	n.a.
2-7	Nombre d'employés à temps partiel ¹	nombre	530	543	n.a.	n.a.	n.a.
	- Quote-part de femmes	%	63%	62%	n.a.	n.a.	n.a.
	- Quote-part d'hommes	%	37%	38%	n.a.	n.a.	n.a.
2-7	Équivalent plein temps ^{1,5}	postes	940	1 014	1 018	1 013	1 000
	- Quote-part de femmes	%	39%	39%	39%	39%	39%
	- Quote-part d'hommes	%	61%	61%	61%	61%	61%
2-7	Taux de temps partiels au total ¹	%	49%	46%	44%	43%	42%
	- Taux de temps partiels chez les femmes	%	69%	66%	65%	65%	65%
	- Taux de temps partiels chez les hommes	%	32%	31%	28%	25%	25%
401-1	Fluctuation (nette) au total ²	nombre	94	79	65	90	113
	Taux de fluctuation (net) au total ³	%	9%	7%	6%	8%	10%
	- Taux de fluctuation (net) chez les femmes	%	10%	7%	6%	9%	11%
	- Taux de fluctuation (net) chez les hommes	%	8%	7%	6%	7%	9%
401-1	Recrutements au total ²	nombre	138	119	137	159	140
	Taux de recrutement au total ⁴	%	12%	10%	11%	13%	13%
	- Taux de recrutement de femmes	%	13%	11%	12%	15%	13%
	- Taux de recrutement d'hommes	%	12%	9%	11%	12%	12%

¹ État à la fin de l'année.

² Durant la période de l'année civile.

³ Par rapport à l'ensemble du personnel (sans les apprentis) en moyenne annuelle.

⁴ Par rapport à l'ensemble du personnel (sans les apprentis) à la fin de l'année.

⁵ Les apprentis sont calculés sur la base du coefficient 0,5 (équivalent plein temps).

Politique salariale raisonnable

Depuis de nombreuses années, la BCBE s'engage en faveur d'une politique salariale à la fois équitable et raisonnable. Depuis 2006, les principes de gouvernance d'entreprise stipulent que la rémunération globale la plus élevée ne peut excéder le vingtuple de la rémunération globale la plus basse. Fin 2022, la rémunération la plus élevée était 15 fois plus importante que la rémunération la plus basse.

En 2021, la BCBE a entièrement révisé son système de rémunération et de fonctions, qui est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2022.

La politique salariale de la BCBE répond au principe « **à travail égal, salaire égal** ». La BCBE fait régulièrement vérifier le respect de ce principe par des instances externes.

La BCBE dispose d'un système de rémunération durable qui n'est pas axé sur les bonus.

Outre la rémunération fixe, la rémunération globale se composait jusqu'à fin 2021 de deux éléments variables :

- une rémunération variable, versée à environ un tiers du personnel, se fondant sur le succès de l'entreprise et sur la performance individuelle ; et
- un plan de souscription d'actions, permettant aux collaborateurs au bénéfice d'un contrat de travail à durée indéterminée de souscrire un certain nombre d'actions à un tarif avantageux (les actions étaient bloquées à la vente pendant cinq ans). Le droit de souscription variait selon le niveau de fonction.

Début 2022, les deux éléments ci-dessus ont été remplacés par une participation au résultat. Selon leur niveau de fonction, les membres du personnel de la banque reçoivent une participation au résultat qui dépend du résultat global de la banque. Cette participation peut être touchée, à choix, en espèces ou sous forme d'actions. Suite à ce changement, les éléments de rémunération du personnel qui dépendent du résultat ont une pondération plus faible que le salaire fixe. La BCBE mise ainsi délibérément sur un **système de rémunération durable** qui n'est pas dicté par l'attrait des bonus.

La possibilité de souscrire des actions est une option très prisée : fin 2022, **le personnel détenait 5,0 % du capital-actions** de la BCBE.

Aussi bien l'ancienne que la nouvelle politique salariale reflètent l'orientation à long terme de la BCBE. L'ensemble du personnel doit travailler dans l'**intérêt à long terme de la clientèle et de la banque**.

GRI		Unité	2022	2021	2020	2019	2018
Structure salariale							
2-21	Rapport : salaire le plus élevé / salaire moyen ¹	coefficient	6,3	6,3	6,2	5,9	7,3
2-21	- Fluctuation du salaire le plus élevé en %	%	+3%	+3%	+7%	-18%	0%
2-21	- Fluctuation du salaire moyen en %	%	+3%	+2%	+2%	0%	0%

¹ Base = rémunération fixe pour l'exercice sous revue, plus la rémunération variable pour l'exercice précédent. Les rémunérations de l'ensemble du personnel au bénéfice d'un contrat de travail à durée indéterminée (y compris du CEO), extrapolées des emplois à plein temps, sont prises en compte dans le calcul du salaire moyen.

Responsabilité en tant qu'employeur et gestion des changements

Un personnel motivé et engagé qui s'identifie à son employeur contribue de manière décisive au succès de l'entreprise. Forte de cette conviction, la BCBE s'attache à être un employeur exemplaire et responsable.

La politique d'affaires axée sur le long terme de la BCBE vise à proposer des emplois sûrs. La BCBE est soucieuse de son **rôle social** : par la formation continue des membres de son personnel, elle assure leur employabilité sur le marché du travail, les implique en temps opportun dans les processus de changements structurels et met tout en œuvre pour trouver une solution adéquate pour toutes les personnes concernées. En cas de changements organisationnels entraînant une adaptation des dispositions relatives aux contrats de travail, la BCBE garantit aux personnes concernées le maintien des droits acquis pendant une durée transitoire conséquente.

Durant ces dernières années, diverses mesures tendant à accroître l'efficacité ont été prises, ce qui s'est traduit par une diminution de l'effectif. La BCBE a atteint son but visant à proposer à tous les membres du personnel concernés un poste adéquat au sein de la banque, à quelques exceptions près, et à veiller à ce que les suppressions d'emplois coïncident en majeure partie avec des départs naturels.

Au 1^{er} avril 2022, la BCBE a repris de son ancien partenaire informatique DXC la responsabilité de l'exploitation et du développement de la plateforme IBIS ainsi que 150 collaborateurs environ qui ont été transférés vers la nouvelle société aity AG. Dans le courant de l'année, les 70 collaborateurs du secteur informatique de la BCBE ont également rejoint aity AG. Ce faisant, la BCBE a montré son fort **attachement au site de Berne-Liebefeld** et à ses collaborateurs.



Accompagner les processus de changement

Le personnel de tous niveaux hiérarchiques est impliqué afin d'assurer de façon optimale le pilotage et le suivi des processus de changement. Durant l'année sous revue, les activités de transformation entamées au cours de l'exercice précédent ont été poursuivies. Les structures hiérarchiques devront partiellement être remplacées par une **collaboration en réseau**, afin que la BCBE puisse relever les défis que pose le processus de numérisation et répondre aux nouveaux besoins de la clientèle. En 2019, la BCBE a ainsi déjà mis sur pied un team Gestion des changements, hétérogène, qui est chargé d'accompagner ces changements. Une quarantaine d'ambassadeurs du changement prêtent main-forte à ce team pour l'introduction de plusieurs nouveautés.

Le personnel est impliqué dans les processus de changement.

En 2021, la BCBE a également lancé le programme « **Team réunissant flexibilité et succès** », dans le cadre duquel des business coachs externes et internes accompagnent divers teams pendant trois mois dans la réalisation des promesses de performance de la BCBE. Durant les années 2021 et 2022, 37 teams ont suivi ce programme.

La **nouvelle forme de collaboration** et le **nouveau style de conduite**, transversaux, constituent un point de repère du changement de culture au sein de la BCBE. La nouvelle culture est ainsi univoque, ce qui permet de développer les compétences du personnel, cadres dirigeants compris, afin que tous puissent vivre cette nouvelle culture.

Caisse de pension saine

La Caisse de pension pour le personnel de la BCBE est une fondation juridiquement autonome. Le taux de couverture de la Caisse de pension était de 113,0 % à la fin de l'exercice sous revue. Les mesures de sécurité au travail et la couverture d'assurance globale (accident et maladie) dépassant les minima légaux permettent de prévenir des risques. Durant l'exercice sous revue, 21,4 % des salaires bruts ont été versés dans la Caisse de pension sous la forme de cotisations de risque et de cotisations d'épargne, l'employeur s'étant acquitté de 60 % et les employés de 40 % des montants. Fin 2022, les avoirs de vieillesse des assurés actifs étaient plus de 3,6 fois supérieurs à l'avoir de vieillesse minimal défini par la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP).

Santé et équilibre vie privée / vie professionnelle

La BCBE prend des mesures préventives en matière de promotion de la santé afin de réduire au minimum les risques de maladies liées au travail et d'améliorer de manière ciblée la résilience dans le quotidien professionnel. Pour ce faire, elle se fonde sur sa culture d'entreprise et sa vision sur le long terme : elle définit des objectifs de vente à long terme pour les teams des unités commerciales, encourage de manière ciblée l'activité physique et la relaxation au quotidien, et démontre sa fiabilité en tant qu'employeur.

La détection précoce intégrée dans les tâches de conduite

La BCBE mise sur la détection précoce des membres de son personnel à risque. Les cadres dirigeants disposent dans ce but d'un outil efficace : le « système de gestion des absences ». La détection précoce et la gestion de telles situations sont ancrées dans les processus correspondants et font partie intégrante des séminaires destinés aux cadres.

Dans le cadre du **Case Management** de la BCBE, les membres du personnel ayant des absences de plus de 30 jours sont suivis individuellement. En vue de soutenir au mieux les personnes présentant des problèmes de santé, la BCBE recourt à un réseau de partenaires externes. Les processus à cet effet sont clairement définis et établis. Il s'agit principalement de trouver des solutions viables avec les personnes concernées en vue de les réinsérer dans l'entreprise. Des mesures individuelles sont planifiées et mises en œuvre conjointement avec ces personnes (par exemple adaptation de la charge de travail ou du taux d'occupation, changement du domaine d'activité ou du lieu de travail). Un partenaire externe indépendant est mandaté pour les entretiens difficiles avec les membres du personnel concernés, afin de les encadrer et de les accompagner.



En outre, la BCBE propose des **séminaires** internes portant sur des sujets tels que l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée ou la gestion de situations de stress, par exemple le séminaire « Gestion de l'énergie personnelle », qui se déroule en présentiel sur deux jours, ou un séminaire en ligne de huit semaines sur la résilience avec un spécialiste externe. Le personnel en contact avec la clientèle suit régulièrement des formations sur la sécurité au travail et sur l'attitude à adopter en cas d'attaque à la banque, de prise d'otages ou d'alerte à la bombe ; les mesures de sécurité à cet égard sont prises. Des modules de prévention des catastrophes ou des exercices d'évacuation sont en outre régulièrement organisés.

Gestion de la santé en entreprise

Depuis 2020, la BCBE est titulaire du label « Friendly Work Space » décerné par Promotion Santé Suisse. Ce label de qualité récompense les entreprises pour leur **gestion systématique de la santé** et la création de conditions optimales pour que leur personnel reste en bonne santé.

La BCBE est un « Friendly Work Space ».

La sécurité au travail et la protection de la santé font partie intégrante de la politique de la BCBE en matière de sécurité. Celle-ci réunit toutes les mesures relevant de l'organisation, de la technique et de la médecine du travail qui visent à prévenir les accidents professionnels, à éviter les risques pour la santé et les surmenages ainsi qu'à prévenir les accidents non professionnels, les maladies professionnelles et les maladies liées au travail. L'évaluation des dangers et des risques est effectuée périodiquement par des services internes ou externes.

Les objectifs et les mesures visant à favoriser la santé du personnel sont fixés dans le concept de « Gestion de la santé en entreprise » de la BCBE. Chaque année, la banque définit un **thème prioritaire** sur lequel elle axe ses activités. Durant l'année sous revue, l'accent a été mis sur la promotion ciblée de l'activité physique et de la relaxation au quotidien. En 2022, un programme sportif a ainsi été organisé pour la première fois par des collaborateurs pour les collaborateurs. Il ciblait en premier lieu les personnes pour lesquelles l'activité physique ne faisait pas encore partie de leur quotidien.

Parallèlement au programme sportif, le personnel a une nouvelle fois pu profiter du « **BONne Santé** ». Le chèque d'une valeur de 200 francs par an peut être utilisé pour des offres dans le domaine de l'activité physique ou de la résilience, par exemple pour la cotisation à un club de sport, un abonnement de fitness, des cours de résilience ou de sport.

Parmi les **autres mesures de promotion de la santé** figurent notamment l'action *bike to work*, des journées « fruits gratuits » ou des postes de travail à hauteur réglable permettant de travailler debout.

Pour ce qui est des accidents du travail, le personnel de la BCBE n'est exposé à aucun danger particulier. Sur les trois dernières années, aucun taux extraordinaire d'accident n'a été enregistré. Selon les assureurs de la BCBE, les chiffres de la banque se situent légèrement en deçà de la moyenne peu élevée du secteur bancaire : en 2022, 10 des 187 accidents annoncés étaient des accidents professionnels (2021 : 13 sur 179). Les accidents-bagatelle, qui n'ont pas engendré d'arrêt de travail, sont également compris dans ces chiffres.

Par contre, le nombre de **jours d'absence pour cause de maladie** a augmenté durant l'année sous revue par rapport à l'année précédente. Une charge et une pression plus importantes au travail ainsi qu'un stress accru de manière générale, notamment en raison de la pandémie et de la guerre en Ukraine, pourraient expliquer cette évolution. Une analyse détaillée sera réalisée conjointement avec les cadres dirigeants, qui discuteront des mesures à prendre lors d'un atelier de développement des cadres.

À partir de 2023, la banque accordera un congé maternité de seize semaines (quatorze semaines auparavant) avec versement du salaire intégral. La BCBE octroie un congé paternité de dix jours depuis plusieurs années.

Lorsque les conditions d'exploitation le permettent, les membres du personnel peuvent en sus prendre un congé non payé ou **acheter jusqu'à dix jours de congé par année civile**. Un jour coûte 0,4 % du salaire annuel brut. À la différence du congé non payé, l'achat de jours de congés supplémentaires n'entraîne aucune réduction des vacances. Les processus permettant de prendre des congés sont simples.



95 %

des femmes

ont repris leur activité au sein de la BCBE après leur congé maternité.

La BCBE concrétise son engagement en faveur du développement durable également dans le secteur de la restauration : depuis 2018, le restaurant du personnel à Berne-Liebefeld applique le **programme de développement durable « ONE TWO WE »**. Conjointement avec SV Suisse, son partenaire de restauration, la BCBE met en œuvre différentes mesures en matière de bien-être animal, de commerce équitable et de protection du climat : utilisation de viande suisse provenant d'élevages respectueux des animaux et de poisson provenant d'une production certifiée, consommation de produits issus du commerce équitable, proposition d'une cuisine de saison, réduction des déchets alimentaires et baisse des émissions de CO₂.

GRI	Unité	2022	2021	2020	2019	2018	
Maternité / paternité							
401-3	Collaboratrices ayant bénéficié d'un congé maternité	nombre	19	25	29	12	23
	Taux de reprise du travail après un congé maternité	%	94%	95%	96%	90%	95%
	Taux de celles qui restent en poste 12 mois après la reprise	%	86%	92%	82%	95%	100%
	Collaborateurs ayant bénéficié d'un congé paternité	nombre	17	14	15	12	13
Santé et sécurité au travail							
403-9 /	Accidents prof. (y c. accidents-bagatelle sans arrêt de travail)	nombre	10	13	11	11	9
403-10	Jours d'absence par membre du personnel	nombre	10,4	8,2	7,5	9,2	8,7
	- pour cause de maladie	nombre	9,1	7,3	6,7	8,3	7,6
	- pour cause d'accident	nombre	1,2	0,9	0,8	0,9	1,0
	- pour cause d'accident professionnel	nombre	0,0	0,0	0,0	0,0	n.a.

Formation initiale et continue

Un personnel bien formé est un facteur de réussite essentiel pour la BCBE. En misant sur la formation continue de son personnel, la banque assure un niveau élevé de compétence et de professionnalisme.

Un **comité consultatif** prend position sur le concept, l'offre et la politique de formation de la BCBE et conseille la banque quant aux aspects relevant des ressources humaines et de la formation. Au moins deux de ses membres représentent une institution de formation externe ou l'économie privée.

Formation des apprentis

La BCBE est un important **pourvoyeur de places d'apprentissage dans l'espace économique de Berne** ; elle forme ainsi 49 apprentis dans le secteur bancaire (état fin 2022). En outre, quatre jeunes apprentis sont en formation dans la filière « Agent relation client » et huit autres dans la filière « Employé de commerce CFC Services et administration ». Une personne est en outre formée dans la filière « Médiaticien ». La banque étudie la possibilité de créer de nouvelles places d'apprentissage dans les métiers des technologies de l'information et de la communication (TIC), suite à la fondation de la nouvelle société aity AG. Le rôle majeur et la vision sur le long terme des activités de formation se reflètent dans le taux d'embauche très élevé des apprentis diplômés : après avoir terminé leur formation auprès de la BCBE, 24 personnes (92 %) ont ainsi trouvé un emploi en son sein durant l'exercice sous revue. Certaines d'entre elles travaillent à temps partiel en vue d'obtenir le diplôme de l'école de maturité professionnelle ou travaillent dans l'autre région linguistique du canton.



La BCBE propose aux diplômés universitaires et aux jeunes actifs un **programme de formation** qui les prépare à une fonction de spécialiste ou de cadre. Dans le cadre du programme « Young Professionals », certains membres du personnel sont formés en vue d'occuper un poste précis. Par ailleurs, un certain nombre de postes est proposé à des personnes en reconversion professionnelle qui ne viennent pas du secteur bancaire.

À fin 2022, 82 apprentis, étudiants suivant une formation afin d'obtenir une maturité professionnelle, jeunes diplômés universitaires, stagiaires, jeunes professionnels ou personnes en reconversion professionnelle étaient en formation. À la BCBE, un poste sur onze est ainsi occupé par une personne en formation.

Depuis de nombreuses années, la BCBE souhaite qu'un emploi sur dix soit occupé par une personne en formation, un objectif qu'elle remplissait jusqu'à récemment. Au cours des deux à trois dernières années, le respect de ce quota a été relégué au second plan : si elle reste un important pourvoyeur de places d'apprentissage, la BCBE souhaite à l'avenir également pouvoir proposer à l'ensemble des personnes qui terminent leur formation au sein de la banque **une place de travail en son sein**. Par conséquent, les talents sont davantage formés en fonction des besoins que des quotas.

Pour faciliter l'entrée dans le monde du travail aux jeunes, la BCBE propose un **programme de mentorat spécifique pour les apprentis**. Les mentors sont pour la plupart de jeunes diplômés d'une haute école (participants au programme de formation interne). Ils transmettent aux apprentis leurs connaissances, leurs compétences ainsi que leur réseau et les aident à évoluer sur les plans professionnel, scolaire et privé. Pour leur part, les jeunes diplômés peuvent ainsi renforcer leurs compétences en matière de conduite et de coaching.

Ceux qui, après leur formation, restent à la BCBE ou qui la rejoignent en tant que collaborateur hors séraïl bénéficient de nombreuses possibilités de perfectionnement. Dans son centre de formation, la BCBE propose à l'ensemble de son personnel des séminaires portant sur des thèmes bancaires ou visant à améliorer les compétences personnelles, sociales, méthodologiques, professionnelles ou propres à la fonction exercée.



82

places d'apprentissage.

À la BCBE, un poste sur onze est occupé par une personne en formation.

Coachs financiers certifiés

Les compétences des coachs financiers de la BCBE font l'objet d'examens réguliers afin que la **qualité élevée du conseil et des prestations** soit garantie. Les coachs financiers doivent passer une certification de spécialiste comprenant un examen écrit et un cas pratique. Leurs compétences sont recertifiées tous les trois ans. Depuis 2018, la certification de personnes se déroule conformément à la norme ISO 17024, reconnue sur le plan international. Un bureau de certification externe, indépendant, organise les examens. Il décerne aux personnes les ayant réussis le certificat de compétence de « conseiller à la clientèle Banque », reconnu au sein de la branche.

Développement autonome des cadres

Les cadres dirigeants jouent un rôle clé dans le développement de la culture ainsi que pour la préservation et l'amélioration de l'employabilité sur le marché du travail. Durant l'année sous revue, un **concept de développement des cadres** a été élaboré et de premiers modules ont déjà été mis sur pied.

Les cadres dirigeants bénéficient d'un soutien individuel et adapté à leurs besoins qui les aide à maîtriser les défis quotidiens. L'accent est mis sur un **apprentissage basé sur l'expérience et axé sur la pratique**, en fonction des défis individuels qui se posent concrètement. De nouvelles formes de collaboration et de conduite sont ainsi testées ensemble et mises en œuvre. Cette approche facilite le passage d'une organisation hiérarchique classique à des formes de collaboration et de conduite plus agiles. En outre, la collaboration interdisciplinaire est renforcée au sein de diverses activités (par exemple réunions ou ateliers).

Une dizaine de modules sont proposés : les cadres dirigeants définissent eux-mêmes la durée et le rythme de leur apprentissage. Ils peuvent donc choisir leur parcours d'apprentissage en fonction de leurs propres objectifs de développement.

Un **apprentissage entre pairs** est également organisé dans le cadre du programme « Avancer ». Les participants sont répartis en petits groupes de trois à quatre personnes et étudient pendant six à huit semaines des défis auxquels ils sont confrontés dans leur fonction de cadre. Ils bénéficient d'un accompagnement externe pour certaines étapes, mais la plupart des travaux de réflexion et de mise en application sont effectués de manière autonome au sein des groupes.

Formation sur le développement durable

En automne 2020, le Conseil d'administration a lancé, avec la Direction générale, un concept de formation complet en matière de développement durable. Ce concept non seulement fournit des connaissances fondamentales mais explique aussi la manière dont la BCBE intègre le développement durable dans ses opérations de placement et de crédit. Depuis le lancement du concept, huit modules de formation représentant plus de sept heures d'étude ont été proposés. D'autres suivront en 2023. Les modules de formation et d'apprentissage s'adressent **à l'ensemble du personnel de la banque** et pas uniquement aux coaches financiers, même si ceux-ci sont formés en priorité. L'objectif est d'ancrer le thème du développement durable dans les consciences et d'en faire une composante essentielle du conseil à la clientèle. Il s'agit également de permettre au personnel de revoir ses structures mentales et son mode de pensée afin qu'il les aligne sur la notion de développement durable selon ses propres valeurs.

Développement du personnel

La BCBE évolue afin de pouvoir, à l'avenir également, répondre pleinement aux besoins de sa clientèle. Dans un environnement marqué par des mutations rapides, de l'incertitude et des situations complexes et contradictoires, le développement du personnel et de la culture d'entreprise s'articule de plus en plus autour de la **capacité d'apprentissage et d'adaptation**. Les systèmes, les instruments de conduite et les processus concernant le personnel sont ainsi systématiquement remaniés et alignés sur la promotion de l'autonomie et du développement.

Par ses mesures en faveur du développement du personnel, la BCBE vise à préserver ou à améliorer l'**employabilité** de son personnel. Des plateformes de développement spécifiques

visant à maintenir et à améliorer l'employabilité sur le marché du travail sont ainsi proposées pour différents groupes cibles.

En prônant un dialogue direct et spontané et en mettant à disposition des plateformes de **transfert de connaissances**, telles que des rotations de postes de quelques heures (*shadowing*), la BCBE favorise les échanges entre collaborateurs, supérieurs hiérarchiques et responsables-spécialistes.



Le **processus de gestion de la performance** (accord sur les objectifs et plan de développement, entretiens et évaluation des performances) sert à aiguiller le personnel et à établir un cadre pour les mesures individuelles de développement du personnel. Cet instrument de conduite avéré est utilisé pour l'ensemble du personnel (tous échelons de fonction confondus). S'agissant des apprentis, les performances sont évaluées selon les objectifs du plan d'apprentissage.

Parallèlement à la Stratégie 2025 de la BCBE, des **compétences-clés** déterminantes aussi bien pour les cadres dirigeants que pour les autres membres du personnel ont été définies. Celles-ci constituent, avec la nouvelle forme de collaboration et le nouveau style de conduite, le cadre du développement du personnel et de la culture d'entreprise.

Durant l'année sous revue, un **concept de planification systématique de la relève et du développement** a été élaboré et testé au cours de deux phases pilote. Ce processus vise à garantir une planification méthodique de la relève, à identifier les personnes à fort potentiel et à les former de manière systématique. En 2023, le programme sera étendu à l'ensemble de la BCBE (y compris aity AG). En plus d'accompagner et de développer les compétences-clés du personnel, la mise en œuvre de ce programme doit permettre de renforcer le positionnement de la banque en tant qu'employeur.

Outre les compétences techniques, les compétences sociales, méthodologiques et personnelles jouent un rôle croissant pour garantir une **collaboration efficace au sein des teams interdisciplinaires**. Les activités déployées au niveau du développement du personnel et de

l'organisation tiennent compte de cette évolution dans la conception des architectures d'apprentissage. Suite aux changements apportés à la collaboration et à l'importance accordée à la collaboration interdisciplinaire, une attention particulière sera également portée au développement de compétences méthodologiques dites agiles.

Une **plateforme didactique en ligne** contient des formations à des applications et des programmes d'apprentissage propres à la banque qui sont en partie ponctués par un test final, par exemple des formations en matière de Compliance. La plateforme intègre également des supports didactiques ainsi que des modules écrits pour la certification des personnes, des tutoriels et des supports de cours. Elle permet en outre aux participants des divers groupes d'échanger directement. La formation sur le développement durable initiée en 2021 s'est également déroulée sur la plateforme d'apprentissage.

GRI	Unité	2022	2021	2020	2019	2018	
Formation initiale et continue							
	Total des collaborateurs en formation	nombre	82	91	98	107	114
	- dont apprentis	nombre	62	65	67	73	72
	- dont étudiants en formation afin d'obtenir la maturité professionnelle	nombre	9	11	10	12	17
	- dont stagiaires, jeunes professionnels et personnes en reconversion professionnelle ¹	nombre	8	8	9	14	15
	- dont stagiaires	nombre	3	7	12	8	10
404-2	Collaborateurs ayant suivi une formation continue en cours d'emploi	nombre	91	92	95	85	95
404-1	Formation initiale et continue interne par membre du personnel (équivalent plein temps)	jours	3,7	3,8	3,0	3,9	3,4

¹ Jeunes professionnels et personnes en reconversion professionnelle à partir de 2022.

En 2022, le personnel de la BCBE a pris part à 3,7 jours de **formation interne** en moyenne. Ce chiffre comprend les jours de cours en ligne et en présentiel, l'auto-apprentissage sur la plateforme didactique interne en ligne et les formations données dans le cadre du programme « Teams réunissant flexibilité et succès ».

Pour interpréter ces résultats, il y a lieu de prendre en compte le **concept d'apprentissage de la BCBE**, qui repose sur le modèle 70-20-10 : seuls 10 % des connaissances sont acquises à partir d'une formation continue classique (cours, séminaires), 20 % grâce à des interactions (apprentissage social) et 70 % à travers les défis qui rythment le quotidien professionnel. La BCBE mise donc de plus en plus sur des modes de formation nouveaux et efficaces, tels que les échanges d'expériences et les échanges entre spécialistes, les programmes de mentorat, l'apprentissage entre pairs (*peer learning*) ou les ateliers. Les heures d'apprentissage investies à cet effet sont toutefois difficilement quantifiables et ne sont donc pas comprises dans les jours de formation susmentionnés.

Les formations internes sont complétées par des **cours externes**, notamment dans les secteurs Banque et finance, Économie d'entreprise et Gestion de projets. Fin 2022, 91 membres du personnel suivaient une formation continue externe en cours d'emploi.

Diversité et égalité des chances

La BCBE est convaincue que des teams mixtes élaborent des solutions plus créatives, plus viables et de meilleure qualité.

La BCBE s'est par exemple fixé pour objectif d'augmenter la quote-part des femmes parmi les cadres. Les premières démarches dans ce sens ont été entreprises il y a plusieurs années déjà avec la création du **groupe de travail Diversité**. Composé de membres du personnel issus de régions et de secteurs d'activités différents, ce groupe a pour but de promouvoir une culture d'entreprise fondée sur l'ouverture d'esprit et donc une diversité vécue au quotidien.

Parallèlement à l'introduction d'un nouveau système de rémunération et de fonctions début 2022, la banque a **supprimé les positions hiérarchiques** (membre des cadres, des cadres supérieurs et de la direction). Il n'est dès lors plus possible de recenser le nombre de femmes parmi les cadres depuis l'exercice sous revue.

La **structure d'âge** du personnel est restée pratiquement identique à celle de 2021 et reflète une répartition homogène des classes d'âge. La proportion entre les collaborateurs expérimentés, la relève et les nouveaux collaborateurs est, quant à elle, équilibrée.

Introduction de nouveaux formats

Durant l'année sous revue, le groupe de travail Diversité a organisé pour la première fois deux réunions de réseautage pour et avec des personnes appartenant à la **communauté LGBTQ+**. Ces échanges avaient pour but d'identifier les éventuels besoins de cette communauté et de mettre au point des mesures spécifiques. À la demande des participants, ce réseau sera maintenu et des manifestations se tiendront régulièrement. Par ailleurs, des membres du personnel issus de la communauté LGBTQ+ se tiennent, sur une base volontaire, à la disposition de l'ensemble du personnel pour aborder les défis et les questions en relation avec les thèmes LGBTQ+.

Durant l'année sous revue, le groupe de travail Diversité a créé une **série de conférences explicitement destinées aux membres du personnel de plus de 50 ans**. Les participants ont pu discuter avec des spécialistes externes et des membres du personnel de la BCBE. Ils ont abordé les nombreuses possibilités qu'offre la planification de la carrière professionnelle, comme réduire le taux d'occupation en poursuivant en parallèle son activité après l'âge officiel du départ à la retraite.



Maintien des formats en place

Mis en place pour la première fois en 2021, le **programme de mentorat** a été achevé avec succès durant l'année sous revue. Dans le cadre de ce projet, dix cadres dirigeants expérimentés ont accompagné dix mentorés (six femmes et quatre hommes) pendant un an et les ont encouragés dans leur développement personnel et professionnel. L'expérience sera renouvelée en 2023.

Après une pause de deux ans due au coronavirus, le **Forum Diversité**, qui a vu le jour en 2017, a de nouveau été organisé en 2022. Ce Forum est une plateforme qui permet au groupe de travail du même nom de sensibiliser davantage les participants à des thèmes liés à la diversité au sein de l'entreprise. Durant l'année sous revue, le Forum Diversité a été consacré à des entrepreneuses qui ont fait part de leur expérience personnelle en tant que femmes cadres. Le groupe de travail prévoit de maintenir ce forum très prisé au cours des années à venir.

Suivi des partenariats

La BCBE tient compte au mieux des besoins de son personnel et lui offre des solutions sur mesure. Elle **encourage notamment le travail à temps partiel** en indiquant systématiquement une fourchette de taux d'activité pour les postes qu'elle met au concours. Elle propose des horaires de travail flexibles en recourant au temps de travail annualisé, offre la possibilité de prendre des congés non payés pour réaliser des projets personnels et permet d'aménager le départ à la retraite.

Pour offrir ces conditions, la BCBE collabore en partie avec des organisations partenaires externes.

- En tant que membre de **profawo** (« pro family and work »), la banque profite par exemple de l'expertise de cette association pour fournir à son personnel une aide professionnelle en vue de concilier vie professionnelle, soins et prise en charge des proches. Conclu en 2008, ce partenariat a également été poursuivi durant l'année sous revue.
- La BCBE a en outre pris part à la plateforme **Werkplatz Égalité**. Celle-ci vise à instaurer l'égalité entre hommes et femmes au sein des entreprises et à promouvoir l'égalité des chances. En participant activement à ses ateliers, la BCBE profite de l'échange mutuel d'expériences et du réseautage avec d'autres entreprises. Durant l'exercice sous revue, la banque a en outre accueilli un atelier de Werkplatz Égalité consacré à la mise en œuvre durable de l'égalité des salaires.

Égalité des salaires certifiée

À la BCBE, la règle est la suivante : « à travail égal, salaire égal », indépendamment du genre. La banque fait régulièrement **vérifier le respect de ce principe par des instances externes**. Dans le cadre de cet examen, la BCBE s'est vu décerner le certificat « Fair Compensation » pour la période allant d'août 2018 à août 2021. Par ailleurs, la BCBE a fait examiner sa structure salariale en 2021 dans le cadre de l'analyse de l'égalité salariale de la Confédération prescrite par la loi. L'analyse a été soumise à la société d'audit PricewaterhouseCoopers SA qui, vérification faite, a confirmé que la banque respecte l'égalité des salaires. Par conséquent, la BCBE est libérée de l'obligation de réitérer l'analyse.

Durant l'exercice sous revue, la BCBE a procédé à une nouvelle analyse de l'égalité des salaires sur la base de son nouveau modèle de rémunération et obtenu le **certificat « Fair-ON-Pay »**. Le Centre de partenariat social pour l'égalité salariale dans les banques (CeParEB) a confirmé que cette analyse des salaires avait été correctement réalisée.

Le **modèle des fonctions** de la BCBE constitue la pierre angulaire du respect de l'égalité des salaires. Toutes les fonctions y sont évaluées à une échelle uniforme et au moyen de critères objectifs. La procédure systématique contribue à réduire au minimum les différences entre les genres. Les analyses de la structure salariale permettent de contrôler certains paramètres salariaux propres à chaque genre.

À la BCBE, la règle est la suivante : « à travail égal, salaire égal. »

Label du bilinguisme

La présence de la BCBE dans les deux régions linguistiques du canton de Berne, germanophone et francophone, contribue à la diversité au sein de l'entreprise. Le site de Bienne promeut activement le **bilinguisme**. Il se soumet régulièrement à une expertise du Forum du bilinguisme, qui lui décerne le « Label du bilinguisme » depuis 2003. En 2019, la BCBE a été labellisée pour la quatrième fois. Elle s'est ainsi vue récompensée pour son engagement en faveur du bilinguisme. Durant l'exercice sous revue, la BCBE a en outre décerné le « Prix Effort Bilinguisme Économie ».

GRI		Unité	2022	2021	2020	2019	2018
Diversité et égalité des chances							
405-1	Femmes au Conseil d'administration	%	33%	33%	38%	25%	25%
	Femmes à la Direction générale	%	0%	0%	0%	0%	0%
	Femmes cadres supérieurs ^{1,3}	%	n.a.	11%	13%	8%	9%
	Femmes cadres ^{2,3}	%	n.a.	26%	25%	23%	20%
2-7	Proportion de femmes sur l'ensemble de l'effectif	%	44%	44%	44%	44%	44%
405-1	Collaborateurs âgés de moins de 19 ans	%	6%	2%	2%	3%	3%
	Collaborateurs âgés de 20 à 29 ans	%	19%	18%	19%	19%	18%
	Collaborateurs âgés de 30 à 39 ans	%	22%	26%	24%	23%	24%
	Collaborateurs âgés de 40 à 49 ans	%	21%	22%	23%	24%	23%
	Collaborateurs âgés de 50 à 59 ans	%	24%	25%	25%	24%	25%
	Collaborateurs âgés de plus de 60 ans	%	8%	8%	7%	7%	7%

¹ Jusqu'en 2021 : dès le niveau de fonction 8.

² Jusqu'en 2021 : dès le niveau de fonction 5.

³ À partir de 2022, les données ne sont plus disponibles, car la BCBE a supprimé les positions hiérarchiques.

Société

Engagement social	82
Approvisionnement régional à caractère durable	90

Engagement social

La BCBE est consciente de sa responsabilité sociale. Elle contribue de manière importante au renforcement des économies des cantons de Berne et de Soleure, à la préservation de leurs ressources ainsi qu'au maintien de places de travail et de formation. La banque met l'accent sur une approche à caractère durable dans la région et s'engage plus particulièrement en faveur de projets culturels, sociaux et sportifs.

Qu'il s'agisse de familles ou d'écoles, de jeunes actifs ou de PME, de sport ou de culture, la BCBE soutient **certaines organisations et certaines manifestations dans la région**. De plus, de nombreux membres du personnel de la BCBE œuvrent en tant que bénévoles, soit à titre de formateurs ou d'intervenants, soit en s'engageant dans des associations ou en s'adonnant à des activités d'utilité publique. Durant l'année sous revue, la BCBE et son personnel ont pris part ensemble à la journée nationale de solidarité en faveur de la population ukrainienne organisée par la Chaîne du bonheur.



Plus d'informations sur l'engagement durable de la BCBE à l'adresse bcbe.ch/engagement

Fonds de soutien BCBE

Depuis 2018, la BCBE finance à travers son fonds de soutien des institutions et des projets régionaux qui ne poursuivent pas un but purement commercial dans les catégories suivantes : culture, sport et loisirs, écologie, formation, santé et social. Selon le résultat de la banque, **un montant pouvant atteindre un million de francs au maximum** alimente chaque année le fonds de soutien. Depuis sa création, le fonds de soutien a subventionné 426 projets dans les cantons de Berne et de Soleure pour un montant total de 5,1 millions de francs.

Plus d'informations sur le fonds de soutien de la BCBE à l'adresse bcbe.ch/fondsdesoutien



426

projets

ont été financés par le fonds de soutien depuis sa création.

BCBE focus@pme

La BCBE poursuit le développement de focus@pme, son concept de soutien aux PME établi depuis de nombreuses années (cf. [Rapport de gestion > Domaines d'activité diversifiés](#)), et s'engage en faveur des entreprises locales. La banque accompagne ainsi les **PME dans les différentes phases de leur développement** en tenant compte de leurs besoins. Elle ne se cantonne pas dans le rôle de prestataire de services financiers, mais se veut plutôt un véritable centre de compétence et un partenaire de confiance pour les PME. Dans ce but, la BCBE s'est alliée à divers partenaires, tels que le Centre d'innovation et de numérisation (ZID), le Sitem Startup Club ou encore l'Impact Hub.

BCBE focus@pme s'adresse à la nouvelle génération d'entrepreneurs pour lesquels la réalisation de soi constitue un facteur important, mais aussi aux entreprises en phase de croissance, de renouvellement ou de succession.

La BCBE connaît les facteurs de risque et de succès liés à la création et à la direction d'une entreprise. C'est pourquoi elle **soutient les jeunes entrepreneurs**, notamment lors de la journée d'orientation de la BCBE où elle leur fournit diverses informations sur la création d'entreprises tout en leur proposant une plateforme de mise en réseau. À partir de 2023, la BCBE et Honestmonday AG offriront aux jeunes entreprises un soutien basé sur le partenariat pour l'élaboration de business plans, une tâche chronophage. En collaboration avec la société de création d'entreprises Startup Butler, la BCBE permet aux personnes intéressées de créer leur entreprise en ligne de manière simple, rapide et avantageuse. Les offres et les services proposés sont développés en permanence.



En rendant son vaste écosystème et des partenariats accessibles, la BCBE contribue au développement durable de son espace économique. Par son engagement en faveur des PME, la banque aide à créer et à préserver des **emplois dans les régions** de Berne et de Soleure. Elle encourage spécifiquement les nouvelles entreprises dans son espace économique : les start-up bénéficient de formules de financement adaptées (*crowdfunding*, par exemple) au moment de leur création déjà et d'un accompagnement conforme à leurs besoins.

Familles, enfants et jeunes

« **Family Club BCBE.** Vivre des moments forts ensemble. » À travers son club pour les familles, la BCBE soutient activement les familles et accompagne les enfants de leur naissance jusqu'à leur adolescence pour tout ce qui a trait aux finances. Le club donne des idées des jeux et de divertissements pour toute la famille, des conseils financiers ainsi que de nombreuses astuces et réductions pour les enfants et les jeunes dans la région.

Gérer son argent, cela s'apprend. Par son engagement auprès des écoles, la BCBE **aide les jeunes à développer leurs compétences financières**. Depuis des années, elle organise des séances d'information et des actions ciblées afin de sensibiliser les jeunes à une gestion responsable de l'argent. La BCBE met des supports d'information à disposition et apporte de l'aide aux enseignants. De jeunes membres du personnel de la banque effectuent régulièrement des présentations destinées aux jeunes en dernière année du degré secondaire I. En collaboration avec l'association Chindernetz Kanton Bern, la BCBE participe à des séances d'information destinées aux parents sur le thème du rapport à l'argent et à la consommation.

De plus, la BCBE a fondé, avec d'autres banques cantonales et deux associations faïtières d'enseignants, l'**association FinanceMission**, qui vise à développer les compétences financières des jeunes. L'objectif est d'approfondir les connaissances de base - savoir ce que

coûtent ses envies, établir un budget, planifier ses revenus, classer ses dépenses par priorités et épargner - et d'offrir aux jeunes l'occasion de comparer leurs valeurs quant à l'argent et à la consommation avec celles d'autres jeunes de leur âge.



La BCBE attire l'attention des jeunes sur le problème de l'endettement, la spirale de l'endettement et la planification budgétaire.

En partenariat avec l'association Chindernetz Kanton Bern, la Direction de l'instruction publique et de la culture du canton de Berne et d'autres organisations partenaires, la BCBE a mis sur pied le projet « **Camp scolaire dans le canton de Berne** ». Grâce à l'aide financière du fonds de soutien, plus de 120 classes regroupant quelques 2900 élèves ont déjà pu profiter durant les années 2021 et 2022 du fonds cantonal d'encouragement du camp scolaire. Ce fonds s'adresse aux écoles obligatoires du canton de Berne et notamment aux écoles de communes moins bien dotées financièrement. Durant le camp, un à deux objectifs de développement durable des Nations Unies sont approfondis. Le but est d'inciter les élèves à adopter un comportement durable et à contribuer ainsi à la réalisation des objectifs de développement durable 2030.

Plus d'informations sur l'engagement de la BCBE en faveur des familles et des enfants à l'adresse bcbe.ch/familles

Culture, sport et social

Pour la BCBE, il est très important de s'engager de manière durable dans les domaines culturel, sportif et social. Elle apporte son soutien aux sociétés, associations et autres institutions et les traite avant tout **d'égal à égal**. Pour la banque, un partenariat ne se limite pas à un engagement financier, mais permet une collaboration active et fructueuse. Grâce à de nombreux dons, la banque soutient également des projets régionaux plus modestes.

Ses partenariats avec Meisterzyklus ou l'Association cantonale bernoise des jeunes musiciens (VBJ) permettent à la clientèle d'assister à de nombreux concerts de grande qualité. De plus, la BCBE est partenaire de manifestations d'information, notamment de celles organisées par KMU Frauen Bern ou Bar Privé de Swiss Ladies Drive.



31

ans de partenariat

avec l'Association cantonale bernoise des jeunes musiciens (VBJ)

En outre, la BCBE est le partenaire régional de YES (**Young Enterprise Switzerland**), une organisation à but non lucratif. YES donne à des gymnasiens bernois et à des étudiants d'une école de commerce la possibilité de fonder leur propre mini-entreprise, de développer un produit et de le lancer sur le marché.

La BCBE est aussi très engagée dans le domaine du sport. Elle est ainsi un partenaire engagé de la coureuse cycliste Marlen Reusser, du lutteur Michael Wiget, du kayakiste Dimitri Marx et de son collaborateur Luc Grunder. Durant les prochaines années, la banque soutiendra avec énergie ces quatre sportifs d'élite bernois, ambassadeurs de la BCBE, afin qu'ils parviennent à relever les défis qui les attendent. Tous les quatre entendent sortir du lot dans des **sports de niche**. Pour la BCBE, il est dès lors d'autant plus important de conclure des partenariats sur plusieurs années : elle envoie ainsi un signal et contribue à ce que les performances de ces sportifs de haut niveau soient reconnues, alors qu'elles ne bénéficient pas toujours d'une grande attention.

La banque contribue par ailleurs à **l'insertion et à la réinsertion de personnes sur le marché du travail**. Elle mandate ainsi régulièrement la Fondation pour l'intégration professionnelle (GEWA), par exemple pour la mise sous pli de mailings ou pour le recyclage de matériel informatique (cf. [Écologie d'entreprise > Déchets et eau](#)).

Sensibilisation au développement durable

En 2022, la BCBE a également apporté son soutien à la série de spectacles son et lumière « Rendez-vous Bundesplatz ». Intitulé « **Point Nemo** », le spectacle de cette année a rendu un hommage au roman de Jules Verne « Vingt Mille Lieues sous les mers » et mis en avant l'un des principaux écosystèmes de la Terre, celui de la mer et de l'océan. En effet, 70 % de la surface de la Terre est recouverte d'eau, 70 % de l'oxygène de l'atmosphère est produit par les plantes aquatiques et 70 % de la population mondiale vit en zone côtière. Plus de 449 000 personnes ont assisté à ce spectacle et ont ainsi pu être sensibilisées à ce thème important.

Du 10 au 23 septembre 2022, la ville de Berne a accueilli pour la première fois les **Journées bernoises du développement durable**. Pendant deux semaines, plus de 60 organisateurs d'ateliers, de manifestations, de visites guidées ou d'expositions ont invité la population à se pencher sur le thème du développement durable. Dans son atelier situé au siège de la place Fédérale, la BCBE a proposé de brefs séminaires d'information, intitulés « Das Einmaleins des Geldanlegens: Nachhaltig erfolgreich » (le b.a.-ba des placements durables et rentables), qui ont remporté un vif succès.



À l'automne 2022, la BCBE a lancé une campagne pour attirer l'attention du public sur son engagement de longue date en faveur du développement durable. Son slogan « **Penser à demain** » résume parfaitement la situation : notre comportement d'aujourd'hui aura un impact direct demain, raison pour laquelle nous devons penser à demain. Tout un univers imagé particulier a été créé autour de ce thème. Des recommandations concrètes et des informations sur le développement durable ont été communiquées sur le site Internet de la banque et par le biais des réseaux sociaux.

Lien vers les articles du blog

bcbe.ch/fr/blog/developpement-durable

Engagement économique

L'engagement économique de la BCBE est varié. Outre ses activités principales que sont le conseil à la Clientèle privée, à la Clientèle entreprises et à la Clientèle de placement ainsi que la collaboration avec celles-ci, la BCBE est un employeur important (cf. [Principes de base en tant qu'employeur](#)) de même qu'un **donneur d'ordre et un contribuable non négligeable**.

Du total du résultat d'exploitation de 476,6 millions de francs, 177,4 millions de francs de consommation intermédiaire ont été versés aux fournisseurs en 2022. En tenant compte des investissements, des désinvestissements et de l'utilisation conforme au but prévu des corrections de valeur, la valeur ajoutée nette de la BCBE s'est chiffrée en 2022 à 300,0 millions de francs. Sur ce montant, 29,9 millions de francs ont été versés sous forme d'impôts aux pouvoirs publics et 152,1 millions de francs au personnel. Le free cash-flow réalisé en 2022 a atteint 118,1 millions de francs, dont 89,5 millions de francs ont été distribués aux actionnaires. 28,6 millions de francs ont été affectés à l'autofinancement et au développement de la banque.

GRI		Unité	2022	2021	2020	2019	2018
Création de valeur							
201-1	Création de valeur nette	mio de CHF	300	279	262	260	306
	- Autofinancement (entreprises)	mio de CHF	29	13	15	12	58
	- Actionnaires	mio de CHF	89	86	82	78	75
	- Pouvoirs publics	mio de CHF	30	35	23	29	35
	- Personnel	mio de CHF	152	145	142	140	139

Formule gagnante pour le canton

En tant qu'actionnaire principal, le Canton de Berne profite directement de la réussite de la BCBE. Depuis le changement de forme juridique en une société anonyme, effectué en 1998, **l'État a encaissé plus de 2,2 milliards de francs**, sous forme de remboursement de capital de dotation ou de capital-actions, de placement d'actions, d'indemnisation de droits de souscription, d'indemnisation de la garantie de l'État, de dividendes et d'impôts. En 2022, les entrées de fonds se sont montées à quelque 65 millions de francs. Par ailleurs, la majorité du personnel de la BCBE est soumis à l'impôt dans le canton de Berne, ce qui, pour une somme totale des salaires supérieure à 100 millions de francs, représente des paiements notables aux pouvoirs publics.

Accès à des services financiers

Le site Internet de la BCBE est **accessible à tous** (label de niveau AA de la fondation Access for all - Accès pour tous). Il est donc également accessible aux personnes malvoyantes, mal-entendantes ou à mobilité réduite. La majorité des sites de la BCBE est accessible aux personnes en fauteuil roulant. Là où cela n'est pas encore le cas, la question de l'accessibilité sera prise en compte dans les travaux de transformation.

La gestion du compte (prestations de base : épargne, prévoyance, trafic des paiements), les cartes (prestations individuelles), la gestion de dépôt ou les compartiments de coffre-fort sont des prestations **accessibles à l'ensemble de la population** qui entretient un lien avec l'espace économique de la banque. Il n'existe aucun critère discriminatoire d'exclusion. Ainsi, la BCBE est l'une des rares banques qui renonce à fixer des frais de tenue de compte en fonction de la fortune. Les prestations de base sont proposées à l'ensemble de la clientèle à des prix justes.

Approvisionnement régional à caractère durable

Afin de réduire au minimum les effets négatifs dans la chaîne d'approvisionnement, la BCBE tient compte des aspects du développement durable au moment de passer commande. À cet égard, elle considère tant les produits et prestations auxquels elle recourt que les performances en matière de développement durable de ses fournisseurs.

Les processus et les critères font l'objet d'une directive qui aborde les principaux approvisionnements de la banque. La BCBE différencie les **critères obligatoires** (certificats FSC ou PEFC pour papiers, imprimés et produits en bois, pas de bois tropical ; meilleure classe énergétique en fait de véhicules et de machines ; respect des normes fondamentales de l'Organisation internationale du travail [OIT] ; pas de corruption ; pas de travail au noir) et les critères facultatifs (gestion de l'environnement, principes de gouvernance d'entreprise et promotion de la relève), dont le respect présente un avantage par exemple pour la génération de valeur régionale.

L'approvisionnement fait partie des processus certifiés ISO 9001 et ISO 14001 de la BCBE et s'inscrit dans les processus d'évaluation périodique des fournisseurs. **Les relations d'affaires avec la plupart des fournisseurs existent depuis de nombreuses années.** S'agissant de nouveaux produits à acquérir, la banque considère plusieurs offres à partir d'un certain montant de marchandises, qui sont évaluées selon des critères prédéfinis. Les critères du développement durable – qui comprennent des aspects d'écologie, de méthodes de travail, de droits de l'homme et de répercussions sociales – font partie intégrante de cette évaluation. Les fournisseurs pour lesquels la BCBE constate des effets sensiblement négatifs à ce propos ne sont pas pris en compte.



> 100

millions de francs

sont accordés chaque année à quelque 1000 fournisseurs de son espace économique.

Depuis 2018, l'entrepôt central de la BCBE se situe auprès d'un partenaire spécialisé et prenant en compte le développement durable. L'assortiment de base du matériel de bureau comporte une part considérable de produits durables et respectueux de l'environnement. La planification des transports a été rationalisée et, depuis le changement de partenaire, des cartons réutilisables sont utilisés pour les livraisons.



Les principaux approvisionnements concernent l'informatique, les prestations reçues, les produits de marketing, l'infrastructure des bâtiments ainsi que le matériel de bureau. La banque fait appel autant que possible à des **fournisseurs de son propre rayon d'activité** : la BCBE travaille avec quelque 1000 fournisseurs de l'espace économique de Berne et de Soleure à qui elle confie chaque année un volume de commandes de plus de 100 millions de francs, soit plus de la moitié de son volume de commandes.

Environnement

Climat et énergie	93
Écologie d'entreprise	97

Climat et énergie

La BCBE s'efforce de réduire au minimum les effets négatifs de ses activités sur l'environnement. À cet égard, les émissions financées, à savoir les émissions de gaz à effet de serre financées par des crédits et des investissements, jouent un rôle particulièrement important.

La Suisse s'est fixé pour objectif d'atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050 au plus tard, c'est-à-dire de ramener à zéro ses émissions nettes de gaz à effet de serre. L'économie réelle influe directement sur l'environnement à travers sa production et sa consommation de biens et de services. Mais les établissements financiers peuvent aussi participer activement à la lutte contre le changement climatique.

La BCBE est consciente de ce rôle. Elle veut **contribuer à une économie respectueuse du climat**, par exemple en proposant un conseil ciblé à la clientèle ou des incitations pour accroître l'efficacité énergétique des immeubles. Elle veut aussi agir pour que les obstacles sur le parcours vers zéro émission nette puissent être surmontés. Il peut par exemple s'agir des conditions-cadres politiques, des mécanismes d'incitation et de pilotage ou des bases de données servant au calcul des émissions financées. C'est pourquoi la BCBE a rejoint diverses initiatives et s'est engagée à réduire les émissions nettes de ses portefeuilles de crédits et de placements à zéro d'ici à 2050 au plus tard (cf. paragraphe plus bas).



Les aspects environnementaux sont également pris en considération lors de **l'approvisionnement** : tant les fournisseurs que les produits et prestations doivent répondre aux normes écologiques en vigueur et, dans la mesure du possible, être issus du rayon d'activité de la banque.

De plus amples informations sur les produits et prestations au moyen desquels la BCBE contribue à la préservation de l'environnement figurent sous la rubrique Produits et prestations.

Chances et risques du changement climatique

La BCBE **évalue aujourd'hui déjà les conséquences du changement climatique** dans le cadre de sa gestion des risques (cf. Rapport de gestion > Gestion des risques > Risques liés au changement climatique), en s'appuyant sur les initiatives nationales et internationales visant à améliorer les rapports établis sur les risques financiers liés au climat. L'évaluation qualitative actuelle sera développée à l'avenir et complétée de critères de mesure quantitatifs.

Le portefeuille de crédit est soumis à une analyse systématique des risques financiers (risques de marché et risques de défaillance). Les risques environnementaux, tels que le changement climatique, sont pris en compte dans l'évaluation des crédits, notamment dans les régions fortement exposées aux conséquences du changement climatique (par exemple risques d'inondation ou exposition des domaines skiables alpins).

Les risques se rapportant au réseau de sites de la banque ou à la garantie des services bancaires sont étudiés dans le cadre de la **gestion de la continuité de l'activité** et de la prévention des catastrophes. Ainsi, la banque peut définir les mesures qui s'imposent, tout en tenant compte des prestations des principaux fournisseurs.

Le changement climatique offre également des **opportunités à la BCBE** : des choix de politique énergétique, une hausse des prix de l'énergie ainsi qu'une sensibilisation accrue de la population ouvrent de nouvelles perspectives, notamment en termes de financement (projets visant à accroître l'efficacité énergétique ou liés aux énergies renouvelables) et de produits de placement spécifiques.

À cet égard, les **efforts déployés durant de nombreuses années en faveur de l'environnement** et la politique d'affaires responsable de la BCBE constituent un atout. Ne consommant comparativement que peu d'énergie, la BCBE profite en outre de la redistribution de la taxe CO₂ incitative sur les combustibles fossiles. La banque affecte ces montants à des mesures de protection du climat ainsi qu'à la compensation de ses émissions de CO₂.

Affiliations et initiatives

La BCBE prend part à des forums et **s'engage** dans des associations et des initiatives spécifiques à une branche dans le but d'exercer une influence sur le développement durable et de réduire les émissions dans l'économie réelle. Les échanges avec les spécialistes des différents secteurs, de scientifiques et d'autres entreprises aident à mieux comprendre les chances et les risques liés au climat ou à appliquer et concevoir de nouvelles méthodes.

Conjointement avec quelque 350 prestataires de services financiers, la BCBE s'engage en faveur d'une plus grande transparence dans le financement des émissions de gaz à effet de serre. Elle a été la deuxième banque suisse à rejoindre, au cours de l'année 2020, le **partenariat mondial PCAF (Partnership for Carbon Accounting Financials)**. Celui-ci vise à mesurer et à publier lesdites « émissions financées », à savoir les émissions de gaz à effet de serre financées par des crédits et des investissements. Le PCAF développe des méthodes *open source* pour comptabiliser les émissions de gaz à effet de serre. Il permet ainsi aux acteurs de la finance de prendre des mesures efficaces contre le changement climatique. Par son adhésion, la BCBE confirme sa volonté d'identifier les retombées écologiques et sociales significatives qu'ont ses portefeuilles. La BCBE se fonde sur la méthodologie du PCAF pour arrêter les objectifs scientifiques et les trajectoires de réduction d'émissions (cf. paragraphe plus bas).



La BCBE s'engage en faveur d'une plus grande transparence dans le financement des émissions de CO₂.

Durant l'année sous revue, la BCBE a été l'une des premières banques suisses à rejoindre **l'alliance bancaire Net Zéro (Net-Zero Banking Alliance, NZBA)** des Nations Unies. Elle vise ainsi pour ses portefeuilles de crédits et de placements des émissions nettes nulles à l'horizon 2050. En rejoignant la NZBA, la BCBE poursuit son engagement de longue date en faveur de la protection du climat et apporte sa contribution dans le but d'atteindre les objectifs de l'Accord de Paris. La BCBE définira d'ici la mi-2023 des objectifs scientifiques et des trajectoires de réduction d'émissions pour les secteurs à forte intensité carbone ainsi que des objectifs intermédiaires pour 2030. Des plans de transition seront ensuite élaborés avec un catalogue de mesures et d'actions.

Depuis quatorze ans, la BCBE participe au **CDP** (auparavant Carbon Disclosure Project) et publie de façon détaillée ses performances écologiques (cf. [Développement durable : les points forts > Banque primée](#)).

Depuis 2018, la BCBE est membre de l'association **Swiss Sustainable Finance (SSF)**. Elle affirme ainsi son engagement en faveur de la finance durable et entend contribuer à son développement.

En 2021, la BCBE a rejoint l'association économique **swisscleantech**. Celle-ci réunit des entreprises soucieuses du climat qui élaborent des conditions favorables à une économie climat compatible et qui agissent pour que la Suisse atteigne la neutralité carbone au plus tard d'ici 2050.

La BCBE a conclu une convention d'objectifs volontaires avec l'**Agence de l'énergie pour l'économie (AEnEC)** portant sur la consommation énergétique et les émissions de CO₂. Les objectifs définis pour 2014 et pour 2022 ont été dépassés. Cette dernière convention prévoyait une amélioration de l'efficacité énergétique de 12 % par rapport à 2012 et comprenait environ 100 mesures concrètes qui ont été mises en œuvre comme prévu. Une nouvelle convention d'objectifs sera conclue en 2023.

Depuis 2006, la BCBE est membre de la **plateforme climatique de l'économie** (*Klimaplattform der Wirtschaft*), un réseau d'entreprises, d'associations économiques et d'associations publiques qui s'engagent dans la région de Berne dans le domaine du développement durable et de la protection du climat.

La BCBE soutient aussi l'**Initiative des entreprises « Énergies nouvelles Berne »** qui s'engage, dans le canton de Berne, en faveur de l'efficacité énergétique et de l'approvisionnement durable en énergie issue de sources d'énergie renouvelable. Cette initiative récompense les engagements exemplaires en décernant chaque année le Prix bernois des entreprises « Klima + Energie ».

La BCBE est membre d'**öbu, une association pour un commerce durable**. Plus de 300 entreprises suisses collaborent au sein de ce réseau afin de soutenir le développement durable de l'économie suisse. öbu encourage l'échange de connaissances et s'engage en faveur du développement de conditions cadres politiques permettant aux entreprises de travailler de manière durable et rentable.

Outre les affiliations et initiatives explicitement axées sur le développement durable et la protection du climat, la BCBE est membre de l'Union des Banques Cantonales Suisses (UBCS) et de l'Association suisse des banquiers (ASB). Durant l'exercice sous revue, l'ASB a organisé, au siège principal de la BCBE, une table ronde sur le thème de la finance durable à laquelle étaient conviés des parlementaires.

Écologie d'entreprise

Réduire et compenser son impact environnemental en privilégiant des alternatives respectueuses de l'environnement, telle est l'approche de la BCBE. Grâce à son engagement de longue date en faveur de l'environnement, la BCBE a réduit ses émissions de plus de moitié au cours des vingt dernières années.

La **gestion environnementale** de la banque est certifiée ISO 14001 depuis 2004. En 1995 déjà, la BCBE avait élaboré un concept de rationalisation de l'utilisation des ressources énergétiques. Depuis, elle encourage systématiquement les économies d'énergie et de ressources naturelles, notamment dans la consommation de papier et d'électricité, dans le traitement des déchets et dans le trafic professionnel.

Durant l'année sous revue, la BCBE a rejoint la **campagne d'économies d'énergie de la Confédération** et a mis en œuvre des mesures allant dans ce sens de manière proactive. La BCBE a sensibilisé son personnel à l'utilisation de l'énergie et a également réduit l'éclairage des vitrines et des enseignes lumineuses, adapté les heures d'exploitation des systèmes de ventilation et d'éclairage, et abaissé la température ambiante sur ses sites.



14001

gestion environnementale
certifiée ISO depuis 2004

Méthodologie du bilan écologique

Chaque année, la BCBE publie l'évolution des indicateurs environnementaux dans son **bilan écologique**. Celui-ci est établi conformément aux normes usuelles de la branche, les standards ApME (Association pour le management de l'environnement et la pérennité dans les établissements financiers, *Verein für Umweltmanagement und Nachhaltigkeit in Finanzinstituten [VfU]*) et les normes internationales Greenhouse Gas Protocol. Les émissions des gaz à effet de serre sont exprimées en équivalent CO₂.

Cela fait plus de 20 ans que la BCBE établit chaque année un bilan écologique.

Le bilan écologique couvre **la BCBE dans son ensemble ainsi que sa filiale aity AG** (100 % du personnel). Les données qui ne sont pas à disposition pour l'ensemble de la banque (chaleur, eau et déchets) sont collectées dans le système de référence de la BCBE selon un haut degré qualitatif, puis extrapolées. Ce système tient compte des deux bâtiments principaux ainsi que des huit sites les plus grands.

Le bilan écologique de la BCBE prend aussi en compte **la consommation des partenaires externes** suivants :

- la consommation d'électricité des centres de calcul exploités en externe (sites de Balsberg et Lupfig) ;
- la consommation de papier des imprimeries externes (par exemple pour des documents destinés à la clientèle, des brochures ou des mailings) ; et
- les déchets et la consommation d'électricité et de chaleur du tenancier du restaurant du personnel.

Le bilan écologique a été contrôlé par Swiss Climate AG, Berne, **conformément à la norme d'audit AA1000**.

L'attestation de vérification est disponible à l'adresse bcbe.ch/environnement

Modifications par rapport à l'année précédente

Le bilan écologique 2022 inclut également la consommation de toutes les ressources par la nouvelle société affiliée aity AG. La consommation d'énergie du centre de calcul du centre d'exploitation de Berne-Liebefeld était déjà prise en compte avant 2022, si bien que les modifications concernent uniquement les déchets, le trafic professionnel et la consommation de papier.

Le bilan écologique 2022 comprend également la consommation d'électricité des deux centres de calcul. Jusqu'en 2021, la consommation du centre de calcul situé dans le bâtiment d'exploitation de Berne-Liebefeld était prise en compte, mais pas celle de l'autre centre (situé à Gümliigen et exploité par Entris Banking).

Électricité

La consommation d'électricité de la BCBE a été réduite de 22 % entre 2015 et 2019, puis est restée stable de 2019 à 2021. Par contre, elle a augmenté de 12 % en 2022.

Cette hausse résulte, d'une part, du fait que le bilan écologique prend désormais en compte **la consommation électrique des deux centres de calcul** et, d'autre part, des changements effectués au centre d'exploitation de Berne-Liebefeld : la répartition de la consommation d'électricité entre les différentes parties et les locataires tiers a été redéfinie à la suite de l'externalisation du centre de calcul et du déménagement de l'ancien locataire principal (partenaire informatique DXC). En raison de ces changements et des surfaces vacantes, la BCBE, propriétaire du bâtiment, doit prendre à sa charge une plus grande consommation d'électricité que durant les années précédentes.

Depuis 2013, la banque consomme uniquement de l'électricité provenant de sources d'énergie renouvelable.

Les économies réalisées au fil des ans sont principalement dues à la mise hors service de plusieurs serveurs et **systèmes informatiques** liée à l'externalisation du centre de calcul, à l'optimisation et au remplacement partiel des systèmes de ventilation et de réfrigération ainsi qu'à l'installation d'un éclairage LED.

Par ailleurs, la BCBE a mis en place un **concept d'impression** qui prévoit d'utiliser uniquement quatre modèles d'imprimantes différents qui consomment nettement moins d'électricité que les anciens appareils. En outre, le nombre d'imprimantes a été fortement réduit. Les anciens appareils ont été mis à la disposition d'une fondation d'utilité publique qui les a révisés.

Depuis 2013, la BCBE consomme uniquement de l'électricité issue de sources d'énergie renouvelable. En 2022, 100 % de l'électricité était d'origine hydraulique.

En 2020, sept **bornes de recharge de véhicules électriques** pour lesquelles la BCBE a signé un contrat avec la société MOVE Mobility SA ont été installées au centre d'exploitation de Berne-Liebefeld. Les bornes sont utilisées par la banque pour recharger les véhicules de l'entreprise, mais elles sont également à la disposition de ses visiteurs et de son personnel.



Chaleur

Entre 2015 et 2019, la consommation de chaleur a pu être réduite de 27 %. Cette tendance s'est poursuivie entre 2019 et 2022 sur les sites de la BCBE, où la consommation a encore diminué de 17 %. La situation au centre d'exploitation de Berne-Liebefeld fait exception, car la consommation de chaleur y a plus que triplé durant la même période. En conséquence, la consommation totale est restée stable en 2022, par rapport à 2019.

La hausse s'explique par le **concept énergétique du centre d'exploitation de Berne-Liebefeld**, qui se trouve dans une phase transitoire : jusqu'à l'automne 2021, le bâtiment était chauffé et refroidi grâce à la chaleur dégagée par le centre de calcul ; le chauffage à mazout était utilisé uniquement pour combler un éventuel manque. Le centre de calcul ayant été déplacé, cette source de chaleur n'est plus disponible. Jusqu'à la mise en service du réseau de chauffage à distance prévu - la BCBE développe activement ce projet en collaboration avec des fournisseurs d'énergie et la commune -, la banque n'a pas d'autre choix que de recourir au chauffage à mazout. À cet égard, elle a mis en place une installation de dernière génération offrant une efficacité énergétique maximale.

Le fait que la BCBE ait continuellement amélioré **l'efficacité énergétique de ses bâtiments** au cours des dernières années a également eu des retombées positives sur la consommation de chaleur (cf. Écologie d'entreprise > Émissions).

En outre, la banque applique **un concept d'aménagement moderne** et transforme son réseau de sites afin qu'il réponde toujours aux besoins de sa clientèle. L'apparence et les fonctions des sites changent, le dialogue et le conseil à la clientèle gagnant en importance. Comme les surfaces sont réduites lors de ces transformations, le besoin en chauffage des sites diminue.



79 % d'énergies renouvelables

Trafic professionnel

Le trafic professionnel a diminué de 35 % en 2022, par rapport à 2019, après avoir été réduit de 9 % entre 2015 et 2019.

Depuis 2014, la BCBE utilise exclusivement des **véhicules appartenant à la classe d'efficacité énergétique A** et utilise une voiture électrique pour assurer les transports entre les sites principaux de Berne (place Fédérale et Berne-Liebefeld). Durant l'exercice sous revue, la BCBE a remplacé deux véhicules diesel par des voitures électriques. La flotte sera progressivement complétée et sera entièrement électrique au plus tard d'ici fin 2030.

La flotte de véhicules sera entièrement électrique.

Au cours des dernières années, la flotte a été réduite à une vingtaine de véhicules (recours au covoiturage au lieu de véhicules personnels) et, dans les services de courrier, le rythme de livraison et le plan des itinéraires sont continuellement améliorés. En outre, la BCBE promeut l'utilisation des transports publics (principe fondamental du règlement interne sur les frais).

Papier

La consommation de papier de la BCBE a baissé de 14 % en 2022, par rapport à 2019, alors qu'elle avait diminué de 26 % entre 2015 et 2019.

Cette réduction est le fruit d'améliorations apportées à la mise en page et à l'impression des relevés de compte ainsi qu'à l'utilisation moindre des brochures pour la clientèle. La consommation de papier d'impression a également diminué. L'e-banking de la BCBE permet en outre de gérer électroniquement les comptes et dépôts et de réduire la consommation de papier (**e-compte**). S'agissant des opérations au guichet, les justificatifs ne sont imprimés qu'à la demande expresse du client, si bien que la consommation de papier a diminué d'environ six tonnes par année.

La BCBE utilise un papier recyclé particulièrement respectueux de l'environnement.

Jusqu'en 2020, la BCBE utilisait du papier en fibres vierges provenant de forêts gérées de manière durable. Le **papier recyclé** ayant une empreinte sur l'environnement bien plus faible que le papier en fibres vierges, la BCBE a commencé petit à petit, en 2020, à utiliser du papier recyclé. Elle a choisi de privilégier le papier « Refutura », qui dispose du label de qualité « Ange bleu » et remplit ainsi les exigences environnementales les plus strictes.

Diverses publications, telles que la Charte de développement durable et L'exercice en bref, sont imprimées de manière climatiquement neutre.

Déchets et eau

Après avoir réduit le volume de ses déchets de 28 % entre 2015 et 2019, la BCBE l'a encore diminué de 16 % en 2022, par rapport à 2019.

La hausse du volume des déchets en 2022, par rapport à 2021, s'explique notamment par le fait que les déchets de la nouvelle société aity AG sont désormais aussi pris en compte dans le bilan écologique de la BCBE.

La BCBE produit principalement des déchets en papier (dossiers et vieux papier) ainsi que des ordures ménagères. Durant l'exercice sous revue, 55 % des **déchets** ont été **recyclés**. Le tri systématique se poursuit ; des points de recyclage sont disponibles à cet effet dans les plus grands sites. En 2020, la BCBE a renoncé aux gobelets en plastique et, depuis, utilise en lieu et place des verres ou des gobelets en papier. Sont considérés comme des déchets spéciaux les composants non recyclés de déchets électriques et électroniques ainsi que les batteries. Ceux-ci sont éliminés selon les règles en vigueur par des entreprises spécialisées.

Les **anciens appareils informatiques** ne sont pas jetés, mais recyclés : la BCBE les donne à la **Fondation pour l'intégration professionnelle** (GEWA). Depuis 2019, elle lui a livré quelque 300 imprimantes, 80 écrans et 1300 ordinateurs portables et de bureau. GEWA prépare les appareils afin qu'ils puissent être revendus. Ce faisant, elle prolonge leur durée de vie et réduit le gaspillage des ressources. De plus, elle contribue à fournir un travail utile à des personnes qui, après une période difficile, visent à réintégrer le marché du travail. Les équipements qui ne sont plus utilisés (meubles ou éléments de construction par exemple) ne sont pas éliminés, mais donnés à des organisations à but non lucratif qui les recyclent et les revendent.

>1600

anciens appareils informatiques ont été recyclés

Entre 2015 et 2019, la BCBE a pu réduire sa **consommation d'eau** de 11 % et, entre 2019 et 2022, de 20 %.

La totalité des sites de la BCBE est reliée au système local d'approvisionnement en eau ainsi qu'à des stations locales d'épuration des eaux usées. Hormis les effluents des bâtiments de la BCBE et ceux des systèmes de refroidissement, la banque ne rejette pas d'effluent.

Pertes de liquide de refroidissement

Les pertes de liquide de refroidissement des installations de climatisation sont soumises à des **variations annuelles** qui sont difficilement influençables. Même s'il est entretenu régulièrement, un appareil peut présenter un défaut susceptible de provoquer une perte de liquide de refroidissement. En 2022, deux installations se trouvant dans le centre d'exploitation de la BCBE ont présenté des fuites qui ont laissé échapper au total quelque 40 kilos de produits réfrigérants. Les pertes totales de liquide de refroidissement sont passées de 5 kilos en 2019 à 57 kilos en 2022.

GRI	ApME Indicateurs	Unité	2022	2021	2020	2019	2019 à 2022 (évolution)	2015 à 2019 (évolution)	2011 à 2015 (évolution)
Consommation d'énergie									
	Consommation d'énergie au sein de la BCBE	kWh	9 395 246	8 821 008	8 417 749	8 739 259			
	- Consommation des véhicules de service	kWh	129 424	137 433	199 646	189 440			
1	- Consommation des bâtiments	kWh	9 265 821	8 683 575	8 218 103	8 549 819	+8%	-24%	-20%
1a	- Électricité	kWh	6 727 762	5 985 225	5 820 474	6 000 189	+12%	-22%	-27%
1b/c	- Chaleur	kWh	2 538 059	2 698 350	2 397 629	2 549 631	0%	-27%	+3%
1c	- Énergies renouvelables	kWh	694 715	895 704	761 727	846 428			
1b	- Combustibles fossiles	kWh	1 843 344	1 802 646	1 635 902	1 703 203	+8%	-31%	+6%
1b	- Gaz naturel	kWh	890 197	1 041 290	948 180	1 011 852			
1b	- Pétrole	kWh	953 147	761 356	687 722	691 351			
302-1	Consommation totale d'énergie des bâtiments	GJ	33 823	31 756	30 304	31 461			
	- dont renouvelable	GJ	26 721	24 771	23 696	24 648			
	- dont non renouvelable	GJ	7 102	6 984	6 608	6 814			
	- Quote-part d'énergie renouvelable	%	79%	78%	78%	78%			
302-3	Consommation d'énergie par collaborateur	GJ	36,0	31,3	29,8	31,1			
	Degré-jours de chauffe (DJC) Berne	jours	2 969	3 536	3 116	3 296			
	DJC Ø 10 années précédentes	jours	3 350	3 300	3 361	3 367			
	DJC différence de la Ø sur 10 ans	%	-11%	+7%	-7%	-2%			
	Chaleur ajustée DJC	kWh	2 864 066	2 518 257	2 585 961	2 604 909	+10%	-28%	-6%
Trafic professionnel									
2	Trafic professionnel total	km	675 030	610 080	770 425	1 035 345	-35%	-9%	-10%
2a	- Train	km	175 508	124 718	217 152	392 696			
2b/c	- Voiture	km	484 456	482 242	553 273	636 649			
2d/e	- Avion	km	15 066	3 120	0	6 000			
Consommation de papier									
301-1	3 Consommation totale de papier	kg	153 056	160 370	181 575	178 228	-14%	-26%	-22%
301-2	3a - Quote-part de papier recyclé	%	92%	92%	56%	0%			
	3d - Quote-part de papier FSC	%	8%	8%	44%	100%			
Consommation d'eau									
303-5	4 Consommation totale d'eau	m ³	6 519	6 255	7 073	8 188	-20%	-11%	-19%
	4c - Eau potable	%	100%	100%	100%	100%			
Déchets									
306-3	5 Déchets au total	kg	142 559	101 917	134 478	169 301	-16%	-28%	-29%
306-4	5a - Recyclage	kg	78 553	69 113	96 010	122 901			
	- Taux de recyclage des déchets	%	55%	68%	71%	73%			
306-5	5b - Déchets destinés à l'incinération	kg	61 474	30 947	37 320	44 623			
306-5	5c - Déchets destinés à la décharge	kg	0	0	0	0			
306-5	5d - Déchets spéciaux	kg	2 531	1 857	1 148	1 778			
Pertes de liquides de refroidissement et d'agents d'extinction									
	6a Pertes de liquides de refroidissement ¹	kg	57	24	8	5	+954%	-65%	n.a.
	6b Pertes d'agents d'extinction	kg	0	0	0	0	0%	0%	n.a.

¹ Valeurs 2019 et 2021 corrigées.

Émissions

Entre 2015 et 2019, la BCBE a diminué ses émissions de gaz à effet de serre de 25 %. Elle les a réduites jusqu'en 2021 (moins 6 % par rapport à 2019), après quoi, en 2022, les émissions de CO₂ ont de nouveau augmenté de 151 tonnes, ce qui correspond à une progression de 15 %.

Cette hausse est due principalement aux facteurs suivants :

- Les émissions de CO₂ liées aux pertes de liquide de refroidissement ont progressé de 114 tonnes par rapport à 2021.
- En 2022, la consommation de chaleur a reculé de 160 MWh, soit de 6 %, par rapport à 2021. Mais, comme la part des combustibles fossiles a augmenté (cf. concept énergétique du centre d'exploitation de Berne-Liebefeld), la charge de CO₂ due à la consommation de chaleur s'est accrue de 13 tonnes, par rapport à l'année précédente.
- Le volume de déchets plus élevé (en raison de la prise en compte d'aity AG) a entraîné une hausse de 18 tonnes de CO₂ par rapport à 2021.

Si la BCBE a réussi à diminuer son empreinte sur l'environnement durant de nombreuses années, c'est grâce à son **engagement de longue date en la matière**.

Depuis 2013, la banque consomme uniquement de l'électricité provenant de sources d'énergie renouvelable. Elle accroît constamment l'**efficacité énergétique** de ses bâtiments, par exemple en améliorant l'isolation de l'enveloppe des bâtiments, en remplaçant des fenêtres, en optimisant les éclairages, les serveurs, les systèmes de technique des bâtiments et de ventilation ou en installant des panneaux solaires photovoltaïques ou thermiques.

Durant l'exercice sous revue, **les sites** de Bienne, Berthoud, Herzogenbuchsee, Münsingen, Oensingen, Köniz, Laupen, Muri, Jegenstorf, Tavannes, Uetendorf, Aarberg et Adelboden **ont été modernisés** ; pour ce faire, il a fallu remettre à neuf les installations de la technique du bâtiment et l'éclairage. D'autres travaux de rénovation sont prévus en 2023.

Initiatives complémentaires : l'utilisation de véhicules à faibles émissions et le passage par étapes à des véhicules électriques, la modernisation des distributeurs automatiques de billets et le remplacement des anciens ascenseurs, chauffages et tableaux de distribution électrique.



19 %

d'émissions de CO₂
en moins par rapport à 2015

GRI	ApME Indicateurs	Unité	2022	2021	2020	2019	2019 à 2022 (évolution)	2015 à 2019 (évolution)	2011 à 2015 (évolution)	
Émissions à effet de serre										
305-5	7	Total Scopes (ApME) ¹	t	1 153	1 002	1 005	1 064	+8%	-25%	-12%
305-1	7a	- directes (Scope 1) ²	t	616	475	428	435			
305-2	7b	- indirectes (Scope 2) ³	t	46	60	51	53			
305-3	7c	- « autres » indirectes (Scope 3) ⁴	t	490	467	526	576			
	7	Total source (ApME)	t	1 153	1 002	1 005	1 064			
		- Électricité	t	48	44	67	68			
		- Chaleur	t	598	585	527	548			
		- Trafic professionnel	t	155	151	188	224			
		- Papier	t	157	158	185	183			
		- Eau	t	4	4	5	5			
		- Déchets	t	38	20	22	27			
		- Pertes de liquides de refroidissement et d'agents d'extinction	t	153	39	11	8			
305-4		GES par collaborateur ⁵	kg	985	988	987	1 050	-6%	-19%	-2%
305-4		GES par million de la somme du bilan ⁶	kg	29	26	28	32	-10%	-36%	-21%

¹ Émissions de gaz à effet de serre exprimées en équivalent CO₂ ; tous les facteurs d'émission utilisés respectent les standards ApME (version 2018).

² Tient compte de toutes les émissions de gaz à effet de serre directement causées par l'entreprise et pouvant être contrôlées : émissions issues de la combustion d'énergies fossiles dans les bâtiments de la BCBE ou de la combustion des moteurs à essence / diesel des voitures de service de la BCBE ou dues à des pertes de liquide de refroidissement.

³ Tient compte de toutes les émissions de gaz à effet de serre qui sont générées par le fournisseur d'énergie externe pour approvisionner une entreprise en énergie : à la BCBE, il s'agit des émissions issues de la mise à disposition de la chaleur à distance.

⁴ Tient compte de toutes les émissions de gaz à effet de serre causées par l'activité d'une entreprise mais générées en amont ou en aval : à la BCBE, il s'agit des émissions issues des acquisitions de biens (papier, eau), des déchets, des déplacements professionnels, des étapes préliminaires à la mise à disposition de l'énergie dans les centrales, ainsi que des pertes de distribution et de transformation d'électricité. Ne sont pas prises en compte les émissions causées par les trajets des collaborateurs pendulaires de la BCBE, étant donné que le choix du moyen de transport est du ressort du seul collaborateur, qui en assume également l'ensemble des frais. Cela explique également la raison pour laquelle les trajets des pendulaires ne sont pas intégrés dans le mode de calcul de l'ApME.

⁵ Émissions totales de gaz à effet de serre de la BCBE (Scopes 1 à 3) divisées par le nombre d'équivalents plein temps (jusqu'en 2021 : BCBE ; dès 2022 : BCBE et aity AG).

⁶ Émissions totales de gaz à effet de serre de la BCBE (Scopes 1 à 3) divisées par la somme du bilan de la banque.

Pour les prestataires financiers, lesdites **émissions financées**, à savoir les émissions de gaz à effet de serre financées par des crédits et des investissements, sont également pertinentes. La BCBE s'engage à élaborer des normes appropriées à cette fin et à atteindre zéro émission nette financée d'ici à 2050 au plus tard (cf. Affiliations et initiatives). Elle enregistrera progressivement ces émissions et établira un rapport à ce sujet dès 2023.

Compensation des émissions résiduelles

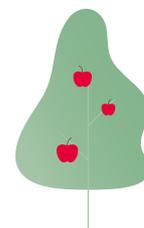
Depuis 2011, la BCBE compense entièrement les émissions de gaz à effet de serre résiduelles **dans son propre espace économique**. Dans le cadre de cette compensation, la BCBE soutient des projets menés dans les cantons de Berne et de Soleure qui visent à réduire les émissions de CO₂. Elle contribue ainsi à la protection du climat de même qu'à la garantie de l'emploi dans la région.



14 286

tonnes de CO₂
compensées depuis 2011 dans
son propre espace économique

Jusqu'en mai 2016, la compensation se faisait au travers de la plateforme de compensation de CO₂ **e-climate**, développée conjointement par la BCBE et l'entreprise spécialisée dans l'énergie BKW. Les clients hypothécaires recevaient une subvention s'ils remplaçaient leur installation de chauffage ou d'eau chaude à combustibles fossiles par une pompe à chaleur ou par une installation solaire. Plus de 80 projets ont été réalisés, permettant ainsi de réduire les émissions de CO₂ de près de 7000 tonnes. Au printemps 2016, le Canton de Berne a étendu son programme d'encouragement et, depuis lors, soutient aussi le remplacement des chauffages à mazout par des pompes à chaleur de manière substantielle, raison pour laquelle l'offre e-climate a été retirée.



Depuis lors, la BCBE compense ses émissions de CO₂ dans les cantons de Berne et de Soleure : jusqu'à la mi-2019, dans le cadre de projets ayant permis d'éviter les émissions de méthane et, depuis la mi-2019, au travers d'un **projet de gestion forestière dans la région du Napf** qui permet de stocker du CO₂ et d'encourager la biodiversité dans les forêts suisses.

Le certificat de compensation est disponible à l'adresse
bcbe.ch/environnement

Index-GRI

Index-GRI	108
-----------	-----

Index GRI

Déclaration d'utilisation : la Banque Cantonale Bernoise SA a préparé le présent rapport en conformité avec les normes GRI pour la période allant du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022.

GRI 1 utilisée : GRI 1 : Principes généraux 2021

**Norme
GRI /
Autre**

Norme GRI / Autre source	Élément d'information	Localisation ¹	Commentaires explicatifs et omissions
GRI 2 : Informations générales 2021			
L'organisation et ses pratiques de reporting			
2-1	Détails sur l'organisation	Impressum RG Commentaires sur l'activité de la banque RG Stratégie de propriétaire RG Approche entrepreneuriale	
2-2	Entités incluses dans le reporting de durabilité de l'organisation	Rapports de la BCBE Méthodologie du bilan écologique	Au 31 décembre 2022, la BCBE ne détenait aucune filiale sujette à consolidation. Le Rapport de développement durable concerne la maison mère de la BCBE. Le bilan écologique couvre la BCBE dans son ensemble ainsi que sa filiale aity AG.
2-3	Période, fréquence et point de contact du reporting	Rapports de la BCBE Impressum	
2-4	Reformulations d'informations		Aucune
2-5	Assurance externe	Rapports de la BCBE	
Activités et travailleurs			
2-6	Activités, chaîne de valeur et autres relations d'affaires	RG Commentaires sur l'activité de la banque RG Activités externalisées Approvisionnement régional à caractère durable	Aucun changement significatif pour le rapport de développement durable durant l'année 2022.
2-7	Employés	Personnel et conditions d'engagement	Toutes les données proviennent du système de gestion du personnel de la BCBE, utilisé dans l'ensemble de la banque.
2-8	Travailleurs qui ne sont pas des employés	Personnel et conditions d'engagement	
Gouvernance			
2-9	Structure et composition de la gouvernance	Organisation et processus RG Conseil d'administration RG Membres du Conseil d'administration	
2-10	Nomination et sélection des membres de l'organe de gouvernance le plus élevé	RG Organisation interne	
2-11	Présidence de l'organe de gouvernance le plus élevé	RG Conseil d'administration	Les domaines de compétence du Conseil d'administration et de la Direction générale sont distincts ; la présidente du Conseil d'administration n'occupe aucune fonction de gestion des affaires auprès de la BCBE.
2-12	Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans la supervision de la gestion des impacts	Organisation et processus Dialogue avec les parties prenantes RG Gestion des risques	
2-13	Délégation de la responsabilité de la gestion des impacts	Organisation et processus	

2-14	Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans le reporting de durabilité	Organisation et processus	
2-15	Conflits d'intérêts	Code de conduite RG Gouvernance d'entreprise Pratiques de vente responsables	
2-16	Communication des préoccupations majeures	Préoccupations majeures	
2-17	Connaissance partagée de l'organe de gouvernance le plus élevé	Organisation et processus	
2-18	Évaluation de la performance de l'organe de gouvernance le plus élevé	RG Organisation interne	L'auto-évaluation porte sur l'ensemble des domaines de compétence du Conseil d'administration, le développement durable y compris. Le processus est piloté par le secrétaire du Conseil d'administration.
2-19	Politiques de rémunération	RG Système de rémunération	
2-20	Processus de détermination de la rémunération	RG Compétence et détermination des rémunérations Actionnaires	
2-21	Ratio de rémunération totale annuelle	Tableau Structure salariale	
Stratégie, politiques et pratiques			
2-22	Déclaration sur la stratégie de développement durable	Avant-propos Objectifs et perspectives Charte de développement durable	
2-23	Engagements politiques	Code de conduite Objectifs de développement durable Affiliations et initiatives Organisation et processus	Le site Internet et le Rapport de développement durable fournissent des informations sur les engagements politiques.
2-24	Intégration des engagements politiques	Code de conduite Objectifs de développement durable Affiliations et initiatives	
2-25	Processus de remédiation des impacts négatifs	Préoccupations majeures	
2-26	Mécanismes permettant de demander conseil et de soulever des préoccupations	Préoccupations majeures	
2-27	Conformité aux législations et aux réglementations	Préoccupations majeures	
2-28	Adhésions à des associations	Affiliations et initiatives	
Engagement des parties prenantes			
2-29	Approche de l'engagement des parties prenantes	Dialogue avec les parties prenantes RG Droits sociaux des actionnaires	
2-30	Négociations collectives	Personnel et conditions d'engagement	
GRI 3 : Thèmes pertinents 2021			
3-1	Processus pour déterminer les thèmes pertinents	Thèmes pertinents	
3-2	Liste des thèmes pertinents	Thèmes pertinents	
Placements			
3-3	Gestion des thèmes pertinents	Gestion des thèmes pertinents	
I. I. ²	Part de portefeuille pour segment d'activité	RG Domaines d'activité diversifiés RG L'exercice 2022	
I. I. ²	Produits et services présentant une utilité écologique et/ou sociale	Tableau Placements	
Crédits			
3-3	Gestion des thèmes pertinents	Gestion des thèmes pertinents	
I. I. ²	Part de portefeuille pour segment d'activité	RG Domaines d'activité diversifiés RG L'exercice 2022	

I. I.² Produits et services présentant une utilité écologique et/ou sociale Tableau Crédits

Climat et énergie			
3-3	Gestion des thèmes pertinents	Gestion des thèmes pertinents	
GRI 201: Performance économique 2016			
201-2	Implications financières et autres risques et opportunités dus au changement climatique	Climat et énergie	Les conséquences financières résultant explicitement du changement climatique dépendent de nombreux facteurs ; partant, elles ne sont pas calculées intégralement. Les dépenses de protection de l'environnement sont comprises dans les budgets des unités organisationnelles ; elles ne font pas l'objet d'une quantification distincte. La BCBE met en oeuvre la redistribution de la taxe sur le CO ₂ en faveur de mesures de protection du climat et dans le but de compenser ses émissions de CO ₂ .
GRI 301: Matières 2016			
301-1	Matières utilisées par poids ou par volume	Papier Tableau Consommation des ressources	Pour la BCBE, ce point concerne principalement la consommation de papier.
301-2	Matières recyclées utilisées	Papier Tableau Consommation des ressources	
GRI 302: Énergie 2016			
302-1		Tableau Consommation des ressources Électricité Chaleur Méthodologie du bilan écologique	La consommation énergétique englobe la consommation d'électricité et de chaleur des partenaires externes. La rubrique « Consommation de chaleur en recourant aux énergies renouvelables » comprend aussi bien la chaleur à distance achetée qui provient de sources d'énergie renouvelables que la chaleur produite dans les propres locaux de la BCBE à partir de sources d'énergie renouvelables.
302-3	Intensité énergétique	Tableau Consommation des ressources	La consommation énergétique par collaborateur prend en compte la consommation énergétique figurant sous 302-1.
302-4	Matières recyclées utilisées	Écologie d'entreprise Tableau Consommation des ressources	Au cours des dernières années, la consommation d'énergie dans le réseau de sites a pu être réduite continuellement, tandis que le volume d'affaires a sensiblement progressé.
GRI 303: Eau et effluents 2018			
303-5	Consommation d'eau	Déchets et eau Tableau Consommation des ressources	
GRI 305: Émissions 2016			
305-1	Émissions directes de GES (champ d'application 1)	Tableau Émissions	
305-2	Émissions indirectes de GES (champ d'application 2)	Tableau Émissions	
305-3	Autres émissions indirectes de GES (champ d'application 3)	Tableau Émissions	
305-4	Intensité des émissions de GES	Tableau Émissions	
305-5	Réduction des émissions de GES	Émissions Tableau Émissions	
GRI 306: Déchets 2020			
306-3	Déchets générés	Tableau Consommation des ressources	
306-4	Déchets non destinés à l'élimination	Tableau Consommation des ressources	

306-5	Déchets destinés à l'élimination	Tableau Consommation des ressources	
Effets économiques			
3-3	Gestion des thèmes pertinents	Gestion des thèmes pertinents	
GRI 201: Performance économique 2016			
201-1	Valeur économique directe générée et distribuée	Engagement économique	Les frais d'exploitations et les investissements dans les collectivités ne font pas l'objet d'un compte rendu séparé.
201-4	Aide financière publique	RG Approche entrepreneuriale	La BCBE ne bénéficie d'aucune subvention étatique. La garantie d'État a été réduite au 1 ^{er} janvier 2006, et le retrait est effectif depuis fin 2012.
GRI 203: Impacts économiques indirects 2016			
203-2	Impacts économiques indirects significatifs	Politique à long terme RG Domaines d'activité diversifiés	
GRI 204: Pratiques d'achats 2016			
204-1	Part de dépenses auprès de fournisseurs locaux	Approvisionnement régional à caractère durable	
GRI 413: Communautés locales 2016			
413-1	Activités impliquant la communauté locale, évaluation des impacts et programmes de développement	Engagement social Or Fairtrade	
I. I. ²	Points d'accès dans des zones à faible densité ou à faibles structures urbaines	RG Réseau de distribution	
I. I. ²	Initiatives pour un accès facilité des personnes défavorisées aux prestations de services financiers	Accès à des services financiers	
Diversité et égalité des chances			
3-3	Gestion des thèmes pertinents	Gestion des thèmes pertinents	
GRI 401: Emploi 2016			
401-1	Recrutement de nouveaux employés et rotation du personnel	Tableau Effectif	
401-2	Avantages accordés aux salariés à temps plein et non aux employés temporaires ou à temps partiel	Personnel et conditions d'engagement	
401-3	Congé parental	Tableau Maternité / paternité	Contrairement à d'autres pays européens, la Suisse ne connaît pas le « congé parental ». Partant, dans le cadre de ce rapport, la BCBE se limite aux taux de retour et de continuation des collaboratrices. Les ayants droit au congé maternité ou paternité sont tous les collaborateurs actifs dans un rapport de travail régulier depuis plus de trois mois.
GRI 405: Diversité et égalité des chances 2016			
405-1	Diversité des organes de gouvernance et des employés	Tableau Diversité	
405-2	Ratio du salaire de base et de la rémunération des femmes et des hommes	Politique salariale raisonnable Égalité des salaires certifiée	Le certificat Fair-ON-Pay n'est délivré que si le seuil de tolérance de 5 % est respecté.
GRI 406: Lutte contre la discrimination 2016			
406-1	Cas de discrimination et mesures correctives prises	Aucune	
Autres indicateurs GRI non contraignants qui sont rendus public.			
GRI 201: Performance économique 2016			
201-3	Obligations liées au régime à prestations déterminées et autres régimes de retraite	Caisse de pension saine RG Institutions de prévoyance RG Situation économique institutions de prévoyance	
GRI 205: Lutte contre la corruption 2016			

205-2	Communication et formation relatives aux politiques et procédures de lutte contre la corruption	Code de conduite	
205-3	Cas avérés de corruption et mesures prises		Aucun cas ne s'est présenté jusqu'à présent ; aucune mesure spécifique n'est donc requise.
GRI 206: Comportement anticoncurrentiel 2016			
206-1	Actions en justice contre le comportement anticoncurrentiel et les pratiques antitrust		Aucune plainte déposée spécifiquement contre les banques cantonales ou contre la BCBE
GRI 402: Relations employés / direction 2016			
402-1	Périodes minimales de préavis pour les modifications opérationnelles	Personnel et conditions d'engagement	Des règles détaillées figurent dans le droit du travail et dans la CCT banques. Dans la mesure où ils concernent les rapports de travail, les délais de communication correspondent au minimum aux délais de résiliation légaux ou à ceux du contrat de travail si ces derniers sont plus longs.
GRI 403: Santé et sécurité au travail 2018			
403-1	Système de gestion de la santé et de la sécurité au travail	Santé et équilibre vie privée / vie professionnelle	
403-2	Identification des dangers, évaluation des risques et investigation des événements indésirables	Santé et équilibre vie privée / vie professionnelle	
403-3	Services de santé au travail	Santé et équilibre vie privée / vie professionnelle	
403-4	Participation et consultation des travailleurs et communication relative à la santé et à la sécurité au travail	Personnel	Il ne serait guère pertinent de constituer un comité spécifique chargé de la sécurité au travail et de la protection de la santé. La Commission du personnel (COPE) de la BCBE défend les intérêts des collaborateurs sur ces thèmes également, face aux instances dirigeantes de la banque.
403-5	Formation des travailleurs à la santé et à la sécurité au travail	Santé et équilibre vie privée / vie professionnelle	Les collaborateurs de secteurs à risque (tels que la technique des bâtiments, la logistique, l'infrastructure) effectuent des modules de formation personnelle ou participent à des formations spécialisées proposées par des associations professionnelles. De plus, tous les collaborateurs reçoivent régulièrement des informations via BCBE Share.
403-6	Promotion de la santé des travailleurs	Santé et équilibre vie privée / vie professionnelle	
403-7	Prévention et réduction des impacts sur la santé et la sécurité au travail directement liés aux relations d'affaires	Santé et équilibre vie privée / vie professionnelle	
403-8	Travailleurs couverts par un système de gestion de la santé et de la sécurité au travail		Tous
403-9	Accidents du travail	Tableau Santé et sécurité au travail	
403-10	Maladies professionnelles	Tableau Santé et sécurité au travail	
GRI 404: Formation et éducation 2016			
404-1	Nombre moyen d'heures de formation par an par employé	Tableau Formation initiale et continue	Les chiffres-clés sont exprimés en jours, un jour équivalant à 8,4 heures. Les exigences en matière de formation étant indépendantes du sexe, le nombre de jours de formation devrait être du même ordre de grandeur pour les collaborateurs et pour les collaboratrices.
404-2	Programmes de mise à niveau des compétences des employés et programmes d'aide à la transition	Formation initiale et continue	
404-3	Pourcentage d'employés bénéficiant de revues de performance et d'évolution de carrière	Développement du personnel	
GRI 415: Politiques publiques 2016			

415-1 Contributions politiques

Aucune. La BCBE ne soutient ni parti politique ni politicien. La BCBE adopte une attitude neutre sur les plans politique et confessionnel. La banque ne prend pas position politiquement. Les intérêts des banques cantonales (procédures politiques, initiatives proposées par le secteur financier, etc.) ou du secteur financier dans son ensemble sont représentés par l'Association suisse des banquiers (ASB) et par l'Union des Banques Cantonales Suisses (UBCS). La BCBE est membre de ces deux organisations.

GRI 417: Commercialisation et étiquetage 2016

417-1 Exigences relatives à l'information sur les produits et services et l'étiquetage Pratiques de vente responsables

417-2 Cas de non-conformité concernant l'information sur les produits et services et l'étiquetage Aucune

417-3 Cas de non-conformité concernant la communication marketing Aucune

GRI 418: Confidentialité des données des clients 2016

418-1 Plaintes fondées relatives à l'atteinte à la confidentialité des données des clients et aux pertes des données des clients Aucune

¹ RG = Rapport de gestion

² I. I. = Indicateur individuel

